

PRÉAMBULE

INTRODUCTION GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIE DE LA RÉGLEMENTATION DES GRADES

La réglementation des grades (comme la réglementation sportive) fonctionnera selon le calendrier des années sportives c'est-à-dire selon le rythme des calendriers scolaires.

PRÉALABLE

Les différents grades de Judo, Jujitsu et disciplines associées forment un ensemble dans la progression des connaissances en Judo, Jujitsu et disciplines associées.

Les valeurs morales, la maîtrise technique et la participation aux épreuves sportives sont l'aboutissement normal de l'enseignement et de l'exemple dispensé, de l'étude technique et de l'entraînement (shin-ghi-tai).

Nul ne peut participer à la délivrance des grades par l'intermédiaire de quelque organisme que ce soit autre que la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents et se prévaloir ou avoir accepté un grade qui n'aurait pas été délivré par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents.

L'usage irrégulier d'un titre protégé (les dan) est constitutif d'une usurpation de titre susceptible de faire l'objet de poursuites sur la base des dispositions du code pénal.

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES GRADES

Le grade de Judo-jujitsu et disciplines associées symbolise les valeurs de l'esprit et du corps : shin-ghi-tai (esprit, technique, efficacité).

La partie sportive « TAÏ » est une condition absolument indispensable en particulier du premier au quatrième dan inclus – mais qui ne se suffit pas à elle-même : d'autres valeurs essentielles doivent toujours entrer en ligne de compte.

Le sport, on l'oublie trop souvent, est un jeu c'est-à-dire une source de joie et d'émulation, une forme d'éducation c'est-à-dire un apport et un enrichissement, enfin une ascèse c'est-à-dire une ligne de conduite : être libre, c'est respecter la discipline que l'on s'est fixée. Par conséquent et plus encore que pour toute autre manifestation de Judo-Jujitsu et disciplines associées, un examen de passage de grade doit se signaler, chez tous les participants, par la volonté jamais démentie d'avoir une tenue exemplaire, à tous les points de vue, à tous les instants.

Si cette préoccupation constante de se comporter de façon irréprochable venait, si peu que ce soit, à faire défaut, cela prouverait que le judoka n'est pas digne de se présenter ; s'il est examinateur, qu'il n'est pas digne de faire subir l'examen ; s'il est enseignant, qu'il n'est pas digne d'enseigner ; s'il est dirigeant, qu'il n'est pas digne de ses responsabilités administratives.

Le respect de ce que l'on fait et de ce que l'on est, sont les conditions premières et la première garantie de la valeur de nos actes.

Des délais de présentation sont imposés entre les passages de grades successifs.

Les candidats – et leurs enseignants – doivent se rappeler que ces délais correspondent non pas à du temps mort, inemployé, mais au temps minimum de maturation indispensable qui doit être effectivement consacré à l'entraînement et permettre ainsi de progresser dans l'étude du Judo-jujitsu disciplines associées ; un an de pratique c'est au moins une centaine de séances intenses sur le tapis ; pour cette raison, un âge et un temps minimums sont fixés pour l'accession aux différents grades.

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents devra constamment se préoccuper d'aménager, préciser, compléter, améliorer en fonction des expériences et suivant les nécessités le présent règlement.

Jigoro KANO, fondateur du Judo-jujitsu, avait défini les principes du Judo-jujitsu par deux maximes :

- Seiryoku-Zenyo (utilisation optimum de l'énergie)
- Jita Kyoei (entraide et prospérité mutuelle)

Dans cet esprit, la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents a pensé qu'il était logique de tenir compte de tous ces critères dans l'élaboration des programmes d'examens.

GRADE À TITRE DÉROGATOIRE

La CSDGE se réserve le droit de délivrer un dan ou un grade équivalent à titre dérogatoire. Cette disposition revêt un caractère particulier. Toute demande doit être parrainée par au moins cinq membres de la CSDGE et votée en plénière par les trois quarts des membres présents. Le vote se fait à bulletin secret. La demande devra être formulée et adressée à la CSDGE minimum 15 jours avant la Commission Plénière de la CSDGE.

FONCTIONNEMENT ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA CSDGE

La CSDGE suit un principe fondamental en matière de délivrance des grades qui obéit à la maxime

« ENTRAIDE ET PROSPÉRITÉ MUTUELLE »,

principe selon lequel tout grade doit donner lieu à une contrepartie qui peut être de nature différente selon les grades (examen, contribution...).

Ce principe s'applique quel que soit le grade (1er dan et plus) et quelle qu'en soit la nature (grade aménagé, grade délivré à titre exceptionnel...)

COMMISSION SPÉCIALISÉE DES DAN ET GRADES ÉQUIVALENTS DE LA FFJDA STRUCTURE ET MODE DE FONCTIONNEMENT

1 - TEXTES OFFICIELS

Article L. 212-5 du code du sport : Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux.

Un arrêté du ministre chargé des sports, fixe la liste des Fédérations mentionnées au premier alinéa.

Article L. 212-6 du code du sport : Les commissions spécialisées des dans et grades équivalents, dont la composition est fixée par arrêté du ministre chargé des sports après consultation des fédérations concernées, soumettent les conditions de délivrance de ces dans et grades au ministre chargé des sports qui les approuve par arrêté.

Arrêté du 20 Septembre 2013 : portant approbation des conditions de délivrance des dan et grades équivalents adoptées par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la Fédération Française de Judo et disciplines associées. (Parutions : Journal officiel no 232 du 23 octobre 2013).

Arrêté du 6 Mars 2014 : modifiant l'arrêté du 3 août 2005 portant nomination à la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées. (Parution : Journal officiel du 1er avril 2014 – JORF no 0077 – Page 6275 Texte n°96).

Arrêté du 05 Août 2016 : fixant la liste des fédérations sportives disposant d'une Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents. Entrée en vigueur au 01 Avril 2017.

2- FONCTIONNEMENT DE LA CSDGE DE LA FFJDA

1) Définition

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA est une commission essentiellement technique, composée d'experts haut gradés.

Le Président de la CSDGE de la FFJDA est désigné par le Président de la Fédération, lui-même membre de droit.. Pour le fonctionnement de la CSDGE, un membre est élu secrétaire général de la CSDGE, sur proposition du Président.

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA contribue à maintenir l'unité des grades du Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées.

2) Rôle de la commission

Elle doit :

- préserver la valeur pleine et entière du ou des grades dans leur progression, leur hiérarchie, leur harmonie, car à partir d'une bonne et juste notion de grade se situent toutes les qualifications, responsabilités et représentations du Judo, Jujitsu, Kendo et des disciplines associées,
- susciter une adaptation continue de la réglementation des grades en préservant les notions fondamentales et traditionnelles du grade (shin-ghi-tai),

- étudier tous les cas particuliers qui pourraient lui être soumis,
- soumettre à l'approbation du ministre chargé des sports les conditions de délivrance des grades et dan.

3) Composition de la commission

Conformément à l'arrêté du 05 Août 2016, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017, la composition de la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA est ainsi déterminée :

- deux tiers de membres représentant la fédération parmi lesquels un président désigné par la fédération et le directeur technique national ;
- un tiers de membres représentant les fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires concernées, proportionnellement au nombre de leurs licenciés respectifs.

Cette répartition proportionnelle se fait au plus fort reste. A cette fin, les fédérations mentionnées à l'article A. 212-175-15 du présent arrêté établissent un tableau récapitulatif du nombre de pratiquants licenciés de la ou des disciplines concernées pour chaque fédération multisports, affinitaires, scolaire et universitaire concernée.

En vertu de l'arrêté ci-dessus nommé, les membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents doivent être titulaires d'un 6^{ème} dan ou d'un grade équivalent. A défaut, des membres titulaires d'un 5^{ème} dan ou d'un 4^{ème} dan ou d'un grade équivalent peuvent être désignés.

La durée du mandat des membres des commissions spécialisées des dans et grades équivalents est identique à celle du mandat des instances dirigeantes des fédérations mentionnées à l'article A. 212-175-15 dudit arrêté.

4) Règlement particulier de la CSDGE de la FFJDA

1. Fonctionnement de la commission

- la commission se réunit au moins trois fois par an,
- l'ordre du jour est fixé par le président de la CSDGE sur proposition de la commission administrative de la CSDGE de la FFJDA ;
- les questions diverses seront à adresser en CSDGE dans un délai d'au moins 15 jours précédant la réunion plénière ;
- la présence des deux tiers des membres de la commission est exigée pour statuer quant aux modifications réglementaires et quant aux demandes de grade à titre exceptionnel et dérogatoire.

Ces décisions se prennent aux trois-quarts des membres présents et aucune procuration n'est acceptée.

- la convocation, l'ordre du jour et les documents nécessaires à la réunion sont adressés quinze jours avant la date de la réunion à tous les membres de la commission.

Lorsqu'une décision relevant de la compétence de la commission plénière de la CSDGE doit être prise alors qu'elle ne peut être réunie, il est possible de consulter les membres de la Commission Plénière de la CSDGE par voie postale ou par voie électronique. Les décisions prises par consultation écrite (postale ou électronique) ont la même valeur que celles prises lors d'une réunion de la Commission Plénière de la CSDGE.

2. Durée du mandat des membres

La durée du mandat des membres de la commission est liée à l'olympiade sportive.



3- STRUCTURES MISES EN PLACE

A/ Sur le plan national :

Afin d'exercer les missions qui lui sont confiées, la CSDGE instaure les sous-commissions suivantes : la commission administrative, le comité des hauts grades, la commission en charge de l'étude de la réglementation et toute commission ad hoc nécessaire à son fonctionnement.

La composition des différentes sous-commissions est déterminée en commission plénière de la CSDGE en début d'olympiade.

Le secrétaire général de la CSDGE assurera la présidence de l'ensemble des sous-commissions.

1) La commission administrative

C'est l'organe administratif de la CSDGE de la FFJDA.

Composition :

- le secrétaire général de la CSDGE,
- 3 membres désignés par la CSDGE de la FFJDA dont au moins un choisi parmi les représentants des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées,
- le DTN de la FFJDA,
- le chargé de mission auprès de la CSDGE de la FFJDA, désigné par le DTN.

Attributions :

- étude et validation des demandes de grade à titre exceptionnel du 1^{er} au 4^{ème} dan inclus
- traitement des affaires courantes, du courrier,
- suivi des homologations et des passages de grades,
- archivage des résultats d'examen,
- préparation des réunions et des procès-verbaux.

2) La sous-commission en charge de la réglementation des grades

C'est l'organe réglementaire de la CSDGE de la FFJDA.

Composition :

- le secrétaire général,
- au moins 8 membres, dont au minimum un choisi parmi les représentants des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées.
- le DTN de la FFJDA,
- le chargé de mission auprès de la CSDGE de la FFJDA, désigné par le DTN.

Attributions :

- étude, proposition en commission plénière des modifications réglementaires et statutaires des grades.
- modification des contenus techniques d'examen
- évolutions réglementaires.

3) Le Comité des Hauts Grades

Dans le respect des principes fondamentaux du Judo et en tenant compte de la hiérarchie mondiale, cet organe veille et participe à l'évolution de la hiérarchie du Judo Français.

Composition et fonctionnement : on distingue une commission technique en charge de l'étude approfondie de chaque dossier de promotion éventuelle et le « collège des sages » dont le rôle est consultatif.

1. la commission technique des hauts grades : en charge de l'étude en détails des dossiers de promotion éventuelle ; elle est composée :

- du secrétaire général de la CSDGE,
- d'au moins 8 membres haut gradés dont au moins un choisis parmi les représentants des Fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées,
- du DTN de la FFJDA,
- du chargé de mission de la DTN auprès de la CSDGE.

Attributions :

- étude d'une liste de personnes promouvables pour l'accès au 6^{ème} dan et plus (dont celles résidant à l'étranger),
- étude et proposition pour la CSDGE des demandes de grade à titre exceptionnel à partir du 5^{ème} dan,

2. le collège des sages (sont membres les 9^{èmes} dan et plus) : il a une mission de conseil lors de la commission plénière de la CSDGE.

4) Autres sous-commissions et groupes de travail

a) Sous-commission Kendo et Disciplines Rattachées

Elle est chargée de proposer à la CSDGE la réglementation des grades Kendo et disciplines associées et d'organiser les examens spécifiques à ces disciplines. Elle soumet pour approbation à la CSDGE la liste des haut gradés dans ses disciplines (4^{ème} dan et plus).

b) Les groupes de travail ponctuel et sous-commissions ad hoc

Mis en place occasionnellement par la CSDGE de la FFJDA pour assurer des tâches d'expertise, de conseil ou d'organisation, leurs modalités et la fréquence de leur réunion.

B/ Sur le plan régional : fonctionnement des CORG

Pour assurer la relation administrative avec la CSDGE de la FFJDA, la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives régionales concernant les grades, chaque ligue doit mettre en place une CORG composé :

- du président de ligue (Président et responsable de la CORG),
- d'un conseiller technique sportif (responsable technique des examens et du suivi de formation des juges),
- d'un secrétaire de la CORG, qui pourra être secondé par un ou plusieurs secrétaire(s) de CORG adjoint(s) chargés du suivi administratif, désigné(s) par la CSDGE de la FFJDA, proposé(s) par le président de ligue,
- du vice-président Culture Judo.
- de un ou deux hauts gradés (6^{ème} dan et plus)

Le président de la CORG peut inviter toute personne susceptible d'aider au fonctionnement de la CORG.

C/ Sur le plan départemental : fonctionnement des Commissions d'Organisation Départementales des Grades

Pour assurer la relation administrative avec la CSDGE de la FFJDA et les CORG, la mise en place et le suivi des organisations techniques et sportives régionales concernant les grades, chaque ligue doit mettre en place une Commission Départementale composée :

- du président de comité,
- du secrétaire de CODG,
- d'un conseiller technique fédéral (CTF) ou d'un référent technique,
- d'au moins un haut gradé (5^{ème} dan possible si pas de 6^{ème} dan)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉSENTATION AUX EXAMENS DE GRADE ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le candidat peut circuler librement sur le territoire pour se présenter aux épreuves (shiai, kata, UV techniques), sous réserve de respecter les conditions générales de présentation et d'inscription.

Les judokas participant aux shiai, aux kata et aux UV (candidats et partenaires), devront porter un judogi blanc.

1. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

La licence et le certificat médical (pour Tori et Uke) :

A/ La licence

a.1 - Conditions générales de présentation pour les licenciés à la FFJDA :

- les candidats doivent être présentés par l'enseignant de la FFJDA déclaré sur le contrat club dans lequel ils sont licenciés au cours de la saison ;
- pour qu'un club puisse présenter des candidats, il doit être en conformité avec les statuts et règlements de la FFJDA et de la CSDGE ;
- pour le 1^{er} dan, pouvoir justifier d'au moins trois licences à la FFJDA ou à une fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo à la date de la première épreuve de l'examen ;
- pour tous les dan, les conditions figurent dans le tableau récapitulatif, les candidats doivent être licenciés à la FFJDA.

a.2 - Conditions générales de présentation pour les non-licenciés à la FFJDA :

Sont concernés : les candidats adhérents à des fédérations multisports, affinitaires, scolaires et universitaires agréées reconnues par le CNOSF.

Les candidats doivent :

- être inscrits par un club affilié à l'une de ces fédérations et présentés par un enseignant habilité,
- soit posséder un passeport FFJDA validé par trois timbres de licence FFJDA ou trois timbres de licence de la fédération concernée (3 saisons différentes).

Si le candidat est licencié à la FFJDA pour l'année en cours, il bénéficie des conditions définies par l'Assemblée Générale de la FFJDA pour les différents tests d'accès aux grades. Ses résultats seront consignés sur le passeport FFJDA.

S'il ne possède pas le passeport FFJDA, il devra présenter le carnet de grades réservé aux non-licenciés à la FFJDA (délivré par les Ligues régionales) et s'acquitter d'un droit de présentation,

- posséder une attestation d'assurance en cours de validité,
- attester de trois années de pratique minimum,
- fournir les justificatifs d'assurance de la structure d'enseignement et du postulant.
- la date officielle du grade fixée par la CSDGE de la FFJDA est celle inscrite sur le carnet de grade.

Nota : Le prix du carnet de grades et le montant du droit de présentation sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale de la FFJDA.

B/ Le certificat médical

- Pour l'UV3, la mention « pratique en compétition » doit être mentionnée sur le timbre de licence du passeport sportif présenté.

2. HOMOLOGATION (AUTHENTIFICATION DES GRADES)

A/ Homologation

Les résultats aux différentes épreuves enregistrés par les CORG doivent figurer sur le passeport FFJDA, le carnet de grades ou tout autre document officiel émanant de la FFJDA.

Les grades sont authentifiés par le diplôme officiel remis par la CSDGE qui est garante du grade ainsi que de sa date d'obtention.

Pour pouvoir se présenter au dan supérieur, il faut que le précédent ait été authentifié par la CSDGE.

Tout dan obtenu à titre exceptionnel ne peut permettre l'accès au grade supérieur, excepté dans les conditions fixées à la partie intitulée : « Demandes de grade à titre exceptionnel ».

B/ Passeport du Judo, Jujitsu français ou carnet de grades

- pour être homologués ou authentifiés, les résultats enregistrés par les CORG doivent figurer sur le passeport FFJDA le carnet de grades ou tout autre document de la FFJDA,
- pour le 1^{er} dan, le passeport ou le carnet de grades doivent être validés par trois timbres de licences dont un de la saison en cours, ou par une attestation de 3 ans de pratique pour les non-licenciés FFJDA ; pour les autres dan le passeport ou le carnet de grades (où figure le grade de ceinture noire)) ainsi que, la licence-assurance FFJDA de la saison en cours, ou une licence-assurance des fédérations multisports, affinitaires, scolaires, universitaires agréées de la saison en cours, ou une attestation d'assurance pour les non-licenciés, suffisent,
- le certificat médical doit être conforme à la réglementation en vigueur,
- le passeport ou le carnet de grades sont délivrés par la Ligue dont ressort le pratiquant. Ils doivent être dûment remplis et signés,
- une tolérance de validité du passeport est accordée jusqu'au 31 août de la saison en cours.

C/ Authentification des résultats

Shiai

Les résultats obtenus en shiai doivent être indiqués en toutes lettres.

Sont comptabilisés pour l'obtention du grade les points marqués lors :

- des shiai,
- des compétitions officielles telles qu'elles figurent dans la réglementation sportive,
- des compétitions appliquant la relation grade-championnat

Rappel du barème

- shiai : se reporter aux règlements spécifiques
- relation grade-championnat : se reporter aux règlements spécifiques.

UV techniques

Toute participation au test doit être mentionnée. Seules les UV obtenues doivent figurer sur le passeport ou carnet de grades : date, lieu, n° UV et signature CORG de validation.

Authentification des résultats

Après avoir satisfait à toutes les épreuves, les résultats du candidat seront portés sur le passeport ou le carnet de grades.



3- MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX EXAMENS DE GRADES

Les inscriptions se faisant par extranet, la signature de l'enseignant n'est plus obligatoire sur le passeport.

C'est de la responsabilité du président de club et du professeur de valider leur inscription en les faisant figurer sur la liste d'ayant droit du club.

Le licencié conservera ensuite la possibilité, une fois qu'il figure sur la liste d'ayant droit de procéder lui-même à son inscription et donc de se désinscrire d'un examen.

Nota : Des conditions d'inscriptions en termes de délais sont imposées par les Ligues organisatrices.

Sur une saison sportive, le nombre de présentations, honorées ou non est fixé à : 5 en test shiai 3 à l'UV1 (kata) et 3 à l'UV2 (technique).

Du 1^{er} au 4^{ème} dan, le relais privilégié du candidat reste la Ligue via la CORG :

les coordonnées des Ligues sont disponibles sur le site internet fédéral dans la rubrique :

Fédération>Ligues et Comités

<http://www.ffjudo.com/ligues-et-comites>

4- NIVEAU D'ORGANISATION DES EXAMENS DES PASSAGES DE GRADES

		Critères juges	Composition du jury et critères de sélection	Nombre de sessions annuelles	Niveau d'organisation	Organisation territoriale : cadre de référence des examens
		<u>Juges régionaux</u> 3° dan et plus	Jury : 2 juges minimum Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée au niveau de la CORG. Nombre de sessions : déterminé par la CORG en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Département ou territoires fixés par la CORG Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
		<u>Juges régionaux</u> 3° dan et plus Jury grades : possibilité de labelliser des enseignants (3° dan minimum) labellisation au terme d'une journée de formation	Jury : 2 juges minimum Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée au niveau de la CORG. Nombre de sessions : déterminé par la CORG en fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Département ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
		<u>Juges régionaux</u> 4° dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée par la CORG	Région ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
		<u>Juges régionaux</u> 4° dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée par la CORG	Région ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité	Examens traditionnels Plateformes techniques Stages sportifs ou de formation au sein du PPF (Pôles France et espoirs).
		<u>Juges régionaux</u> 5° dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination par la CORG	Région ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité	Examen traditionnels Stages de formation Plateformes kata
		<u>Juges régionaux</u> 5° dan et plus	Jury : 3 juges Critères dans la sélection du jury : neutralité et équité	Au moins 3 sessions par Ligue Coordination par la CORG	Région ou territoires fixés par la CORG. Favoriser la proximité	Examen traditionnels Stages de formation Plateformes techniques
				Au moins 3 sessions par Ligue Coordination assurée au niveau du CORG. Le nombre de sessions est déterminé par la CORG : ce nombre sera nécessairement fonction de 2 paramètres : la durée du passage de grades et le nombre de licencié(e)s.	Niveau régional La coordination est assurée au niveau de la CORG	Priorité aux licencié(e)s de la Ligue organisatrice
				En interligues de préférence pour les féminines (possibilité de regrouper les 2° dan et 3° dan)	Niveau national décentralisé : Par ligue Calendrier coordonné au niveau national	

ACCES AUX HAUTS GRADES

		Critères juges	Composition du jury et critères de sélection	Nombre de sessions annuelles	Niveau d'organisation	Organisation territoriale : cadre de référence des examens
		Juges nationaux minimum 6° dan	Jury : 5 juges nationaux	5e DAN en juin 6e DAN en novembre	National	Paris Institut du judo

PASSAGES DE GRADES POUR LES ATHLÈTES DE L'INSEP ET DU COLLECTIF NATIONAL JUDO ET JUJITSU

Organisation :

- Fréquence des examens de kata : 3 examens par an.

Passage uniquement de l'UV1 (kata) : les judokas sont exemptés de l'UV2 (technique), UV3 (efficacité) et UV4 (engagement personnel).

Le jury sera composé de trois juges haut gradés inscrits sur les listes nationales, désignés par le chargé de mission de la DTN auprès de la CSDGE.

RELATION GRADE-STAGE ET RELATION GRADE-CHAMPIONNAT

1- RELATION GRADE-STAGE

DÉFINITION

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA donne la possibilité aux enseignants titulaires du BEES, CQP APAM et CQP MAM, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, d'acquiescer dans le temps les unités nécessaires à l'obtention d'un grade dans la ceinture noire, en participant à des stages spécialement prévus à cet effet.

La possession d'une unité de valeur dispensera alors le candidat de la présenter lors de l'examen traditionnel pour les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} dan.

UNITÉS DE VALEURS

UV 1 : Kata

UV 2 : Technique

MODALITÉS D'APPLICATION

La relation grade-stage s'applique au cours de stages de niveau national, figurant au calendrier fédéral et sélectionnés par la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA.

NIVEAU DES GRADES ACCESSIBLES PAR LA RELATION GRADE-STAGE

Du 2^{ème} au 5^{ème} dan (*)

(*) pour le 5^{ème} dan, le candidat pourra représenter la partie échouée lors de l'examen National ou lors d'un stage de préparation au 5^{ème} dan.

Cf. Réglementation de l'examen du 5^{ème} dan

PRINCIPE

Les participants passent, à l'issue du stage, l'épreuve prévue par la réglementation devant les responsables techniques du stage et des membres de la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA, juges agréés par elle et convoqués spécialement à cet effet.

La relation grade-stage pour les UV1, UV2 s'applique aux passages des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} dan.

Les postulants doivent remplir les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Un candidat pourra présenter, quelle que soit la dominante choisie, une seule unité de valeur par stage (UV1 : kata ou UV2 : technique).

Les stages seront organisés par thèmes :

UV1 : Kata ; UV2 : Technique.

Remarques : Les intervenants sont désignés et habilités par la FFJDA. Un intervenant représentant de la Commission spécialisée des dan et grades équivalents de la FFJDA est présent le jour de l'examen des UV.

Le passage des UV se déroulera à l'issue des stages nationaux, le jury d'examen est composé de trois personnes minimum désignées par le Conseiller Technique Sportif National responsable, dans les conditions prévues à l'annexe 2, paragraphe « Jury d'examen » et Partie 2 :

« Fonctionnement de la CSDGE de la FFJDA ».

2- RELATION GRADE-CHAMPIONNAT

DÉFINITION

La Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA donne la possibilité aux compétiteurs, masculins et féminins, à partir de la ceinture marron, avec l'accord de leur professeur, de comptabiliser sur leur passeport Judo, Jujitsu, les Waza-ari et Ippon marqués.

Ces points seront comptés pour le passage au grade supérieur et s'ajouteront éventuellement à ceux acquis en shiai.

Cette mesure est valable pour l'UV3. Les points ne pourront être comptabilisés pour l'accession au grade supérieur qu'après la date d'homologation du grade précédent, dans les mêmes conditions que pour les animations sportives organisées pour les shiai.

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous ont accès à la RGC dès l'homologation du grade précédent à partir des cadet(te)s. Cf. tableau synoptique pour l'UV3.

COMPÉTITIONS APPLIQUANT LA RELATION GRADE – CHAMPIONNAT

Championnats (à tous les échelons de sélection y compris les districts) :

- Championnat de France individuel cadet(te)s 1^{ère} division
- Championnat de France individuel cadet(te)s 2^{ème} division
- Championnat de France individuel cadet(te)s « espoirs »
- Championnat de France individuel juniors 1^{ère} division
- Championnat de France individuel seniors 1^{ère} division
- Championnat de France individuel seniors 2^{ème} division
- Championnat de France individuel seniors 3^{ème} division
- Championnat de France Para-Judo

Autres compétitions appliquant la relation grade-championnat :

- Tournoi de France cadets
- Tournois « excellence » cadets, juniors, seniors, vétérans
- Tournois labellisés A juniors, seniors, vétérans
- Compétitions de loisirs appliquant la relation grade championnat (cf. règlement des compétitions de loisirs).
- Tournois labellisés ayant obtenu l'attribution de la relation grade-championnat
- Toute compétition du projet Ligue ayant fait l'objet d'une autorisation de bénéficier de la relation grade championnat par la CSDGE de la FFJDA.
- Championnats nationaux des Fédérations multisports, affinitaires et universitaires agréées (niveau national uniquement), les Championnats régionaux de la FSGT et interrégionaux de la FFSU ayant fait l'objet d'une autorisation de bénéficier de la relation grade championnat par la CSDGE de la FFJDA.
- Compétitions jujitsu (Jujitsu combat et ne-waza) :
- Le championnat de France Jujitsu individuel
- Les phases qualificatives au championnat de France (Open nationaux).

ATTRIBUTIONS DE POINTS

- Un combattant totalisant au moins 5 victoires consécutives et au minimum 44 points au cours d'une même compétition obtient l'UV3. Seuls seront comptabilisés les waza-ari (sept points) et ippon (dix points). Les points seront comptabilisés uniquement sur grades équivalents ou supérieurs.

Les points marqués lors du golden score seront comptabilisés.

Les combats de barrage ne seront, quant à eux, pas comptabilisés dans le cadre de la relation grade-championnat.

Les pénalités ne seront pas prises en compte pour l'attribution de points.

Si un combattant est sanctionné par Hansoku-make, son adversaire garde le bénéfice des points, s'il a marqué waza-ari.

Précision : comptabilisation des points en Jujitsu

- En Jujitsu combat, le FULL IPPON (Ippon en partie 1 (atemi-waza) + Ippon en partie 2 (nage-waza) + Ippon en partie 3 (ne-waza) permettra de marquer 10 points. Dans le cas où un candidat marque deux ippon dans deux secteurs différents, il sera crédité de 7 points.
- En coupe nationale ne-waza judo jujitsu, seul l'abandon (par clé, par étranglement, ou par compression) permettra de marquer 10 points.

Remarque : En cas d'abandon lors d'une compétition, les résultats des combats précédant cet abandon seront pris en compte pour la relation grade-championnat.



TESTS SHIAI : REGLEMENTATION GENERALE

Conditions d'accès aux tests shiai

Tous ont accès aux tests shiai dès l'homologation du grade précédent à partir des cadet(te)s.

Pour le 1^{er} dan, seul le kata devra avoir été obtenu avant de pouvoir se présenter aux tests shiai.

Cf. Tableau synoptique pour l'UV3

Précision

Vétérans = 40 ans dans l'année de l'examen

Constitution des poules

Elles seront constituées prioritairement avec des groupes de poids les plus homogènes possibles.

Des contrôles inopinés sur le poids des combattants pourront être effectués par le responsable de l'organisation au moment du contrôle des pièces officielles et un contrôle visuel lors de la présentation sur le tapis des judokas pourra être effectué par l'arbitre.

Les cadets pourront être dispatchés, en fonction du nombre de participants, comme suit :

- Soit cadet 1 / 2 / 3
- Soit cadet 2 / 3 et junior
- Soit cadet 3 et junior / senior

Dans le cas de poules où il ne peut être proposé 5 combats à chaque compétiteur, l'organisateur :

- Peut proposer des combats avec des judokas de poules différentes à condition de ne pas dépasser 5 combats par compétiteur.
- En cas de différences de poids ou pour tout autre raison, les combattants sont libres de ne pas faire le combat proposé.
- L'organisateur ne peut être tenu pour responsable dans le cas où un judoka ne peut pas faire ses 5 combats par shiai.
- En aucun cas un combat manquant ne peut être rattrapé sur une autre manifestation.

Formule de compétition

En poules, avec application du principe des 5 combats maximum par test. Pour les vétérans, choix de participation avec les judoka eux-mêmes vétérans ou non.

Formule exceptionnelle de compétition

Après un constat de terrain, particulièrement dans les DOM-TOM, tout autre aménagement à la présente réglementation, devra faire l'objet d'un accord préalable de la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA.

En cas de difficulté dans la composition des poules, plus spécifiquement chez les féminines, le CORG a la possibilité de déroger au regroupement par grade (exemple : 2^{ème} dan avec 3^{ème} dan, 3^{ème} dan avec 4^{ème} dan).

Durée des combats

Temps de récupération : 2 minutes entre chaque combat

Pas de golden score et de décision (hiki wake)

Victoire par IPPON : 10 points

1 waza-ari : 7 points

waza-ari-awazate-ippou : 10 points

Les pénalités seront données essentiellement pour les cas de judo négatif et tout geste contraire à l'esprit du judo.

Constitution des poules et comptabilisation des points

De façon générale, des poules de même grade sont constituées.

Pour le cas exceptionnel où des poules de grades différents seraient constituées, les waza-ari et les ippon obtenus par une action technique seront comptabilisés.

- un combattant totalisant au moins 5 victoires consécutives et au minimum 44 points au cours d'une même animation obtient son test,
- un combattant ayant terminé son test, doit sortir de la poule.
- les points acquis dans le cadre de la relation grade championnat, s'ajoutent et peuvent être cumulés.

CONTENUS DES EXAMENS



CONTENU D'EXAMEN DU 1^{er} AU 4^{ème} DAN1 - CONTENU DU 1^{er} DAN - SHODAN
DOMINANTE TECHNIQUE/DOMINANTE COMPÉTITION

Deux voies possibles : la voie dominante compétition ou la voie dominante technique se composent chacune des 4 UV suivantes :

- UV1 : Kata
- UV2 : Technique
- UV3 : Efficacité
- UV 4 : Engagement personnel dans le développement judo jujitsu

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du candidat excepté le kata qui devra être obtenu avant de pouvoir se présenter aux tests shiai.

A. TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

GRADE	Conditions de présentation	Homologation du grade (1 ^{er} dan)
	2007 ou avant	Homologation possible au minimum à 15 ans révolus
	1 an de ceinture marron	

B. CONTENU DES EPREUVES

LA DOMINANTE COMPETITION

UV 1 KATA

Le candidat présente les trois premières séries du nage-no-kata, dans le rôle de tori, et tout ou partie des trois séries dans le rôle de uke.

Les candidats nés en 1972 et avant, ne présentent que le rôle de tori.

UV 2 TECHNIQUE

Le candidat démontre, après tirage au sort, 12 techniques issues de l'annexe 1 (6 en nage-waza, 4 en ne-waza et 2 techniques de défense)

Les techniques de nage-waza peuvent être démontrées, au choix du candidat, soit en statique, soit en déplacement.

Pour la partie techniques de défense, le candidat nommera les techniques qu'il a choisies et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort dans les séries A, B et C des 20 attaques défenses imposées jujitsu (annexe 1)

Une méconnaissance dans chacun des trois domaines sera acceptée.

Durée de l'épreuve : 5 minutes

UV 3 EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- Soit sur une manifestation, de 5 victoires par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum.
- Soit de 100 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DEVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur.

Exemples d'implications :

Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'événements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club...

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

LA DOMINANTE TECHNIQUE

VOIE RESERVEE AUX CANDIDATS NE(E)S EN 2004 ET AVANT

UV 1 KATA

Le candidat présente, en entier, dans le rôle de tori le nage-no-kata ou le kodokan-goshin-jitsu et tout ou partie du kata choisi dans le rôle de uke.

Les candidats nés en 1972 et avant, ne présentent que le rôle de tori.

UV 2 TECHNIQUE

a. Le candidat démontre après tirage au sort, 12 techniques issues de l'annexe 1 (6 en nage-waza, 4 en ne-waza et 2 techniques de défense).

Pour la partie techniques de défense, le candidat nommera les techniques qu'il a choisies et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort dans les séries A, B et C des 20 attaques défenses imposées jujitsu (**annexe 1**)

Durée : 5minutes

Une méconnaissance dans chacun des trois domaines sera acceptée.

b. Le candidat démontre ses acquis techniques lors :

- Uchi-komi d'une durée de 1'30 sur avancée de uke et 1'30 sur recul de uke. Deux techniques minimum, dont au moins une sur avancée et une sur recul.
- de 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2 minutes, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve.

Cette UV n'est pas fractionnable.

Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

Les temps ne sont donnés qu'à titre indicatif : ils fixent la durée maximum de chaque exercice mais ne définissent pas de temps minimum.

UV 3 EFFICACITÉ

Le candidat devra justifier de la possession de 20 points acquis :

- en shiai
- en relation grade-championnat judo jujitsu,

La liste des organisations bénéficiant de la relation grade-championnat figure dans la réglementation à cet effet (partie Relation grade championnat)

Les candidats né(e)s en 1982 et avant, sont dispensés de l'UV 3.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur.

Exemples d'implications :

Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'événements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

2- CONTENU DU 2^{ème} DAN - NIDAN DOMINANTE TECHNIQUE / DOMINANTE COMPÉTITION

Deux voies possibles : la voie dominante compétition ou la voie dominante technique se composent chacune des 4 UV suivantes :

- UV1 : Kata
- UV2 : Technique
- UV3 : Efficacité
- UV 4 : Engagement personnel dans le développement judo jujitsu

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du candidat

A. TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

GRADE	Conditions de présentation	Homologation du grade (2 ^{ème} dan)
	15 ans révolus	Homologation possible au minimum à 17 ans révolus
	Présentation possible aux épreuves du 2 ^{ème} dan dès l'homologation du 1 ^{er} dan	1 an de ceinture noire 1 ^{er} dan

B. CONTENU DES ÉPREUVES

LA DOMINANTE COMPÉTITION

UV 1 KATA

Le candidat présente le nage-no-kata en entier, dans le rôle de tori.

UV 2 TECHNIQUE

a. Démonstration d'une technique en nage-waza, d'une technique en ne-waza et d'une technique de défense, au choix du candidat

(durée 5' max). Les techniques sont présentées dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements ...)

b. Le candidat démontre après tirage au sort, 6 techniques issues de l'annexe 1 (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense), (durée 5' max).

Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1.

Pour la partie techniques de défense, le candidat nommera les techniques qu'il a choisies et qui viennent en réponse libre et adaptée aux situations d'agression qu'il aura tirées au sort dans les séries A, B et C des 20 attaques défenses imposées jujitsu (annexe 1)

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- Soit sur une manifestation, de 5 victoires par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum.
- Soit 100 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur.

Exemples d'implications : Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'événements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club...

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

LA DOMINANTE TECHNIQUE

VOIE RÉSERVÉE AUX CANDIDATS NE(E)S EN 2004 ET AVANT

UV 1 KATA

Le candidat présente, dans le rôle de tori, le nage-no-kata entier ou le kodokan-goshin-jitsu.

Ce kata devra être différent de celui présenté pour le 1^{er} dan.

UV 2 TECHNIQUE

a. Démonstration dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements ...) d'une technique en nage-waza, d'une technique en ne-waza et d'une technique de défense, au choix du candidat (durée 5' max)

b. Le candidat démontre après tirage au sort, 6 techniques issues de l'annexe 1 (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense en réponse libre et adaptée aux attaques imposées des séries A, B et C)

Durée : 5' max

Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1.

c. Le candidat démontre, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve, ses acquis techniques lors :

- d'uchi-komi en déplacement de 2 fois 1'30 max sur 2 techniques différentes minimum,
- de nage-komi en déplacement de 2 fois 1'30 max sur 2 techniques différentes minimum,
- de 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2 minutes.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 3 épreuves.

Les temps ne sont donnés qu'à titre indicatif : ils fixent la durée maximum de chaque exercice mais ne définissent pas de temps minimum.

UV 3 EFFICACITÉ

Le candidat devra justifier de la possession de 20 points acquis :

- en shiai
- en relation grade-championnat judo jujitsu.

La liste des organisations bénéficiant de la relation grade-championnat figure dans la réglementation à cet effet (partie Relation grade championnat)

Les candidats né(e)s en 1982 et avant, sont dispensés de l'UV 3.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par son professeur.

Exemples d'implications :

Aide à l'enseignement, accompagnement d'équipes, aide à l'organisation d'événements au sein du club, fonctions techniques ou électives au sein du club.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur deux demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.



3- CONTENU DU 3^{ème} DAN - SANDAN DOMINANTE TECHNIQUE / DOMINANTE COMPÉTITION

Deux voies possibles : la voie dominante compétition ou la voie dominante technique se composent chacune des 4 UV suivantes :

- UV1 : Kata
- UV2 : Technique
- UV3 : Efficacité
- UV 4 : Engagement personnel dans le développement judo jujitsu

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du candidat

A. TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

GRADE	Conditions de présentation	Homologation du grade (3 ^{ème} dan)
	17 ans révolus	Homologation possible au minimum à 20 ans révolus
	Présentation possible aux épreuves du 3 ^{ème} dan dès l'homologation du 2 ^{ème} dan	1 an de ceinture noire 2 ^{ème} dan

B. CONTENU DES ÉPREUVES

LA DOMINANTE COMPÉTITION

UV 1 KATA

Le candidat présente, dans le rôle de tori, le katame-no-kata et le Kodokan-goshin-jitsu en entier.

UV 2 TECHNIQUE

a. Le candidat démontre :

- 3 techniques de son choix en nage-waza, dans 3 directions différentes et dans un contexte dynamique (déplacements, enchaînements ...) (durée 3 minutes minimum)
- 2 techniques de son choix en ne-waza, démontrées à partir de situations de combat (durée 3 minutes minimum)
- des techniques de défense sur saisies, coups, armes (durée 1 minute minimum).

L'ensemble des 3 parties ne devra pas dépasser 9 minutes.

b. Le candidat démontre 6 techniques, après tirage au sort issues de l'annexe 1 (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense : réponse libre et adaptée aux attaques imposées des séries A, B, C & D (durée 5 minutes).

Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves.

UV 3 EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- Soit sur une manifestation, de 5 victoires par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum.
- Soit de 120 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DÉVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi :

Enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein d'un club, bénévole au sein d'un OTD.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur quatre demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

LA DOMINANTE TECHNIQUE

VOIE RESERVEE AUX CANDIDATS NE(E)S EN 2004 ET AVANT

UV 1 KATA

Le candidat présente, dans le rôle de tori, le katame-no-kata et soit le nage-no-kata, soit le Kodokan-goshin-jitsu.

UV 2 TECHNIQUE

a. Le candidat démontre :

- 3 techniques de son choix en nage-waza, dans 3 directions différentes et dans un contexte dynamique (durée 3 minutes minimum)
- 2 techniques de son choix en ne-waza à partir de situations de combat (durée 3 minutes minimum)
- des techniques de défense sur saisies, coups, armes (durée 1 minute minimum).

L'ensemble des 3 parties ne devra pas dépasser 9 minutes.

b. Le candidat démontre ensuite après tirage au sort, 6 techniques issues de l'annexe 1 (2 en nage-waza, 2 en ne-waza et 2 techniques de défense) : réponse libre et adaptée aux attaques imposées des séries A, B, C & D (durée 5 minutes max).

Dans le cas où une technique aurait déjà été démontrée dans la partie a), le jury demandera une autre technique issue de l'annexe 1.

c. Le candidat démontre, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve, ses acquis techniques lors :

- d'uchi-komi de 3 fois 1' max sur 3 techniques différentes
- de nage-komi de 2 fois 1' max sur 2 techniques différentes
- de 2 exercices d'application de type kakari-geiko et/ou yaku-soku-geiko de 2' max.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 3 épreuves.

Les temps ne sont donnés qu'à titre indicatif : ils fixent la durée maximum de chaque exercice mais ne définissent pas de temps minimum.

UV 3 EFFICACITE

Le candidat devra justifier de la possession de 20 points acquis :

- en shiai
- en relation grade-championnat judo jujitsu.

La liste des organisations bénéficiant de la relation grade-championnat figure dans la réglementation à cet effet (partie Relation grade championnat)

Les candidats né(e)s en 1982 et avant, sont dispensés de l'UV 3.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DEVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi : enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein d'un club, bénévole au sein d'un OTD.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur quatre demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

4- CONTENU DU 4^{ème} DAN - YONDAN DOMINANTE TECHNIQUE / DOMINANTE COMPÉTITION

Deux voies possibles : la voie dominante compétition ou la voie dominante technique se composent chacune des 4 UV suivantes :

- UV1 : Kata
- UV2 : Technique
- UV3 : Efficacité
- UV 4 : Engagement personnel dans le développement judo jujitsu

L'ordre des épreuves est laissé au libre choix du candidat

A. TABLEAU DES CONDITIONS DE PRESENTATION ET D'HOMOLOGATION

GRADE	Conditions de présentation	Homologation du grade (4 ^e dan)
	20 ans révolus	Homologation possible au minimum à 24 ans révolus
	Présentation possible aux épreuves du 4 ^{ème} dan dès l'homologation du 3 ^{ème} dan	2 ans de ceinture noire 3 ^{ème} dan

B. CONTENU DES ÉPREUVES

LA DOMINANTE COMPÉTITION

UV 1 KATA

Le candidat démontrera, dans le rôle de tori, le kime no kata et un autre kata en entier parmi le nage no, le katame no, le kodokan goshin jitsu et le gonosen.

UV 2 TECHNIQUE

Le candidat démontrera :

- son tokui-waza en nage-waza (opportunités, séquences tactiques, liaisons debout-sol) : durée minimum : 3 minutes
- son tokui-waza en ne-waza : durée minimum : 2 minutes
- des techniques de défense sur saisies, coups, armes : durée minimum : 2 minutes

La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est 10 minutes.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 3 parties.

UV 3 EFFICACITE

Le candidat devra justifier :

- Soit sur une manifestation, de 5 victoires par ippon ou waza-ari totalisant 44 points au minimum.
- Soit de 120 points marqués en cumul sur plusieurs épreuves.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DEVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par le CORG

et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi :

enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein d'un club, bénévole au sein d'un OTD.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur quatre demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

LA DOMINANTE TECHNIQUE

UV 1 KATA

Le candidat démontrera, dans le rôle de tori, le kime no kata et un autre kata en entier parmi le nage no, le katame no, le kodokan goshin jitsu et le gonosen.

UV 2 TECHNIQUE

a. Le candidat démontrera :

- Son tokui-waza en nage-waza (opportunités, séquences tactiques, liaisons debout-sol) : durée minimum : 3 minutes
- Son tokui-waza en ne-waza : durée minimum : 2 minutes
- Des techniques de défense sur saisies, coups, armes : durée minimum : 2 minutes

La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est 10 minutes.

b. Le candidat démontre, en respectant les consignes d'action données par le coordonnateur de l'épreuve, sur une durée maximale de 10 minutes, ses acquis techniques dans les exercices d'uchi-komi, de nage-komi, de kakari-geiko et/ou de yaku-soku-geiko.

Cette UV n'est pas fractionnable. Le résultat est donné sur l'appréciation de l'ensemble des 2 épreuves

UV 3 EFFICACITE

Le candidat devra justifier de la possession de 20 points acquis :

- en shiai,
- en relation grade-championnat judo jujitsu.

La liste des organisations bénéficiant de la relation grade-championnat figure dans la réglementation à cet effet (partie relation grade championnat)

Les candidats né(e)s en 1982 et avant, sont dispensés de l'UV 3.

UV 4 ENGAGEMENT PERSONNEL DANS LE DEVELOPPEMENT DU JUDO-JUJITSU

Le candidat devra justifier de son implication personnelle dans le développement du judo-jujitsu à l'aide d'une attestation délivrée par le CORG et attestant d'au moins un titre ou une fonction depuis son dernier grade parmi :

Enseignant en exercice, commissaire sportif départemental, arbitre départemental, juge, élu au sein d'un club, bénévole au sein d'un OTD.

Dans le cas où le candidat ne peut répondre à cette exigence, il devra participer à l'encadrement d'une animation ou d'une compétition, se déroulant sur quatre demi-journées, organisées par un OTD dont il dépend.

EXAMENS NATIONAUX ACCÈS AU 5^{ème} AU 6^{ème} DAN ET AU 7^{ème} DAN1. EXAMEN DU 5^{ème} DAN - GODAN

A. CONDITIONS DE PRÉSENTATION

Les conditions de présentation doivent être remplies dans l'année civile en cours de l'examen.

Les formulaires de candidature signés par la Commission d'Organisation Départementale des Grades (CODG) et la CORG doivent être envoyés par e-mail à l'adresse grade@ffjudo.com, avant le 1^{er} avril de l'année civile de l'examen (formulaires disponibles en ligne : <https://www.ffjudo.com/procedures-formulaires>).

La validation d'au moins deux dan en dominante compétition est nécessaire pour postuler au 5^{ème} dan (règle qui ne concerne pas les candidats ayant terminé leur test de 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} dan au 1^{er} septembre 2010).

B. CRITÈRES DE PRÉSENTATION

L'âge plancher pour se présenter est de 29 ans et le délai dans le grade de 4^{ème} dan est de 3 ans minimum.

Tous les candidats devront justifier d'un titre ou fonction, depuis le dernier grade d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'environnement spécifique technique de l'activité judo jujitsu suivants :

- être ou avoir été membre de commission technique départementale,
- être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale,
- être ou avoir été juge régional,
- être ou avoir été élu.e d'un OTD
- être ou avoir été conseiller.re technique
- être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum,
- être enseignant en exercice et justifier d'attestations de participation aux stages de formation continue (28h minimum) depuis le dernier grade,
- justifier d'attestations de participation aux stages fédéraux de formation (56h minimum) depuis le dernier grade,
- compétiteur.trice.s ayant participé à un championnat de France individuel seniors judo-jujitsu ou équivalent.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une équivalence attribuée par la CSDGE sur présentation d'un dossier.

C. L'ÉPREUVE

Prestation personnelle de 25 minutes articulée en trois parties.

Les candidats devront débiter l'épreuve par le ju-no-kata.

Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du judo, jujitsu.

JU-NO-KATA

Le candidat démontrera le ju-no-kata dans le rôle de tori.

JUDO DEBOUT ET SOL (nage-waza/ne-waza)

Le candidat présentera en travail debout et sol, tout ou partie de son système d'attaque et tout ou partie de son système de défense.

La démonstration devra être organisée selon un plan clair et précis et fera apparaître les principes généraux qui organisent l'ensemble de la démonstration et au choix du candidat :

- les points clés des principales techniques retenues,
- le kumi-kata et les postures,
- les opportunités, les séquences tactiques etc.

Le candidat devra obligatoirement consacrer au minimum 10 minutes au Judo debout et sol.

JUJITSU

Le candidat présentera :

- des techniques de défense mettant en œuvre l'ensemble des habiletés techniques fondamentales dans les différents contextes de la pratique (garde, saisies, postures, déplacements...),
- des défenses et ripostes pertinentes adaptées aux situations d'attaques, couvrant l'ensemble des familles (atémis, clés, projections, liaisons debout-sol, contrôles au sol...), exécutées avec précision et vitesse.
- les armes utilisées pour la prestation doivent être celles utilisées dans les kata judo (ceux référencés plus le bâton court).
- (Le candidat devra obligatoirement consacrer au minimum 5 minutes à l'expression du jujitsu).

Remarques

Pour l'ensemble des épreuves, le candidat doit mettre en évidence la qualité des connaissances et les savoirs faire techniques permettant de percevoir l'efficacité, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA. Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement (format PDF : par e-mail à grade@ffjudo.com ou sur clé usb) 1 mois avant la date de l'examen, et amené en 2 exemplaires papier le jour de l'examen.

Il devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) et devra être placé en début de document.

D. JUGEMENT ET ÉCHEC À LA PRESTATION

Chaque jury est composé de cinq membres titulaires du 6^{ème} dan minimum.

Si une des parties de la prestation est jugée insuffisante, le candidat aura la possibilité de représenter cette seule partie au prochain examen ou, dans le cadre des examens grades stages nationaux réservés aux professeurs.

Si plus d'une partie est jugée insuffisante, le candidat devra représenter l'ensemble de la prestation.

2. EXAMEN DU 6^{ème} DAN - ROKUDAN

A. CONDITIONS DE PRÉSENTATION

Les conditions de présentation doivent être remplies dans l'année civile en cours de l'examen.

Les formulaires de candidature signés par la Commission d'Organisation Départementale des Grades (CODG) et la CORG doivent être envoyés par e-mail à l'adresse grade@ffjudo.com, avant le 1^{er} juin de l'année civile de l'examen (formulaires disponibles en ligne : <https://www.ffjudo.com/procedures-formulaires>).

B. CRITÈRES DE PRÉSENTATION

L'âge plancher pour se présenter est de 40 ans et le délai dans le grade de 5^{ème} dan est de 4 ans minimum.

Tous les candidats devront justifier de 25 ans de ceinture noire et justifier d'au moins deux titres ou fonctions, depuis le dernier grade d'une durée minimum de 4 ans dans les domaines de l'environnement spécifique technique de l'activité judo jujitsu suivants :

- être ou avoir été membre de commission technique départementale,
- être ou avoir été membre de l'équipe technique régionale,
- être ou avoir été juge régional,
- être ou avoir été élu.e d'un OTD
- être ou avoir été conseiller.re technique
- être ou avoir été arbitre ou commissaire sportif régional minimum,
- être enseignant en exercice et justifier d'attestations de participation aux stages de formation continue (28h minimum) depuis le dernier grade,
- justifier d'attestations de participation aux stages fédéraux de formation (56h minimum) depuis le dernier grade,
- compétiteur.trice.s ayant participé à un championnat de France individuel seniors judo-jujitsu ou équivalent.

Toutefois, les postulants ne remplissant pas les critères ci-dessus ont la possibilité de demander une équivalence attribuée par la CSDGE sur présentation d'un dossier.

L'attribution d'équivalence sera accompagnée d'une augmentation du délai dans le grade précédent.

L'âge plancher pour se présenter est de 50 ans et le délai dans le grade de 5^{ème} dan est de 10 ans minimum.

C. L'ÉPREUVE

Prestation de 30 minutes.

Les candidats devront démontrer leur connaissance des différentes formes d'expression du Judo, Jujitsu.

Les candidats devront débiter l'épreuve par le koshiki-no-kata.

- koshiki-no-kata « formes anciennes » avec respect du cérémonial et exécution en totalité dans le rôle de Tori.
- Jujitsu-self défense (les armes utilisées pour la prestation doivent être celles utilisées dans les kata judo référencés plus le bâton court).

ATTENTION : en novembre 2022 changement de réglementation pour l'examen du 6^{ème} dan (Cf. formulaire d'inscription sur le site fédéral).

La prestation sera suivie d'un entretien de 10 minutes maximum au cours duquel le candidat devra argumenter ses choix, la logique de sa prestation et la liaison entre les différentes formes d'expression. Le jury sera à même de poser des questions complémentaires en vue de fonder son évaluation.

Précisions

Pour le travail en nage-waza en ne-waza, ainsi qu'en Jujitsu-self défense le candidat doit mettre en évidence la qualité de ses connaissances techniques, l'efficacité et la réalité du Judo, Jujitsu-self défense pratiqué, paramètres indispensables au rayonnement d'un 6^e dan, de préférence à la réalisation de trop nombreuses techniques,

Le candidat peut expliquer éventuellement les démonstrations.

Un document écrit relatant le détail de la prestation devra être adressé à la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA.

Ce dossier de prestation devra être envoyé numériquement (format PDF par e-mail à grade@ffjudo.com ou sur clé usb) 1 mois avant la date de l'examen, et amené en 2 exemplaires papier le jour de l'examen.

Il devra inclure une présentation succincte du candidat (état civil, âge, région d'appartenance, activités et parcours en judo) et devra être placé en début de document.

Ce document servira de guide et de support à l'entretien.

Une « fiche guide » de recommandations précisant les critères de jugement de l'examen du 6^{ème} dan est mise à disposition des candidats par la CSDGE.

E. JUGEMENT

Chaque jury est composé de cinq membres titulaires du 7^{ème} dan minimum. Les membres du jury évaluent la prestation du candidat sur l'ensemble des épreuves, et donnent une des quatre appréciations suivantes : Excellent, Bien, Insuffisant, Très insuffisant.

Est déclaré admis(e) tout(e) candidat(e) obtenant après délibération du jury, quatre appréciations « bien » au minimum des cinq membres du jury.

F. MENTIONS

Il est créé deux mentions pour l'ensemble de l'épreuve :

- la mention « excellent » qui s'obtient par 5 appréciations « excellent »
- la mention « bien » qui s'obtient par quatre appréciations « excellent » et une « bien » ou trois appréciations « excellent » et deux « bien ».

G. ÉCHEC À LA PRESTATION

Le candidat refusé à la suite de sa prestation pourra se représenter à sa convenance et sans limite de présentation.



3. 7^{ÈME} DAN (NANADAN) ET PLUS LES TRÈS HAUTS GRADES

CONDITIONS D'ACCÈS

1- MODALITÉS D'ACCÈS A L'EXAMEN DU 7^{ÈME} DAN - nanadan

Les formulaires de candidature signés par la Commission d'Organisation Départementale des Grades (CODG) et la CORG doivent être envoyés par e-mail à l'adresse grade@ffjudo.com, avant le 15 février de l'année civile de l'examen (formulaires disponibles en ligne : <https://www.ffjudo.com/procedures-formulaires>).

Modalités d'étude des dossiers :

- 13 ans de 6^{ème} dan
- Âge Plancher 53 ans dans l'année de l'examen
- Être licencié.e de manière régulière et dans l'année en cours
- Justifier d'un niveau sportif national judo-jujitsu séniors ou championnat équivalent
- Être toujours impliqué.e dans le judo dans la durée (entraide et prospérité mutuelle, transmission) niveau régional minimum
- Les contributions (examen) demandées peuvent être de deux natures :
 - A) Contribution écrite
 - B) Prestation technique libre

Une « fiche guide » de recommandations précisant les critères de jugement de l'examen du 7^{ème} dan est mise à disposition des candidats par la CSDGE.

2- MODALITÉS D'ACCÈS AU 8^{ÈME} DAN - hachidan

Modalités d'étude des dossiers :

Chaque année le Comité des Hauts Grades étudiera les dossiers des 7^{èmes} dan pouvant justifier d'au moins 13 années d'ancienneté dans le grade de 7^{ème} dan.

Tous les dossiers des 7^{èmes} dan pouvant justifier :

- de 13 ans d'ancienneté dans ce grade seront étudiés,
- l'âge plancher est de 66 ans,
- d'un rayonnement d'un niveau national dans le déroulement de la carrière du judoka (*carrière en général, ensemble du travail accompli, sur les services rendus pour la promotion du judo jujitsu, sur la valeur d'exemple, et sur les références connues depuis l'obtention du grade précédent, tant sur le tapis ou les autres activités judo jujitsu que dans la vie quotidienne, etc...*).
- Être licencié.e de manière régulière et dans l'année en cours
- Être toujours impliqué.e dans le judo (entraide et prospérité mutuelle, transmission) et bénéficier d'une aura nationale

Le Comité des Hauts Grades propose alors à l'issue de cette étude une liste annuelle de 7^{èmes} dan promouvables dans cette voie. La nomination définitive sera soumise à la présentation d'une contribution personnelle.

La proposition du Comité des Hauts Grades sera débattue en CSDGE qui devra se prononcer à la majorité des deux tiers des membres présents pour valider définitivement cette nomination.

3- MODALITÉS D'ACCÈS AUX 9^{ÈME} ET 10^{ÈME} DAN

Le Comité des Hauts Grades étudiera les dossiers des 8^{èmes} dan et des 9^{èmes} dan au profil exceptionnel qui pourrait justifier l'accès à ces très hauts grades. Pour être promouvables, les 8^{ème} et 9^{ème} dan devront, dans le déroulement de leur carrière pouvoir justifier d'une notoriété d'exception reconnue par tous comme éminente dans tous les secteurs (sur le plan sportif, pédagogique, l'engagement dans le développement de la discipline...sans que cette liste ne soit exhaustive). Cette promotion aux très hauts grades devra être validée au ¾ des voix des membres présents pour l'accès au 9^{ème} dan et à l'unanimité des membres présents de la CSDGE réunis en commission plénière pour l'accès au 10^{ème} dan.

Précisions sur les contributions

La contribution doit nécessairement être le résultat d'un travail personnel, qui est le reflet de l'expérience propre et acquise du judoka pressenti à ces hauts grades.

La contribution aura pour objectif de venir enrichir le patrimoine du judo français et pourra être mise au service des générations actuelles et futures.

La contribution doit être une production qualitative à la hauteur du grade postulé.

DEMANDE DE GRADE À TITRE EXCEPTIONNEL

PRINCIPE

Le grade exceptionnel relève d'une mesure extrêmement rare pour des cas très particuliers.

Les personnes présentant des incapacités physiques les dispensant de toute épreuve pratique telle que demandée dans les différents tests d'accès au grade peuvent soumettre un dossier à la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA pour accéder au grade supérieur.

« Entraide et prospérité mutuelle » est un principe fondamental du judo. Pour respecter ce principe, il est important de demander une contribution pour l'obtention de tout grade et notamment à titre exceptionnel.

Du 1^{er} au 5^{ème} dan un seul grade peut être obtenu à titre exceptionnel. La personne pourra toutefois continuer sa progression dans la hiérarchie des grades, en retournant au système classique d'examen, et en passant le grade déjà obtenu à titre exceptionnel.

Aucun grade à titre honorifique et à titre posthume n'est attribué.

CRITERES DE PRESENTATION

Pour présenter une demande de grade à titre exceptionnel pour le 1^{er} dan, le postulant devra avoir obtenu au moins une partie des tests technique ou combat. Cette présentation ne peut intervenir qu'après un délai de quatre ans suivant l'obtention de cette partie des tests technique ou combat.

Pour les personnes en situation de handicap justifiant d'une carte mobilité inclusion, le délai pour le dépôt d'une telle demande sera réduit à un an.

Pour les autres dan, le postulant devra pouvoir justifier au minimum du double de délai exigé entre les grades au moment du dépôt de la demande.

MODALITES D'ACCES

Les candidats à l'obtention d'un grade à titre exceptionnel devront présenter une contribution.

Du 1^{er} au 4^{ème} dan, les « contributions » seront de deux natures :

- Un dossier type Validation d'Acquis d'Expériences (parcours du judoka)
- Une participation complémentaire à l'organisation (arbitrage, commissaire sportif, encadrement, commission sportive, etc) de 4 manifestations au sein d'un OTD (Comité / Ligue).

Nota : Les engagements actuels (ex: élus...) peuvent être pris en compte pour cette deuxième partie.

Pour le 5^{ème} dan, le formulaire de demande de grade à titre exceptionnel devra parvenir à la CSDGE avant le 1^{er} avril. La candidature sera soumise à approbation du Comité des Hauts Grades. Si un avis favorable est donné, il sera demandé au candidat de fournir une prestation orale avec un dossier support portant sur son engagement auprès de la fédération ou d'un OTD (Comité / Ligue).

PROCÉDURE

La personne qui remplit les conditions réglementaires pour accéder au grade supérieur peut déposer un dossier qu'elle aura au préalable demandé auprès de la CSDGE de la FFJDA.

Les documents composants le dossier sont réunis par l'intéressé.

La demande doit être argumentée et accompagnée d'un dossier médical précis datant de moins d'un an (enveloppe «secret médical»).

EXAMEN DU CORG :

PREALABLE NECESSAIRE A LA RECEVABILITE EN CSDGE

Le dossier et la contribution sont soumis pour examen au CORG (président de ligue, vice-président culture judo, cadre technique et secrétaire du CORG) et doit, après concertation de celui-ci, être transmis pour étude et décision en CSDGE.

Il devra faire figurer EXPRESSEMENT l'avis commenté et motivé du CORG : celui-ci étant retranscrit sur le dossier par le secrétaire de CORG. Il devra par ailleurs comporter la signature de chacun des membres du CORG et de deux haut gradés, confirmé par le cachet de la ligue.

Ce n'est que sous réserve d'un dossier dûment motivé par le CORG et complété comme indiqué ci-dessus que le dossier pourra être présenté et étudié en Commissions de la CSDGE.

DECISION

Chaque cas sera étudié individuellement par la CSDGE qui reste souveraine dans sa prise de décision en veillant au maintien de la valeur pleine et entière du grade.

DEMANDE D'AMENAGEMENT DE GRADE

PRINCIPE

Dans le cadre de l'accession au grade supérieur, les personnes présentant des incapacités nécessitant une adaptation de la réglementation afin de pouvoir se présenter aux différentes épreuves pratiques des tests d'accès au grade peuvent soumettre un dossier à la Commission Spécialisée des Dan et Grades Équivalents de la FFJDA.

PROCEDURE

La demande d'aménagement peut se poser sur deux niveaux :

1/ Si l'aménagement ne présente pas de modification sur la nature des épreuves telles que stipulées dans la réglementation générale, la demande pourra être étudiée et validée (sous couvert du certificat médical) par le CORG (exemple : temps de repos plus important, mode d'interrogation adapté aux difficultés du candidat, passage des épreuves fractionnées (Kata et techniques...))

2/ Si la demande d'aménagement modifie la nature des épreuves demandées pour le grade considéré (remplacement d'un Kata par un autre, allègement du programme technique, adaptation des techniques...), le dossier sera transmis par le CORG à la CSDGE qui statuera sur la recevabilité de l'aménagement demandé.

EXAMEN DU CORG : PREALABLE NECESSAIRE A LA RECEVABILITE EN CSDGE

Le dossier est soumis pour examen au CORG (président de ligue, vice-président culture judo, cadre technique et secrétaire du CORG) et doit, après concertation de celui-ci, être transmis pour étude et décision en CSDGE, s'accompagner d'un seul et unique avis commenté et motivé retranscrit par le secrétaire de CORG.

Il devra par ailleurs comporter la signature de chacun des membres du CORG et de deux haut gradés, confirmé par le cachet de la ligue.

Ce n'est que sous réserve d'un dossier dûment motivé par le CORG, comprenant les signatures demandées et accompagné si possible du programme technique d'aménagement, que le dossier pourra être présenté par la CSDGE.

DECISION DECISION

Chaque cas sera étudié individuellement par la CSDGE qui reste souveraine dans sa prise de décision en veillant au maintien de la valeur pleine et entière du grade.



CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

1. PRÉAMBULE

Comme il est précisé dans les principes d'attribution des grades de ce chapitre, la CSDGE de la FFJDA a comme préoccupation d'aménager, préciser, améliorer, compléter, en fonction des expériences, la présente réglementation.

Il faut rappeler que le grade de ceinture noire n'est pas une récompense. C'est le reflet de compétences dans les trois domaines shin, ghi, tai, qui en sont les composantes nécessaires.

Le jury fera la part du handicap dans chacune de ces trois composantes. A cet effet, chaque CORG qui aura un candidat handicapé inscrit pour un passage, devra faire appel aux avis d'un médecin ou du médecin de ligue et du responsable judo et personnes en situation de handicap de la ligue à défaut du médecin fédéral national.

Afin de réunir le jury en temps utile et d'avoir un premier avis, le dossier d'inscription du candidat mentionnera les difficultés de réalisation inhérentes au handicap.

Le dossier sera renseigné par le candidat ou l'enseignant et attesté par le médecin qui a rédigé le certificat médical de non contre-indication à la pratique du judo. Le candidat pourra s'il le désire, effectuer une demande au préalable afin de passer ses UV techniques en plusieurs fois.

L'UV sera acquise lorsque l'ensemble des parties la composant aura été validée. L'enseignant attestera d'une pratique intégrée ou au moins intermittente avec des judokas valides, dans une structure fédérale FFJDA.

2. MODALITÉS DE PASSAGE

A) HANDICAP PAR DÉFICIT SENSORIEL

SURDITÉ

1/ Passage technique : interrogation imagée ou par écrit

Les judoka demandant à bénéficier de ces règles doivent présenter :

- un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo datant de moins d'un an au jour de l'examen.

Nota : le certificat n'est pas nécessaire si le judoka possède un certificat préalable de non contre-indication à la pratique de la compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen.

- un certificat de l'oto-rhino-laryngologiste certifiant que le judoka a une audition diminuée d'au moins 55 db en moyenne sur l'ensemble des fréquences à chaque oreille et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre auditif à la pratique du judo.

2/ Passage compétition

Arbitrage permettant à l'arbitre de toucher le combattant sourd pour le hajime (une tape du plat de la main dans le dos) et pour le matte (2 tapes du plat de la main dans le dos).

Les judoka demandant à bénéficier de ces règles doivent présenter :

- un certificat attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Judo en compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen,
- un certificat de l'oto-rhino-laryngologiste certifiant que le judoka a une audition diminuée d'au moins 55 db en moyenne sur l'ensemble des fréquences à chaque oreille et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre auditif à la pratique du judo en compétition.

MALVOYANTS ET NON-VOYANTS

1/ UV2 : le judoka demandant à bénéficier de ces règles doit présenter :

- un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo datant de moins d'un an au jour de l'examen,
- un certificat de l'ophtalmologiste certifiant qu'il a une acuité visuelle inférieure à 1/10° au meilleur œil avec correction et/ ou un champ visuel inférieur à 20 (définition adoptée par la fédération handisport) et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre ophtalmologique à la pratique du judo.

Nota : le certificat n'est pas nécessaire si le judoka possède un certificat préalable de non contre-indication à la pratique de la compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen.

Jujitsu

Le candidat démontrera seul, la gestuelle des atémis. Pour l'application avec un partenaire, elle se fera avec une saisie préalable.

2/ Passage compétition : le judoka demandant à bénéficier de ces règles doit présenter :

- un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du judo en compétition datant de moins d'un an au jour de l'examen,
- un certificat de l'ophtalmologiste certifiant qu'il a une acuité visuelle inférieure à 1/10° au meilleur œil avec correction et/ ou un champ visuel inférieur à 20 (définition adoptée par la Fédération handisport) et mentionnant l'absence de contre-indication d'ordre ophtalmologique à la pratique du judo en compétition.

Le port des lunettes est interdit pendant la pratique du judo.

Kata : 1^{er} dan et 2^{ème} dan

Nage-no-kata

Aménagement du nage-no-kata : du fait du handicap, les attaques sur coup peuvent être remplacées par les procédures suivantes qui conservent l'esprit du Kata : il est donc recommandé d'autoriser tori de prendre le kumi kata pour ippon seoi nage, uki goshi, ura nage, yoko guruma.

- 1^{ère} série pour IPPON SEOI NAGE

S'exécutera avec saisie mutuelle sur trois pas en tsugi ashi.

- 2^{ème} série pour UKI GOSHI

S'exécutera avec saisie mutuelle sur trois pas en tsugi ashi. Pour respecter l'opportunité de uki goshi, les techniques se feront d'abord à gauche puis à droite.

tori et uke ne changeront que la garde, à gauche d'abord, puis garde à droite. Les déplacements en tsugi ashi restent les mêmes.

- 4^{ème} série pour URA NAGE

Uke, au lieu d'attaquer du poing droit saisit tori en garde à droite et attaque en o soto gari à droite ou o uchi gari à droite. Tori contre en ura nage (l'inverse à gauche).

- 5^{ème} série pour YOKO GURUMA

Uke au lieu d'attaquer du poing droit saisit tori en garde à droite et attaque en ippon seoi nage ou Koshi Guruma.

Tori esquivé et contre en yoKo Guruma (l'inverse à gauche)

Goshin-jitsu

7 premières techniques sans changement, mais pour les 5 atemis poings pieds, formes adaptées suivantes :

Naname Uchi

Uke tient le revers droit de tori avec sa main gauche. Il a le pied droit avancé. Il recule largement le pied droit pour armer son coup et frappe.

Tori exécute alors la défense du goshin-jitsu.

Ago Tsuki

Même saisie de uke au revers avec même préparation en reculant mais pour frapper en ago tsuki.

Ganmen Tsuki

Cette fois uke tient le revers gauche de tori avec sa main droite, il arme son poing gauche en reculant sa jambe gauche et attaque tori en ganmen tsuki en avançant cette jambe gauche, tout en lâchant le revers.

Mae Geri

uke tient le bout de manche droite de tori et recule largement la jambe droite pour armer son mae geri.

Yoko Geri

Même saisie de la manche droite de tori, uke fait un pas à l'oblique avant gauche pour armer son yoko geri.

3^{ème} DAN

Présentation d'un kata au choix parmi la liste suivante : katame no kata ou gonosen no kata.

4^{ème} DAN

Présentation du kata non réalisé pour le 3e dan parmi : katame no kata ou gonosen no kata et un kata au choix parmi ceux déjà réalisés dans les dans précédents.

5^{ème} DAN

Juno Kata dans le rôle de tori

Passage compétition – Modalités d'arbitrage

L'arbitre, après en avoir informé les candidats de la poule ou du tableau, placera les combattants en garde installée (réglementation jeunes).

Les sorties de tapis ne seront pas comptabilisées.

B) HANDICAP PHYSIQUE

Pour cette catégorie, chaque cas doit être traité de façon individuelle. Les handicaps revêtant des champs très divers.

Le jury s'attachera à juger les techniques réalisées par le candidat, sans sanctionner ce qu'il ne peut pas faire à cause de son handicap.

C) HANDICAP MENTAL

Les judoka ayant une déficience mentale légère peuvent atteindre le niveau technique requis pour passer la ceinture noire. Parfois, la difficulté pour ces candidats est de comprendre les questions du jury.

Le stress de l'examen peut provoquer un blocage.

Une interrogation sous forme imagée facilitera grandement la compréhension de la question posée.

RECONNAISSANCE DES GRADES DÉLIVRÉS À L'ÉTRANGER

HOMOLOGATION EN FRANCE DES GRADES DÉLIVRÉS À L'ÉTRANGER

La nature d'un grade dépend soit de sa reconnaissance soit de son homologation.

A – Reconnaissance

La reconnaissance d'un grade permet à son titulaire de s'en prévaloir légalement sur le territoire français bien qu'il n'ait pas été délivré par la CSDGE.

Un grade délivré à l'étranger par une Fédération affiliée à la Fédération Internationale de Judo Jujitsu (FIJ) peut faire l'objet d'une reconnaissance et dans certains cas d'une homologation par la CSDGE de la FFJDA.

Les étrangers, résidant en France et ayant obtenu leurs grades à l'étranger peuvent faire reconnaître leurs grades par la CSDGE. La reconnaissance sera automatique du 1er au 4e dan, s'il a été délivré par une fédération affiliée à la FIJ. À partir du 5e dan, une épreuve complémentaire pourra être demandée pour pouvoir valider le dan demandé.

B- Homologation

L'homologation est une authentification du grade étranger, par la CSDGE, à l'identique d'un grade français.

S'il est demandé une homologation d'un grade étranger, la CSDGE devra être saisie à cette fin. La CSDGE statuera sur chacun des cas.

C- Passage de grade à l'étranger

Un Français désirant passer des grades à l'étranger doit, au préalable, demander l'autorisation à la CSDGE de la FFJDA.

Un étranger résidant en France doit, pour passer ses grades à partir du 5ème dan en France, demander à sa Fédération nationale l'autorisation de passer le grade en France.

D- Progression dans les grades

Les étrangers qui souhaiteraient poursuivre leur accession dans les grades et qui n'ont pas été homologués en France pourront soit continuer leur progression dans leur pays d'origine soit continuer en France, dans ce cas ils devront repasser leur dernier grade obtenu dans leur pays d'origine et devront également satisfaire aux conditions réglementaires de l'examen.

Pour ceux qui sont homologués par la CSDGE, ils passeront dans les mêmes conditions que les ressortissants français mais devront présenter une autorisation de leur Fédération nationale pour se présenter à l'examen à partir du 5ème dan.

E- Dépôt du dossier de demande de reconnaissance

(et le cas échéant homologation) de grade :

Le formulaire de demande de Reconnaissance de Grade Étranger devra être déposé à la ligue dans laquelle il est licencié pour avis accompagné de toutes les pièces justificatives des grades étrangers délivrés. Ces pièces seront soumises à la validation de la Fédération qui a délivré le grade dans le pays où l'examen a été passé.

Nota : Tout grade qui n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance ou d'une homologation par la CSDGE de la FFJDA ne pourra permettre à son titulaire de s'en prévaloir sur le territoire français (conformément à l'article L212-5 du Code du sport : « Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dan et grades équivalents de la fédération délégataire ou, à défaut, de la fédération agréée consacrée exclusivement aux arts martiaux. »).

TABLEAU SYNOPTIQUE DU 1^{ER} AU 4^{ÈME} DAN

	CONDITIONS DE PRÉSENTATION : du 01/09/2021 au 31/08/2022	CONTENU TECHNIQUE DE L'EXAMEN	UV1 : KATA
	ANNÉE DE NAISSANCE : 2007 ou avant DÉLAI MINIMUM GRADE PRÉCÉDENT : 1 an de ceinture marron CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES : Ordre des épreuves libre MAIS seul le kata doit être validé avant de se présenter au test shiai	DOMINANTE COMPÉTITION 3 premières séries du Nage No Kata en entier dans le rôle de Tori et tout ou partie dans le rôle de Uke (Pour les judokas né(e)s en 1972 et avant, uniquement dans le rôle de Tori)	
		DOMINANTE TECHNIQUE voie réservée pour les judokas nés en 2004 et avant Nage no kata ou Kodokan goshin jitsu en entier dans le rôle de Tori et tout ou partie dans le rôle de Uke (Pour les judokas né(e)s en 1972 et avant, uniquement dans le rôle de Tori)	
	ANNÉE DE NAISSANCE : 15 ans révolus DÉLAI MINIMUM GRADE PRÉCÉDENT : 1 an de 1 ^{er} dan et présentation possible aux épreuves du 2 ^e dan dès l'homologation du 1 ^{er} dan. CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES : Ordre des épreuves libre	DOMINANTE COMPÉTITION Nage no kata en entier dans le rôle de Tori	
		DOMINANTE TECHNIQUE voie réservée pour les judokas nés en 2004 et avant Nage no kata ou Kodokan goshin jitsu en entier dans le rôle de tori (Celui non présenté pour le 1er dan)	
	ANNÉE DE NAISSANCE : 17 ans révolus DÉLAI MINIMUM GRADE PRÉCÉDENT : 1 an de 2 ^e dan et présentation possible aux épreuves du 3 ^e dan dès l'homologation du 2 ^e dan. CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES : Ordre des épreuves libre	DOMINANTE COMPÉTITION Katame no kata et Kodokan goshin jitsu en entier dans le rôle de tori	
		DOMINANTE TECHNIQUE voie réservée pour les judokas nés en 2004 et avant Katame no kata et soit le Nage no kata soit le Kodokan goshin jitsu dans le rôle de tori	
	ANNÉE DE NAISSANCE : 20 ans révolus DÉLAI MINIMUM GRADE PRÉCÉDENT : 2 ans de 3 ^e dan et présentation possible aux épreuves du 4 ^e dan dès l'homologation du 3 ^e dan. CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES : Ordre des épreuves libre	DOMINANTE COMPÉTITION Le candidat démontrera, dans le rôle de tori, le kime no kata et un autre kata en entier parmi le nage no, le katame no, le kodokan goshin jitsu et le gonosen.	
		DOMINANTE TECHNIQUE Le candidat démontrera, dans le rôle de tori, le kime no kata et un autre kata en entier parmi le nage no, le katame no, le kodokan goshin jitsu et le gonosen.	

DOMINANTE COMPÉTITION ET DOMINANTE TECHNIQUE

UV2 : TECHNIQUE UV non FRACTIONNABLE	UV3 : EFFICACITÉ	UV4 : ENGAGEMENT PERSONNEL	HOMOLOGATION POSSIBLE DU GRADE
Démonstration après tirage au sort de 12 techniques issues de l'annexe 1 : 6 en nage waza, 4 en ne waza et 2 techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A,B & C). 5' MAX. Une méconnaissance par secteur est admise	<u>Sur 1 manifestation</u> : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant 44 points au minimum. OU <u>Sur plusieurs manifestations</u> : justifier de 100 points. Shiai, RGC, Jujitsu, ne waza	Implication personnelle dans le développement du judo jujitsu validé par le professeur (A défaut, participer à l'encadrement d'une manifestation sur 2 demi-journées organisée par l'OTD)	Au minimum à 15 ans révolus + 1 an de ceinture marron
A) Démonstration après tirage au sort de 12 techniques issues de l'annexe 1 : 6 nage waza, 4 ne waza et 2 techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A,B & C). 5' MAX. Une méconnaissance par secteur est admise. B) Démonstration des acquis techniques dans des exercices d'application uchi komi avancée et recul 2 x 1'30 MAX et type kakari et/ou yaku de 2 x 2' MAX	20 points en compétition : shiai, RGC, Jujitsu, ne waza Les candidats né(e)s en 1982 et avant, sont dispensés de l'UV3		
A) Démonstration d'une technique en nage waza, 1 en ne waza et 1 de défense au choix dans un contexte dynamique 5' MAX. B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage waza, 2 en ne waza et 2 techniques de défense issues de l'annexe 1. 5' MAX. -> Techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A, B & C)	<u>Sur 1 manifestation</u> : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant 44 points au minimum. OU <u>Sur plusieurs manifestations</u> : justifier de 100 points. Shiai, RGC, Jujitsu, ne waza	Implication personnelle dans le développement du judo jujitsu validé par le professeur (A défaut, participer à l'encadrement d'une manifestation sur 2 demi-journées organisée par l'OTD)	Au minimum à 17 ans révolus + 1 an de ceinture noire 1 ^{er} dan
A) Démonstration d'1 technique en nage waza, 1 en ne waza et 1 de défense au choix dans un contexte dynamique 5' MAX. B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage waza, 2 en ne waza et 2 techniques de défense issues de l'annexe 1. 5' MAX. -> Techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A, B & C) C) Démonstration des acquis techniques dans 4 exercices d'application uchi komi 2 x 1'30 MAX , nage komi 2 x 1'30 MAX et type kakari et/ou yaku de 2 x 2' MAX	20 points en compétition : shiai, RGC, Jujitsu, ne waza Les candidats né(e)s en 1982 et avant, sont dispensés de l'UV3		
A) 3 techniques au choix en nage waza dans 3 directions différentes et en dynamique 3' MINI + 2 techniques au choix en ne waza (en situation de combat) 3' MINI + des techniques de défense (saisies, coups & armes) 1' MINI - L'ensemble des 3 parties ne devra pas dépasser 9 mn. B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage waza, 2 en ne waza et 2 techniques de défense issues de l'annexe 1. 5' MAX. -> Techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A, B, C & D)	<u>Sur 1 manifestation</u> : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant au minimum 44 points OU <u>Sur plusieurs manifestations</u> : justifier de 120 points. Shiai, RGC, Jujitsu, ne waza	Implication personnelle dans le développement du judo jujitsu justifiée par le candidat par l'attestation CORG et attestant d'au moins 1 titre ou 1 fonction depuis son dernier grade parmi : Enseignant en exercice, Commissaire sportif dépt, Arbitre dépt, Juge, Elu au sein d'un club, Bénévole au sein d'un OTD. (A défaut, participer à l'encadrement d'une manifestation sur 4 demi-journées organisée par l'OTD)	Au minimum à 20 ans révolus + 1 an de ceinture noire 2 ^{ème} dan
A) 3 techniques au choix en nage waza dans 3 directions différentes et en dynamique 3' MINI + 2 techniques au choix en ne waza (en situation de combat) 3' MINI + des techniques de défense (saisies, coups et armes) 1' MINI - L'ensemble des 3 parties ne devra pas dépasser 9 mn. B) Après tirage au sort, démonstration de 2 techniques en nage waza, 2 en ne waza et 2 en défense issues de l'annexe 1. 5' MAX -> Techniques de défense libre et adaptée (en réponse aux attaques imposées des séries A, B, C & D) C) Démonstration des acquis techniques dans 4 exercices d'application uchi komi 3 x 1' MAX nage komi 2 x 1' MAX type kakari et/ou yaku de 2 x 2' MAX	20 points en compétition : shiai, RGC, Jujitsu, ne waza Les candidats né(e)s en 1982 et avant, sont dispensés de l'UV3		
Démonstration de ses tokui waza en nage waza 3' MINI , ne waza 2' MINI et techniques de défense 2' MINI La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est 10 minutes.	<u>Sur 1 manifestation</u> : justifier de 5 victoires consécutives (ippon ou waza-ari) totalisant au minimum 44 points OU <u>Sur plusieurs manifestations</u> : justifier de 120 points. Shiai, RGC, Jujitsu, ne waza	Implication personnelle dans le développement du judo jujitsu justifiée par le candidat par l'attestation CORG et attestant d'au moins 1 titre ou 1 fonction depuis son dernier grade parmi : Enseignant en exercice, Commissaire sportif dépt, Arbitre dépt, Juge, Elu au sein d'un club, Bénévole au sein d'un OTD. (A défaut, participer à l'encadrement d'une manifestation sur 4 demi-journées organisée par l'OTD)	Au minimum à 24 ans révolus + 2 ans de ceinture noire 3 ^{ème} dan
A) Démonstration de ses tokui waza en nage waza 3' MINI , ne waza 2' MINI et techniques de défense 2' MINI La durée maximale de l'ensemble de la démonstration est de 10 minutes B) Démonstration des acquis techniques dans 4 exercices d'application uchi komi, nage komi, type kakari et/ou yaku de 10' MAX	20 points en compétition : shiai, RGC, Jujitsu, ne waza Les candidats né(e)s en 1982 et avant, sont dispensés de l'UV3		

SYSTÈME TRANSITOIRE ET ÉQUIVALENCES

ANCIENNE RÉGLEMENTATION ET ATTENDUS DE LA
CEINTURE NOIRE

RAPPELS DES DATES D'APPLICATION DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES		
DEPUIS LE 01/01/2019	Fin de l'ancien dispositif réglementaire. Les judokas n'ayant pas terminé leurs épreuves pour l'accès au grade supérieur sous l'ancienne réglementation, pourront bénéficier des équivalences comme indiquées ci-après.	
		ÉQUIVALENCE DANS LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION
DU 1 ^{er} AU 4 ^{ème} DAN	UV1 : LE KATA	UV1 : LE KATA
	UV2 + UV3 + UV4	UV2 : TECHNIQUE
	REQUIS	UV4 : ENGAGEMENT PERSONNEL

SYSTÈME D'ÉQUIVALENCES

CHANGEMENT DE DOMINANTE

APPLICABLE DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2018

	UV1 KATA	- Transférable intégralement pour les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} dan pour le passage de l'une à l'autre dominante - 1^{er} dan de la dominante technique à la dominante compétition : kata transférable intégralement - pour le passage de la dominante compétition à la dominante technique, dans le cas de l'UV 1 kata il n'est demandé que les parties manquantes (4^e et 5^e séries pour le nage -no-kata)
	UV2 TECHNIQUE	- de la dominante technique à la dominante compétition : transférable intégralement - de la dominante compétition à la dominante technique : on demande en plus de l'UV2 de réaliser le contenu technique B de l'UV2 dominante technique
	UV2 TECHNIQUE	- de la dominante technique à la dominante compétition : transférable intégralement - de la dominante compétition à la dominante technique : on demande en plus de l'UV2 de réaliser le contenu technique C de l'UV2 dominante technique

ANNEXE 1 PROGRAMME TECHNIQUE

1) 1^{er} DAN : PROGRAMME TECHNIQUE (UV2)

TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE WAZA JUDO, JUJITSU)

KOSHI-WAZA	TE-WAZA	ASHI-WAZA	SUTEMI-WAZA
- hane-goshi - harai-goshi - koshi-guruma - o-goshi - sode-tsurikomi-goshi - tsurikomi-goshi - uchi-mata - uki-goshi - ushiro-goshi - utsuri-goshi - kubi-nage	- ippon-seoi-nage - kata-guruma - kibisu-gaeshi - kuchiki-taoshi - morote-gari - morote-seoi-nage - seoi-otoshi - tai-otoshi - te-guruma - uki-otoshi - eri-seoi-nage	- ashi-guruma - de-ashi-barai (-harai) - harai-tsurikomi-ashi - hiza-guruma - ko-soto-gake - ko-soto-gari - ko-uchi-gari - okuri-ashi-barai (-harai) - o-soto-gari - o-soto-otoshi - o-uchi-gari - sasae-tsurikomi-ashi - uchi-mata	MA-SUTEMI-WAZA - sumi-gaeshi - tomoe-nage - ura-nage YOKO-SUTEMI-WAZA - soto-makikomi - tani-otoshi - yoko-guruma

TECHNIQUES AU SOL (NE WAZA JUDO, JUJITSU)

IMMOBILISATIONS OSA EKOMI-WAZA	ÉTRANGLEMENTS SHIME-WAZA	CLÉS AUX COUDES KANSETSU-WAZA
- hon-gesa-gatame - kami-shiho-gatame - kata-gatame - kuzure-gesa-gatame - kuzure-kami-shiho-gatame - tate-shiho-gatame - ushiro-kesa-gatame - yoko-shiho-gatame - makura-gesa-gatame	- gyaku-juji-jime - hadaka-jime - kata-ha-jime - kata-juji-jime - kata-te-jime - nami-juji-jime - okuri-eri-jime - sankaku-jime	- ude-hishigi-hara-gatame - ude-hishigi-hiza-gatame - ude-hishigi-juji-gatame - ude-hishigi-ude-gatame - ude-hishigi-waki-gatame - ude-garami

TECHNIQUES DE DEFENSE (JUDO- JUJITSU)

Séries A, B et C des 20 imposées	<u>Défenses</u> : Réponses libres et adaptées à une situation d'agression	Le candidat doit montrer sa capacité à se défendre tout en respectant l'intégrité physique de son assaillant. Il doit faire preuve d'efficacité de contrôle de sobriété et de réalisme dans ses réponses à une situation d'agression.
--	---	--

ANNEXE 1

PROGRAMME TECHNIQUE

2) 2^{ème} DAN : PROGRAMME TECHNIQUE (UV2)

TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE WAZA JUDO, JUJITSU)

KOSHI-WAZA	TE-WAZA	ASHI-WAZA	SUTEMI-WAZA
- hane-goshi - harai-goshi - koshi-guruma - o-goshi - sode-tsurikomi-goshi - tsuri-goshi - tsurikomi-goshi - uchi-mata - uki-goshi - ushiro-goshi - utsuri-goshi - kubi-nage	- ippon-seoi-nage - kata-guruma - kibisu-gaeshi - kuchiki-taoshi - morote-gari - morote-seoi-nage - seoi-otoshi - sumi-otoshi - tai-otoshi - te-guruma - uki-otoshi - eri-seoi-nage	- ashi-guruma - de-ashi-barai (-harai) - harai-tsurikomi-ashi - hiza-guruma - ko-soto-gake - ko-soto-gari - ko-uchi-gari - o-guruma - okuri-ashi-barai (-harai) - o-soto-gaeshi - o-soto-gari - o-soto-guruma - o-soto-otoshi - o-uchi-gari - sasae-tsurikomi-ashi - tsubame-gaeshi - uchi-mata	MA-SUTEMI-WAZA - sumi-gaeshi - tomoe-nage - ura-nage YOKO-SUTEMI-WAZA - harai-makikomi - ko-uchi-makikomi - soto-makikomi - tani-otoshi - yoko-tomoe-nage - uki-waza - yoko-gake - yoko-guruma

TECHNIQUES AU SOL (NE WAZA JUDO, JUJITSU)

IMMOBILISATIONS OSA EKOMI-WAZA	ÉTRANGLEMENTS SHIME-WAZA	CLÉS AUX COUDES KANSETSU-WAZA
- hon-gesa-gatame - kami-shiho-gatame - kata-gatame - kuzure-gesa-gatame - kuzure-kami-shiho-gatame - kuzure-tate-shiho-gatame - kuzure-yoko-shiho-gatame - tate-shiho-gatame - ushiro-kesa-gatame - yoko-shiho-gatame - makura-gesa-gatame	- ashi-gatame-jime - gyaku-juji-jime - hadaka-jime - kata-ha-jime - kata-juji-jime - kata-te-jime - morote-jime - nami-juji-jime - okuri-eri-jime - sankaku-jime - sode-guruma-jime	- ude-hishigi-ashi-gatame - ude-hishigi-hara-gatame - ude-hishigi-hiza-gatame - ude-hishigi-juji-gatame - ude-hishigi-sankaku-gatame - ude-hishigi-ude-gatame - ude-hishigi-waki-gatame - ude-garami

TECHNIQUES DE DEFENSE (JUDO- JUJITSU)

Séries A, B et C des 20 imposées	Défenses : Réponses libres et adaptées à une situation d'agression	Le candidat doit montrer sa capacité à se défendre tout en respectant l'intégrité physique de son assaillant. Il doit faire preuve d'efficacité de contrôle de sobriété et de réalisme dans ses réponses à une situation d'agression.
-------------------------------------	--	--

ANNEXE 1

PROGRAMME TECHNIQUE

3) 3^{ème} DAN : PROGRAMME TECHNIQUE (UV2)

TECHNIQUES DE PROJECTION (NAGE WAZA JUDO, JUJITSU)

KOSHI-WAZA	TE-WAZA	ASHI-WAZA	SUTEMI-WAZA
- hane-goshi - harai-goshi - koshi-guruma - o-goshi - sode-tsurikomi-goshi - tsuri-goshi - tsurikomi-goshi - uchi-mata - uki-goshi - ushiro-goshi - utsuri-goshi - kubi-nage	- ippon-seoi-nage - kata-guruma - kibisu-gaeshi - kuchiki-taoshi - morote-gari - morote-seoi-nage - seoi-otoshi - sukui-nage - sumi-otoshi - tai-otoshi - te-guruma - uchi-mata-sukashi - uki-otoshi - yama-arashi - eri-seoi-nage	- ashi-guruma - de-ashi-barai (-harai) - harai-tsurikomi-ashi - hiza-guruma - ko-soto-gake - ko-soto-gari - ko-uchi-gari - o-guruma - okuri-ashi-barai (-harai) - o-soto-gaeshi - o-soto-gari - o soto-guruma - o-soto-otoshi - o-uchi-gari - sasae-tsurikomi-ashi - tsubame-gaeshi - uchi-mata	MA-SUTEMI-WAZA - sumi-gaeshi - tawara-gaeshi - tomoe-nage - ura-nage YOKO-SUTEMI-WAZA - daki-wakare - harai-makikomi - ko-uchi-makikomi - soto-makikomi - tani-otoshi - yoko-tomoe-nage - uki-waza - yoko-gake - yoko-guruma - yoko-otoshi - yoko-wakare

TECHNIQUES AU SOL (NE WAZA JUDO, JUJITSU)

IMMOBILISATIONS	ÉTRANGLEMENTS	CLÉS AUX COUDES
OSAEKOMI-WAZA - hon-gesa-gatame - kami-shiho-gatame - kata-gatame - kuzure-gesa-gatame - kuzure-kami-shiho-gatame - kuzure-tate-shiho-gatame - kuzure-yoko-shiho-gatame - tate-shiho-gatame - ushiro-kesa-gatame - yoko-shiho-gatame - makura-gesa-gatame	SHIME-WAZA - ashi-gatame-jime - gyaku-juji-jime - hadaka-jime - kata-ha-jime - kata-juji-jime - kata-te-jime - morote-jime - nami-juji-jime - okuri-eri-jime - ryo-te-jime - sankaku-jime - sode-guruma-jime - tsukkomi-jime	KANSETSU-WAZA - ude-hishigi-ashi-gatame - ude-hishigi-hara-gatame - ude-hishigi-hiza-gatame - ude-hishigi-juji-gatame - ude-hishigi-sankaku-gatame - ude-hishigi-ude-gatame - ude-hishigi-waki-gatame - ude-garami

TECHNIQUES DE DEFENSE (JUDO- JUJITSU)

Séries A, B, C et D des 20 imposées	<u>Défenses</u> : Réponses libres et adaptées à une situation d'agression	Le candidat doit montrer sa capacité à se défendre tout en respectant l'intégrité physique de son assaillant. Il doit faire preuve d'efficacité de contrôle de sobriété et de réalisme dans ses réponses à une situation d'agression.
---	---	--



ANNEXE 1

PROGRAMME TECHNIQUE

4) LES 20 ATTAQUES DÉFENSES IMPOSÉES JUJITSU

SÉRIE A

SAISIE AVEC LES MAINS

Katate-dori
Seize de poignet à deux mainsEri-dori
Seize croisée de reversMae-kubi-dori
Seize à deux mains au couYoko-kubi-dori
Seize à deux mains de côté au couYoko-sode-dori
Seize de la manche de côté

SÉRIE B

SAISIE AVEC LES BRAS

Mae-dori
Seize de face en contourant sous les brasYoko-dori
Seize de côté en contourant les brasYoko-kubi-dori
Seize du cou de côtéMae-kubi-dori
Seize du cou de faceHadaka-jime
Étranglement par l'arrière

SÉRIE C

COUPS - ATEMI

Jodan-oi-tsuki
Coup de poing direct hautChudan-gyaku-tsuki
Coup de poing direct (pousé)Jodan-naname-shuto
Attaque en oblique avec le tranchant de la mainChudan-mae-geri-kekomi
Coup de pied direct de faceChudan-mawashi-geri
Coup de pied circulaire

SÉRIE D

COUPS AVEC ARMES

Naname-tsuki
Piquet de bas en basChudan-tsukkomi
Piquet de faceNaname-uchi
Piquet de bas en reversKiri-komi
Attaque de haut en basYoko-uchi
Attaque oblique à la tête

RÉFÉRENTIEL DES TECHNIQUES JUDO-JUJITSU

KOSHI WAZA

- hane-goshi
- harai-goshi
- koshi-guruma
- o-goshi
- sode-tsurikomi-goshi
- tsuri-goshi
- tsurikomi-goshi
- uchi-mata
- uki-goshi
- ushiro-goshi
- utsuri-goshi
- kubi-nage

TE-WAZA

- ippon-seoi-nage
- kata-guruma
- kibisu-gaeshi
- kuchiki-taoshi
- morote-gari
- obi-otoshi
- obitori-gaeshi
- morote-seoi-nage
- seoi-otoshi
- sukui-nage
- sumi-otoshi
- tai-otoshi
- te-guruma
- uchi-mata-sukashi
- uki-otoshi
- yama-arashi
- eri-seoi-nage

ASHI-WAZA

- ashi-guruma
- de-ashi-barai (-harai)
- hane-goshi-gaeshi
- harai-tsurikomi-ashi
- hiza-guruma
- ko-soto-gake
- ko-soto-gari
- ko-uchi-gaeshi
- ko-uchi-gari
- o-guruma
- okuri-ashi-barai (-harai)
- o-soto-gaeshi
- o-soto-gari
- o soto-guruma
- o-soto-otoshi
- o-uchi-gaeshi
- o-uchi-gari
- sasae-tsurikomi-ashi
- tsubame-gaeshi
- uchi-mata

SUTEMI WAZA

MA-SUTEMI-WAZA

- hikikomi-gaeshi
- sumi-gaeshi
- tawara-gaeshi
- tomoe-nage
- ura-nage

YOKO-SUTEMI-WAZA

- daki-wakare
- hane-makikomi
- harai-makikomi
- ko-uchi-makikomi
- osoto-makikomi
- soto-makikomi
- tani-otoshi
- yoko-tomoe-nage
- uchi-makikomi
- uchi-mata-makikomi
- uki-waza
- yoko-gake
- yoko-guruma
- yoko-otoshi
- yoko-wakare

IMMOBILISATIONS

OSAEKOMI-WAZA

- hon-gesa-gatame
- kami-shiho-gatame
- kata-gatame
- kesa-gatame
- kuzure-gesa-gatame
- kuzure-kami-shiho-gatame
- kuzure-tate-shiho-gatame
- kuzure-yoko-shiho-gatame
- tate-shiho-gatame
- ushiro-kesa-gatame
- yoko-shiho-gatame
- makura-gesa-gatame

ETRANGLEMENTS

SHIME-WAZA

- ashi-gatame-jime
- gyaku-juji-jime
- hadaka-jime
- kata-ha-jime
- kata-juji-jime
- kata-te-jime
- morote-jime
- nami-juji-jime
- okuri-eri-jime
- ryo-te-jime
- sankaku-jime
- sode-guruma-jime
- tsukkomi-jime

CLES AUX COUDES

KANSETSU-WAZA

- ude-hishigi-ashi-gatame
- ude-hishigi-hara-gatame
- ude-hishigi-hiza-gatame
- ude-hishigi-juji-gatame
- ude-hishigi-sankaku-gatame
- ude-hishigi-ude-gatame
- ude-hishigi-waki-gatame
- ude-garami

ENTREES

- tori est sur le dos, uke est entre ses jambes
- uke est sur le dos, tori est entre ses jambes
- uke est à quatre pattes, tori est de face
- uke est à quatre pattes, tori est à cheval
- uke est à quatre pattes, tori est sur le côté

LES DEGAGEMENTS DE JAMBE

RETOURNEMENTS



RÉFÉRENTIEL DES TECHNIQUES JUDO-JUJITSU (ATEMI-WAZA + CLÉS + TECHNIQUES DE PROJECTIONS SPÉCIFIQUES)

	NOMENCLATURE	TRADUCTION
	jodan-age-uke gedan-barai uchi-uke soto-uke	Blocage haut en remontant avec l'avant bras Défense en balayant avec l'avant bras de l'intérieur vers l'extérieur d'une attaque partie basse Blocage de l'intérieur vers l'extérieur Blocage de l'extérieur vers l'intérieur
	kote-mawashi kote-gaeshi tekubi-osae ou kote-osae kote-hineri ude-gatame waki-gatame hara-gatame ude-nobashi yubi-kansetsu yuki-chigae ude-osae	Luxation de poignet en flexion en rotation interne Luxation de poignet en flexion en rotation externe Luxation par pression du poignet en direction du coude Luxation de poignet en rotation interne Luxation du bras en hyper extension Clé sur le coude par l'aisselle Clé de coude par le ventre Luxation de neutralisation par étirement du bras et torsion du poignet Luxation des doigts en hyper extension Luxation par hyper pronation du poignet et appui sur le coude Luxation du bras par contrôle en appui au sol
	shiho-nage kokyu-nage tenchi-nage irimi-nage ude-kime-nage kaiten-nage	Projection dans les 4 directions Projection par la respiration Projection par bras en extension Projection en entrant Projection en avant par blocage du coude Projection rotatoire
	tettsui-oroshi oi-tsuki haito-uchi yoko-uchi haishu shuto naname-tsuki mawashi-tsuki teisho-tsuki ura-uchi age-tsuki ago-tsuki gyaku-tsuki atama maete-tsuki shito hiji ou empi-uchi	Coup de poing du haut vers le bas frappé avec le poing fermé en marteau Coup de poing direct donné avec le poing situé du côté de l'appui avant Coup frappé avec le tranchant intérieur de la main Coup de poing de côté Coup frappé avec le revers de la main Coup frappé avec le tranchant extérieur de la main Coup circulaire avec le dessus du poing Coup de poing circulaire Coup donné avec la paume de la main Coup de poing de revers avec le dos de la main Coup de poing en remontant Coup de poing au menton Coup de poing direct donné avec le poing situé du côté de l'appui arrière Coup porté avec la tête Coup de poing rebondissant par man avant Coup donné avec la pointe des doigts, main tendue Coup frappé avec la pointe du coude
	mae-geri yoko-geri mawashi-geri hiza-geri ura-mawashi-geri ushiro-geri mikazuki-geri ushiro-mawashi-geri kakato-geri teisoku-geri kin-geri fumi-komi-geri o-mawashi-barai ura-mawashi-barai	Coup de pied avant (fouetté = Keage) ou (Pénétrant = Kekomi) Coup de pied de côté Coup de pied circulaire avant Coup de genou Coup de pied circulaire arrière Coup de pied arrière (fouetté = Keage) ou (Pénétrant = Kekomi) Coup de pied en croissant porté avec l'intérieur du pied, dans un mouvement de l'extérieur vers l'intérieur Coup de pied en déplacement circulaire arrière Coup avec le talon Atemi avec le dessous du pied Atemi du pied aux parties génitales Coup de pied avec action écraser Projection par application de O-mawashi-geri sur la jambe avancée Projection par application de Ura-mawashi-geri sur la jambe avancée

ANNEXE 2

JUGES ET ARBITRES AUX EXAMENS DE GRADES

1/ LE JURY D'EXAMEN

A. Composition

Les membres du jury d'examen seront choisis par le Conseiller technique sportif pour tous les grades (du 1^{er} au 4^{ème} dan), parmi les juges figurant sur les listes, listes entérinées par le Président du CORG.

Les représentants des fédérations multisports, affinitaires scolaires, universitaires agréées peuvent se présenter dans les mêmes conditions que les experts fédéraux sur ces listes.

Pour les grades de 5^{ème} et 6^{ème} dan, les membres du jury seront choisis parmi les juges figurant sur la liste nationale établie puis officialisée par le Directeur Technique National après avoir été entérinée par le Président de la CSDGE.

Les membres du jury seront de grade supérieur ou exceptionnellement équivalent au grade postulé par le candidat.

B. Conditions d'accès

1) Requis

- être 3^{ème} dan minimum,
- avoir participé à un ou plusieurs stages régionaux de formation de juges (6 heures minimum dans la saison sportive),
- avoir été mis en situation de juge stagiaire sur au moins deux examens ,
- avoir été évalué favorablement à l'issue de la formation.

(Réf. Memento corps de juges pour les examens de grades)

2) Formation

Les postulants à la fonction de juge doivent participer à un ou plusieurs stages de formation spécifique organisé par le

département enseignement, formation de la FFJDA à l'issue de ces stages, ils sont labellisés juges régionaux ou nationaux en fonction de leur grade et du niveau du stage.

À l'issue de chaque stage, les conseillers techniques et sportifs constituent les listes des juges régionaux.

Les juges sont nommés pour une olympiade selon les critères définis.

La liste des juges régionaux est actualisée chaque fin de saison sportive puis transmise au national pour officialisation.

Chaque juge doit justifier d'un volume horaire de formation continue de 12 heures minimum par saison sportive.

3) Déontologie

Un juge ne peut, lors d'un même examen, assurer sa mission de Jury et se présenter comme candidat ou comme partenaire.

2/ L'ARBITRAGE

Application des règles internationales, à l'exception des saisies de jambe, où un avertissement gratuit sera donné avant la pénalité.

L'arbitrage est assuré au minimum par un arbitre stagiaire départemental par tapis.

(Dimension minimum du tapis : 5x5 mètres avec 2 mètres de sécurité au minimum).

L'arbitrage peut être complété par les professeurs et les candidats passant leur épreuve UV4.

Le corps arbitral sera encadré par l'instructeur départemental d'arbitrage et des arbitres confirmés.



LEXIQUE

BLOCAGE

Action de défense « au contact » dans laquelle les combattants s'opposent force contre force.

CONFUSION

Simulation d'attaque ayant pour but de créer une réaction chez l'adversaire et permettant d'exécuter une technique initialement prévue.

CONTRE-PRISE

Séquence tactique dans laquelle celui qui fait la dernière action la réalise à partir d'une action déjà engagée par l'autre.

DÉFENSE

Séquence tactique qui annihile une attaque de l'adversaire.

ENCHAÎNEMENT OU COMBINAISON

Séquence tactique dans laquelle celui qui a engagé sincèrement la 1^{ère} technique, utilise la réaction de l'autre pour effectuer une nouvelle technique.

ESQUIVE

Action de défense dans laquelle l'attaqué se soustrait à l'action de l'attaquant par déplacement de tout ou partie de son corps en évitant d'opposer les forces.

KAKARI-GEIKO

Exercice d'entraînement où l'un des deux judoka joue le rôle de l'attaquant, alors que l'autre cultive l'esquive, la défense.
Exercice à thème dont les consignes peuvent varier selon les intentions pédagogiques.

KATA

Ce sont les « exercices de style » du Judo, Jujitsu. Ils doivent refléter le degré de connaissance et la maîtrise des exécutants.

En japonais, le mot « kata » signifie : forme fondamentale.

Le kata du judo, jujitsu c'est la démonstration des principes de base d'attaque et de défense suivant une progression rigoureuse, résultat de l'expérience et de la réflexion des meilleurs et des plus anciens maîtres du Judo, Jujitsu. Le kata est l'une des unités de valeurs nécessaire à l'obtention de la ceinture noire ou des dan.

OPPORTUNITÉ

Occasion favorable (offerte ou créée) à l'application d'une technique. Elle s'organise par exemple à partir de composantes comme : action de kumi Kata, déplacement, changements de postures, attaques, etc.

RANDORI

Exercice libre d'attaque et de défense où les partenaires s'orientent vers l'attaque en assurant conjointement leur sécurité.

Cet exercice d'entraînement est sans consigne et sans attachement au résultat. Il se déroule dans un contexte dynamique et souple, où les partenaires adaptent leur comportement à leur niveau respectif.

SÉQUENCE TACTIQUE

Phase d'opposition ou d'étude dans laquelle des actions d'attaque et de défense se succèdent.

SITUATION DE TRAVAIL

Position respective de tori et de uke qui précède l'application d'une technique.

YAKU SOKU GEIKO

Exercice d'entraînement à l'attaque. Les deux partenaires recherchent les opportunités, la vitesse, l'efficacité, etc. Ils peuvent insister sur tel ou tel point de leur entraînement réciproque en modifiant la convention de cet exercice.

LISTE DES HAUT GRADES

JUDO, JUJITSU

10^{ème} DAN

COURTINE HENRI	10/12/2007	†
KAWAISHI MIKINOSUKE	02/01/1975	†

9^{ème} DAN

AUFFRAY GUY	15/11/2018	†
AWAZU SHOZO	01/01/1989	†
BOURREAU ANDRE	10/12/2007	
COCHE JEAN PAUL	23/02/2017	
DUPUIS GUY	23/02/2017	†
FEIST SERGE	23/02/2017	
GROSSAIN LIONEL	10/12/2007	
GRUEL MAURICE	10/12/2007	†
LE BERGE JACQUES	10/12/2007	
MICHIGAMI HAKU	10/12/1975	†
PARISSET BERNARD	09/12/1994	†
PELLETIER GUY	10/12/2007	†
ROUGE JEAN-LUC	28/11/2013	
STARBROOK DAVID	01/01/2006	
VIAL PATRICK	23/02/2017	

8^{ème} DAN

ALBERTINI PIERRE	28/11/2013	†
ALEXANDRE MARC	28/11/2013	
ALGISI MICHEL	20/11/2014	
ALLARI JOSE	04/12/2008	
ARBUS ROGER	23/11/2017	†
ARNAUD CATHERINE	03/12/2020	
BARRACO RAYMOND	15/12/2005	†
BENOIT GEORGES	23/11/2017	
BOURGEAUX JEAN	01/12/2009	
BOURGOIN MICHEL	03/12/1993	†
BRIDGE JANE	01/11/2016	
BRONDANI JEAN-CLAUDE	10/12/2007	
CANU FABIEN	28/11/2013	
CHALIER MAXIME	10/12/2007	†
CHARRIER MICHEL	22/11/2012	
DEGLISE-FAVRE MAURICE	10/12/2007	†
DELVAUX JACQUES	09/11/2010	
DELVINGT GUY	19/11/2019	
DELVINGT YVES	20/11/2014	
DESMET ARMAND	23/11/2017	
DEYDIER BRIGITTE	26/11/2015	
DOUILLET DAVID	19/11/2019	
FLERCHINGER JEAN JACQUES	23/11/2017	
FOUILLET PAULETTE	20/11/2014	†
GAUTIER GERARD	20/11/2014	
GUICHARD PIERRE	10/12/2007	
GUIDA VINCENT	15/11/2018	
HAMADA HATSUYUKI	30/04/2009	
LAGLAINE JACQUES	17/12/1991	†
LEBAUPIN GUY	19/11/2019	
LEBIHAN MIWAKO	13/12/2017	
LEGIEEN WALDEMAR	15/05/2016	
LEMOINE ALPHONSE	10/12/2007	
MAGNANA GUY	23/11/2017	
MAZZI LOUIS	09/11/2010	
MESSNER BERNARD	19/11/2019	
MIDAN BERNARD	17/12/1990	†
MOUNIER J-JACQUES	09/11/2010	

NORIS JACQUES	10/12/2007	
UDART SERGE	10/12/2007	
PACALIER ROMAIN	18/12/2006	†
PARIES JEAN	04/12/2008	†
PARISI ANGELO	01/12/2009	
PIERRE ANDREAZZOLI CATHERINE	19/11/2019	
RENELLEAU LOUIS	20/11/2014	†
REY THIERRY	20/11/2014	
ROSSIN RAYMOND	18/12/2006	†
SANCHIS FREDERICO	19/11/2019	
SMALI GUY	03/12/2020	
TCHOULLOUYAN BERNARD	28/11/2013	†
TRAINEAU STEPHANE	03/12/2020	
TRIADOU JOCELYNE	28/11/2013	
TRIPET JEAN PIERRE	22/11/2012	
VACHON ROGER	19/11/2019	

7^{ème} DAN

AMET RENE	01/12/2009	†
ANCIVAL SERAPHIN	04/12/2008	
ANDERMATT ANDRE	10/12/2007	
ANDRIEU PAUL	01/01/1993	†
ANTOUREL SERGE	22/11/2012	
AUDRAN RENE	10/12/2007	†
BABAND ROGER	08/11/2011	
BARTHES JACQUES	22/12/1997	
BAUDOT GEORGES	08/12/1985	†
BAYLE JACQUES	20/11/2014	
BEAU CLAUDE	01/12/2009	
BEAUFRERE DANIEL	26/11/2015	
BECHU CLAUDE	04/12/2008	
BEN DUC KIENG DANIEL	19/11/2019	
BENBOUDAUD LARBI	20/11/2014	
BENOIT DANIEL	16/11/2019	
BERGERET RICHARD	09/11/2010	†
BERNARD SERGE	26/11/2015	
BERTHOUX PATRICE	26/11/2015	
BESSON FRANCOIS	10/12/2002	†
BIGOT PATRICK	15/11/2018	
BINI ALAIN	15/12/2005	
BLANC PIERRE	01/12/2009	
BLANC PHILIPPE	03/12/2020	
BOLLAND MARC	04/12/2008	
BONNARD CLAUDE	13/11/2020	
BONET-MAURY DANIEL	23/11/2017	
BOUCARD PHILIPPE	03/12/2020	
BOUCREUX CLAUDE	16/11/2019	
BOURASSEAU MICHEL	09/11/2010	
BOURGOIN FREDERIC	19/11/2019	
BOURREAU ARMAND	09/11/2010	
BOUTIN ANDRE	15/12/2005	
BRACQ REMI	23/11/2017	
BRENEK CHARLES	22/11/2012	
BRIGHIEL BERNARD	28/11/2013	
BROUSSE MICHEL	04/12/2008	
BROUSSE PIERRE	17/12/1991	†
BRUN DOMINIQUE	10/12/2007	
CADIERE ROGER	19/11/2019	
CAIRASCHI RAYMOND YVES	04/12/2008	
CAMPARGUE BENOIT	08/11/2011	
CARLES ROBERT	04/12/2008	

CARREGA ROMEO	10/12/2002	†
CASSE MICHEL	22/11/2012	
CHAUDSEIGNE ALAIN	04/12/2008	
CHEVALIER FELIX	22/11/2001	
CHOPLIN GUY	28/11/2013	
CLEMENT PATRICK	09/12/1994	
CLERGET FRANCIS	28/11/2013	
COLLARD CLAUDE	05/01/1996	†
COMBES LOUIS	27/11/2003	
COULON RENAUD	23/11/2017	
COUZINIE EMILE	22/12/1997	
CRESPIN EUGENE	23/11/2017	
CUSIN MONIQUE	16/11/2019	
DANIELI DESIRE	18/12/2006	
DAZZI ROBERT	06/03/1985	†
DECOSTERD SERGE	22/11/2012	
DECOSTERD J-PIERRE	03/12/2020	
DEFRANCE JEAN-PIERRE	03/12/2020	
DEGIOANNINI ROMEO	17/12/1990	†
DELMAIL JEAN-PIERRE	28/11/2013	
DEMONTFAUCON FREDERIC	20/11/2014	
DOMAGATA EUGENE	10/12/2007	†
DORGAL RAYMOND	03/12/2020	
DUBOIS-MATHIEU ALICE	19/11/2019	
DUBOS CLAUDE	28/11/2013	
DUPOND MARTINE	19/11/2019	
DURAND FREDERIC	15/11/2018	
DYOT CHRISTIAN	01/12/2009	
DYOT SERGE	09/11/2010	
EGEA RAMON	09/11/2010	
ERIAUD MARCEL	01/12/2009	
ERISSET JACKY	09/12/2004	†
ETIENNE PIERRE	08/11/2011	
FEVELAS MICHEL	20/11/2014	
FILENI J-PIERRE	16/11/2019	
FLEURY CATHERINE	10/12/2007	
FOIREAU BERNARD	16/11/2019	
FRANCESCHI MICHEL	07/12/1992	†
GAGLIANO CHRISTOPHE	20/11/2014	
GAINIER GERARD	22/11/2001	
GARREAU YVES	19/11/2019	
GIPPET MICHEL	09/11/2010	
GIRERD BERNARD	09/11/2010	
GOLDSCHMID DANIEL	15/12/2005	
GRANDSIRE NOEL	10/12/2007	
GRASSO CECILE	01/12/2009	
GRES PASCAL	24/11/2016	
GRESS GEORGES	01/01/1993	†
GUERIN ANDRE	23/11/2017	†
GUERIN CLAUDE	26/11/2015	
GUILLOCHEAU GUY	28/11/2013	†
GUISEPPI LOUIS	28/11/2013	
HAGIWARA NOBUHISA	01/11/2010	
HANSEN JEAN PIERRE	04/12/2008	
HARDY CHARLES	10/12/2007	
HERIN LIONEL	20/11/2014	
HERVE ANDRE	16/11/2019	
HIOLLE HERVE	09/11/2010	
HIRANO RYOSAKU	30/04/1997	†
HOCDE JEAN	22/11/2001	
JACQUART CLAUDE	08/11/2011	

JANICOT DIDIER	10/12/2007	ROTTIER MARTINE	18/12/2006	BARCELO JEAN	09/05/2010
JAZARIN JEAN LUCIEN	06/03/1985 †	ROUDANES PIERRE	10/11/2018	BARISIEN PHILIPPE	16/11/2013 †
JUAN J-Louis	15/12/2005	ROUSSEAU DIDIER	01/12/2009	BAROU CHRISTOPHE	22/11/2015
JULIANS CLAUDE	01/12/2009 †	ROUX MICHEL	10/11/2018	BARRE J-LUC	04/02/2011
KARCZEWSKI HENRI	01/12/2009	ROUX PATRICK	04/12/2008	BARRUE CHRISTIAN	03/05/2009
KAWAISHI NORIKAZU	22/11/2012	ROZIER JEAN FRANCOIS	09/11/2010	BARTHELEMY ANDRE	06/01/1989 †
KOEBERLE Marc	18/12/2006	RUCORT LUC	23/11/2017	BASMAISON CORINE	01/01/2009
LACAY MARC PIERRE	09/12/1994 †	SCHMITT BERNARD	03/12/2020	BASTERREIX DANIEL	17/11/2019
LAFOSSE JEAN	14/03/1986 †	SEGUIN JACQUES	10/12/2007	BATAILLE MATTHIEU	20/11/2014
LANDAU VINCENT	03/12/2020	SEIGNEURIE ROLAND	01/01/1993 †	BATON MAGALI	09/11/2010
LAURENT CLAUDE	15/12/2005	SENAUD JEAN-CLAUDE	26/11/2015	BAUCHE DANIEL	28/03/2004
LE CAER PIERRE	10/12/2007	SOUBRILLARD CLAUDE	04/12/2008	BAUMGAERTNER JACQUES	17/06/2021
LE FRIANT PIERRE	23/11/2017	SOULARD J. CLAUDE	13/11/2020	BAZEILLE RENE	13/05/2007
LECAT CLAIRE	19/11/2019	SPIES-LUPINO NATALINA	19/11/2019	BAZILE CHRISTOPHE	17/11/2019
LECUYER ALAIN	01/12/2009	SUDRE BERNARD	16/06/1992	BEAU PIERRE	01/01/2008
LINDENMANN HENRI	17/06/2021	SUDRE PHILIPPE	28/11/2013	BEAURUELLE ISABELLE	15/12/2005 †
LIONNET MICHELE	28/11/2013	SZCZEPANIK CLAUDE	10/11/2018	BEAURY PIERRE	01/01/2010
LOISON THIERRY	24/11/2016	THABOT CHRISTIAN	19/11/2019	BECKER JEAN PAUL	01/01/2007
MALLET CLAUDE	14/11/1986 †	THOMAS GUY	13/12/1986 †	BEGA STEPHANE	15/11/2020
MARADAN GABRIEL	03/12/2020	TREPOST PATRICK	23/11/2017	BEHAGUE WILLIAM	28/03/2004
MARDON MICHEL	07/09/1990 †	VAN HAUWE ANDRE	09/12/2004 †	BELAUD LUC	03/05/2009
MARTEL PIERRE	01/01/1993 †	VANDENHENDE SEVERINE	20/11/2014	BELHOMME MARC	21/12/1991
MARTIGNON J-MARIE	10/11/2018	VERET ALAIN	08/11/2011	BELIN JEAN	01/01/2009 †
MARTIN DANIEL	10/12/2007	VERET DANIEL	20/11/2014	BELLOT PATRICK	17/11/2019
MARTIN MARC LOUIS	09/12/2004 †	VIAUD YANNICK	08/11/2011	BENAMER MOURAD	15/11/2020
MARTY DOMINIQUE	10/11/2018	VINCENT MICHEL	03/12/2020	BENEZET JEAN-CLAUDE	23/03/2003
MASTROPASQUA FRANCIS	04/12/2008 †	VILLIERS LAURENT	24/11/2016	BENGUESMI TAHAR	17/11/2019
MAZAUDIER EMILE	09/12/2004	YASUMOTO SOICHI	01/01/1998	BEOLETTO ERIC	12/05/2012
MELILLO RICHARD	28/11/2013	ZOUARH MOHAMMED	20/11/2014	BERNARD THIERRY	09/05/2010
MENNESSIER HENRI	09/12/1994 †			BERNIOLLES JEAN PASCAL	13/03/2005
MENU DIDIER	10/12/2007	6ème DAN		BERRIER RENE	03/12/1989 †
MESEMBURG CLAUDE	06/01/1989 †	ADAM GILLES	16/11/2013	BERTHELOT PATRICK	22/11/2015
MONDUCCI HENRI	08/12/1985 †	ADEN ALAIN	09/05/2010	BERTHET REMI	07/12/1985
MOREAU RAYMOND	27/11/2003 †	ADRIAENSSENS CATHERINE	13/05/2012	BERTHIER MICHEL	13/03/2005
NALIS ALAIN	15/12/2005	ADRIAENSSENS FRANCOIS	02/03/1997 †	BETZINA MICHEL	13/03/2005
NAZARET RENE	22/11/2001	AGUDO MARC	11/11/2018	BICHEUX JACKY	24/03/2002
NOUCHY MAXIME	22/11/2012	ALBERT JACQUES	06/06/1993	BIGOT ETIENNE	04/12/1987
NOLLEAU CHRISTIAN	13/11/2020	ALESSI J-YVES	21/03/1999	BILLET LILIAN	05/11/2017
NOWAK MICHEL	28/11/2013	ALEXANDRE CHRISTOPHE	11/11/2018	BILLI GILLES	25/03/2001
OUKOLOFF ROLAND	19/11/2019	ALFONSI BRIGITTE	20/03/2011	BIRKEL PHILIPPE	15/11/2020
PANZA MARIE-PAULE	08/11/2011	ALLAFORT GHISLAINE	01/01/2012	BIRO JEAN	11/03/2021
PAQUE ISABELLE	28/11/2013	ALLARD DANIEL	25/03/2001 †	BIZOUARN DAVID	05/11/2017
PARISSET DANIEL	09/12/1994	ALLEGRE ERIC	20/03/2011	BLAREAU CHRISTIAN	01/01/2011 †
PEGART MICHEL	09/12/2004	ALLOUCH MARC	13/05/2007	BLONDELLE BRUNO	09/05/2010
PELSER ROBERT	01/01/1993 †	AMADO MICHEL	04/12/1987 †	BOEUF ELIE	07/12/1985
PELLERIN J-PIERRE	13/11/2020	AMET ALAIN	01/01/2017 †	BOFFIN FABIENNE	09/12/2004
PERINI ALAIN	09/11/2010	AMICO SALVATORE	13/05/2007	BOGAERT ROBERT	20/09/1976 †
PERRIER ARNAUD	20/11/2014	AMIRAUT CLAUDE	15/11/2014	BOLDIN ERIC	03/05/2009
PETIT EDMOND	09/11/2010	AMMON FREDERIC	18/05/2008	BOLDIN GEORGES	09/05/2010
PFEIFER GEORGES	10/12/2007 †	ANDERMATT NICOLE	14/05/2006 †	BOLDIN HERVE	13/05/2007
PICARD ROBERT	14/11/1986 †	ANDREAZZOLI DANTE	03/03/1996 †	BOIRIE PATRICK	12/05/2012
PIETRI MARCEL	20/11/2014	ARMITANO MANUEL	05/11/2017	BOISFER CHRISTIAN	15/11/2020
PINATEL DANIEL	27/11/2003	ARNAISON BRUNO	09/05/2010	BOMBRUN NOEL	28/03/2004
PLOMBAS CHRISTIAN	10/11/2018	ARNOUT ALBERT	04/12/1987	BONET-MAURY PAUL	14/09/1975 †
PORTE JEAN PIERRE	24/11/2016	ARTIEL JOSE	13/05/2007	BONNIER MARC	06/11/2016
POUZET PATRICK	24/11/2016	ARZEUX JEANIK	14/05/2006	BORDES JEROME	18/05/2008
PRIEUR J-CLAUDE	15/12/2005	AUFAUVRE MICHEL	14/11/2020	BORSI ARMAND	18/12/1983
RAMBIER RENE	10/12/2007	AUGER GABRIEL	14/11/2020	BOSC J-LUC	05/11/2017
RAMILLON J-PAUL	28/11/2013	AUTIE MARIO	13/05/2007	BOUCHAUD RENE	18/05/2008
RENAUDEAU LOUIS	18/12/2006 †	AVIGNON MICHEL	14/09/1975 †	BOUCHER JOEL	13/03/2005
RESTOUX-GASSET MARIE-CLAIRE	28/11/2013	BABIN DANIEL	01/01/2006	BOUCHET GILLES	07/12/1985 †
RIVA GASTON	16/06/1989 †	BAILLEUL ERIC	18/05/2008	BOUCHET OLIVIER	15/11/2014
RODRIGUEZ FOSSARD BEATRICE	18/12/2006	BANNY BRUNO	13/05/2007	BOUDJELIDA NICOLAS	12/05/2012
ROSENZWEIG ALFRED	09/12/2004	BANZATO JEAN	03/12/1988	BOUGRAT MARC	01/12/1991
ROTTIER BERNARD	24/11/2016	BAQUE PATRICE	15/11/2014	BOULEAU CHRISTIAN	02/05/2009

BOURAS DJAMEL	09/11/2010	COMBRUN BERNARD	14/05/2006	DOSNE LAURENT	20/03/2011
BOURASSEAU FRANCK	15/11/2014	CONTE DANIEL	17/11/2013	DOUMA YACINE	08/11/2011
BOURGEOIS FREDERIC	05/11/2017	COULET ALAIN	02/05/2009	DRACOS JEAN MICHEL	23/03/2003
BOURNHOL DIDIER	09/05/2010	COULON PHILIPPE	09/05/2010	DRINGENBERG PIERRE	08/12/1990
BOUROUMA PASCAL	03/05/2009	CRESTA BERNARD	18/05/2008	DUBOIS OLIVIER	03/05/2009
BOURUMEAU STEPHANE	22/11/2015	CROIZIER PIERRE	01/01/2009	DUBUC ERIC	11/11/2018
BOUTTEFEUX YVES	14/05/2006 †	CROST LAURENT	09/11/2010	DUCROCQ GERARD	18/05/2008
BAGIALDI GUY	16/11/2013	CUCCHI DIDIER	25/03/2001	DUFRESNE FRANCOISE	13/05/2007
BRANGER HERVE	11/11/2018	CULIOLI SIMON	02/05/2009	DUPUY FREDERIC	09/05/2010
BRAY VICTOR	09/05/2010	CUNADO JACINTO	12/05/2012	DUPUY GERARD	03/12/1989
BREGEON STEPHANE	12/05/2012	DA PRATO BERNARD	13/05/2007	DURIEZ MARC	14/05/2006
BREJARD MARC	06/07/1991	DALLEZ ERICK	20/03/2011	DUSCH CHARLES	07/12/1985 †
BRIESCH JEAN-CLAUDE	12/05/2012	DAMAISIN BERTRAND	15/12/2005	DUTERTRE CHRISTOPHE	11/11/2018
BRISCO GILBERT	28/03/2004	DAMBACH FREDERIC	06/11/2016	ELIOT YVES	24/03/2002
BROQUEDIS JEAN	28/02/1983 †	DANIAULT NATHALIE	18/05/2008	ELQALI JAMEL	15/11/2014
BRUNET CHRISTOPHE	20/03/2011	DARBELET BENJAMIN	26/11/2015	EMANE GEVRISE	22/11/2012
BRUNET PAUL	02/03/1997 †	DAVID JACQUES	01/01/2008	ESTEVE FREDERIC	20/03/2011
BUFFETRILLE JENNIFER	17/11/2019	DAVIDOFF GEORGES	13/03/2005	EURANIE ANNABELLE	03/12/2020
BUONOMO ERIC	11/11/2018	DE CLAVERIE JEAN	03/03/1996	FADY DANIEL	06/06/1993
BUREL YVES	18/05/2008	DE CRIGNIS UMBERTO	01/01/2010	FANTIN J-PIERRE	20/03/2011
BURGER JEAN	29/01/1983	DE HERDT JEAN	01/01/1992 †	FAUCONNIER JEAN-PIERRE	02/05/2009
BURGER ROLAND	16/12/1970 †	DE LA TAILLE GERARD	08/12/1990	FERNANDES DANIEL	28/11/2013
CADOT YVES	11/11/2018	DE MENECH PATRICK	13/03/2005	FEUILLET FREDERIC	09/05/2010
CALAMAND J-YVES	06/11/2016	DE SOUZA BEATRICE	28/03/2004	FIANDINO J-MARIE	06/06/1992 †
CALIF LAURENT BERNABE	18/05/2008	DEBARD GABRIEL	15/03/1998 †	FILERI FRANCK	08/05/2010
CAMERA ALAIN	12/05/2012	DECHOSAL CATHERINE	18/05/2008	FILIEUL MICHEL	14/05/2006
CAMOUS ROGER	17/12/1991 †	DECL EVE MICHEL	07/12/1985 †	FILIPKOWSKI RICHARD	22/11/2001 †
CAMPAYO DANIEL	19/03/2011	DECOSSE LUCIE	22/12/2012	FILLAU DANIEL	01/01/2005
CAMUZET FABIEN	13/05/2012	DECOUX PHILIPPE	18/05/2008	FILLON HERVE	11/11/2018
CAPIZZI FERNAND	13/05/2007	DECROIX SYLVIE	04/12/2008	FISCHER DOMINIQUE	17/11/2019
CARABETTA BRUNO	10/12/2002	DEGASNE HERVE	11/11/2018	FLAMAND JACQUES	01/01/2006
CARIOU SASAKI HIKARI	17/09/2013	DEGORCE JEAN LOUIS	13/05/2007	FLEURY GUY	14/05/2006
CARLIER JEAN-MARIE	16/11/2013	DELCOLOMBO LAURENT	17/06/2021	FLEURY PASCAL	05/11/2017
CARRE JEAN-CHRISTOPHE	15/11/2020	DEL REY DANIEL	01/01/2009	FLEUTOT BENOIT	06/11/2016
CARRIERE MICHEL	14/05/2006	DELARGILLIERE LILIANE	01/01/2007	FLOQUET PATRICIA	17/11/2013
CASTAINGS MICHEL	13/12/1986 †	DELATAILLE GERARD	08/12/1990	FLORENT CHARLIE	16/11/2019
CAZAUDEBAT JEAN	01/01/2010	DELATRE MARIE-ANNE	13/05/2007	FONTAINE J-CLAUDE	11/11/2018
CELHAY JEAN-MICHEL	19/03/2011	DELORMAS PAUL	18/05/2008	FOURNIER FRANCIS	17/12/2000
CEPHISE ALFRED	17/11/2013	DELVINGT MARC	22/11/2015	FRANCOIS J-JACQUES	20/10/2019
CERVENANSKY CHRISTIAN	01/01/2008	DEMAISON J-LOUIS	15/03/1998	FRANGIONI YVES	21/03/1999
CESSIN FREDERIC	09/05/2010 †	DEMONIERE RAYMOND	05/11/2017	FRISON FRANCK	20/03/2011
CEZAR JEAN FELIX	09/05/2010	DENIS LEON	02/12/1984	FRONTY JEAN-LUC	15/11/2014
CHABAS FRANCK	17/11/2019	DENNEVILLE CHRISTIAN	15/11/2014	GALAN HELENE	14/05/2006
CHABI AHMED	28/03/2004	DEPAGNIAT REMY	13/05/2012	GARBY LUCIEN	22/11/2015
CHABOCHE THIERRY	11/11/2018	DESCATEAUX MICKAEL	17/11/2019	GARDEBIEN J-BERNARD	13/03/2005
CHALON GUY	14/09/1975 †	DESCHAMPS BRUNO	20/03/2011	GARIBALDI ROGER	01/01/2004
CHAMPEYMONT SERGE	13/05/2012	DESCHAMPS ERIC	17/11/2019	GARTIER ALAIN	06/06/1993 †
CHAMPIGNY ESTELLE	13/05/2007	DESCOUBES LUCIEN	07/12/1985 †	GAUDET CEDRIC	15/11/2014
CHANET PIERRE	09/05/2010	DESESTRET JEAN MARC	22/11/2015	GAUTHEROT BERNARD	12/05/2012
CHARLES DIDIER	13/05/2007	DESMARETZ ROBERT	15/11/2014	GAWRONSKI BRUNO	01/01/2012 †
CHARON EMILE	15/03/1998	DESNOS J-PAUL	19/03/2011	GEFFRAY LAURENT	02/05/2009
CHARRIER J-MARC	11/11/2018	DESOUZA BEATRICE	28/03/2004	GELY RUDY	13/05/2007
CHARTIER ERIC	05/11/2017	DESPLANS MARTINE	15/11/2014	GERARD JEAN-LUC	05/11/2017
CHATAIN CLAUDE	08/12/1990 †	DESTOUESSE PIERRE	13/03/2005	GERAUD CELINE	09/11/2010
CHAZAREIX ERIC	22/11/2015	DESTRUHAUT RENE	07/11/1981 †	GERMAIN PATRICE	05/11/2017
CHIKAOUI MOHAMED	13/05/2007	DETREZ MAURICE	01/01/2003	GESLIN THIERRY	11/11/2018
CHOUK HERVE	20/03/2011	DEVAUX ANDRE	13/05/2007	GIANESSELLO HERVE	05/11/2017
CICOT CHRISTINE	22/11/2001	DEVIEENNE ROLAND	13/03/2005 †	GIBAUD ALCIDE	02/03/1997 †
CLATOT BRUNO	05/11/2017	DI FILIPPO DAVID	05/11/2017	GIBERT JEAN-PIERRE	18/05/2008
CLAUDEL GERARD	09/05/2010	DI MERCURIO BERNARD	17/11/2019	GIGLI LIONEL	05/11/2017
CLAUZIER J-MICHEL	22/11/2015	DIFILIPPO DAVID	05/11/2017	GIMENEZ RAYMOND	12/05/2012 †
COLIGNON MARIE FRANCE	01/08/2000	DJIMILI HASSENE	15/11/2020	GINOUVES HENRY	14/11/2020
COLIN THIERRY	16/11/2013	DODY YANN	14/05/2006	GIRARDO AMAND	18/05/2008 †
COLLEN CLAUDE	03/03/1996	DOGER PASCALE	30/05/1997	GIRAUD ALAIN	01/01/2009
COLONGES LUCIEN	10/12/1975	DOMINICI ALAIN	24/03/2002	GIRAUD CATHERINE	14/05/2006



GIRAUD JEAN	14/09/1975 †	JUAN DOMINIQUE	03/05/2009	LIBERT ESSOMBE ESTHA	15/11/2018
GIRAUDON J-PIERRE	13/05/2007	JULIEN ALAIN	20/03/2011	LIENARD DANIEL	01/01/2009
GIRON CHRISTIAN	23/03/2003	JULIEN DAVY	11/11/2018	LOGEL ROGER	03/12/1989 †
GODOT PASCAL	25/03/2001	KAHAL ABED	08/01/2017	LOJEK HENRI	07/12/1985
GONSOLIN DIDIER	03/12/1988 †	KERKADENE CHERIF	15/11/2020	LOPEZ MODESTO	01/01/2003
GONTARD CLAUDE	04/12/1987	KERKOUR SAID	06/11/2016	LOPEZ PHILIPPE	14/05/2006
GOUSSARD CHRISTINE	17/11/2019	KHIDER BERNARD	14/05/2006	LORS YVES	13/12/2001
GOV CHRISTINE	13/05/2007	KIENTZ ANDRE	01/01/2007 †	LOUIS BRUNO	23/03/2003
GRANDSIRE PASCAL	13/05/2007	KLOCKER HANS PETER	03/11/2006	LOUMAGNE JACQUES	04/12/1987
GRAVIGNY SERGE	01/01/2009	KNOLL WERNER	08/12/1990	MABIT RENE	13/03/2005
GRECH J-LOUIS	23/03/2003	KRASKA STANISLAS	13/05/2007	MAHIEU J-MARIE	20/03/2011
GROS SERGE	06/11/2016	KRZEMIANOWSKI MIRTYL	01/01/2009	MALHERBE PIERRE	06/06/1993
GROSPERRIN JACQUES	14/11/2020	L HERBETTE ALAIN	13/03/2005	MANIBAL REGIS	18/05/2008
GROSSAIN CHRISTOPHE	22/11/2015	LACOUR RENE	22/11/2001 †	MANIBAL-PAGES BRIGITTE	15/11/2014
GUENOT CHRISTIAN	07/12/1985	LAFONT ANDRE	06/07/1991 †	MANNIER BRUNO	13/05/2007
GUERIN CLAUDE	02/03/1997	LAGERBE JEAN-MARIE	14/05/2006	MARCE CHRISTIAN	06/11/2016
GUERIN PIERRE	15/11/2014	LAGUSI PIERRE	14/05/2006	MARCHAND THIERRY	12/05/2012
GUILBAUT GERARD	24/03/2002	LAI RAOUL	18/05/2008	MARCHANT ROBERT	03/12/1989
GUILLEY FABRICE	13/03/2005	LAINE THIERRY	02/05/2009	MARECHAL PATRICE	03/05/2009
GUILLON JACKY	16/11/2019	LANDIER MICHEL	13/03/2005	MARIE-LOUISE MARC	15/11/2020
GUILLON THIERRY	13/05/2007	LANGLAIS LIONEL	15/03/1998	MARINO HECTOR	13/05/2007
GUIRAUD WILFRIED	11/11/2018	LAPEYRE CHRISTIAN	19/03/2011	MAROLLEAU HERVE	05/11/2017
GUSTIN FRANCKY	09/05/2010	LASCOUMETTES PATRICK	13/05/2012	MARTIN BRUNO	04/12/1987
GUTTADAURO GILLES	08/05/2010	LATESTERE CHRISTIAN	09/05/2010	MARTIN CHRISTIAN	23/03/2003
GUYARD JEAN MICHEL	17/11/2013	LAUNAY LUC	13/05/2007	MARTINS CELSO	29/06/2016
GUYON MAURICE	19/03/1995	LAVILLE BENOIT	05/11/2017	MASNIERES JEAN LUC	12/05/2012
HALABI MOHAMED	13/03/2005	LE CAP MARC ANTOINE	22/11/2015	MATHIEU FABRICE	17/11/2013
HALOPEAU ERIC	17/11/2019	LE CRANN CHRISTIAN	13/05/2012	MATHONNET GEORGES	01/12/2009
HAMOT CLAUDE	14/09/1975 †	LE DONNE RICHARD	03/05/2009	MAUPU PATRICK	13/03/2005
HARDY YVES	18/05/2008	LE FOL ALBERT	14/11/2020	MAUREL GILLES	28/02/1983 †
HAREL BARBARA	20/11/2014	LE GALL GILBERT	03/03/1996	MECHIN STEPHANE	16/11/2013
HAYOT DANY	13/03/2005 †	LE SANQUER JEAN PAUL	16/06/1992 †	MEIGNAN LAETITIA	01/08/1999
HEDOUIN PASCAL	18/05/2008	LE SOLLIEC GERARD	03/12/1989	MESBAH KADER	17/11/2019
HENRIC JEROME	12/05/2012	LEBIHAN J-CLAUDE	01/01/1995	MESBAH MUSTAPHA	17/11/2019
HERBAUT HARRY	14/05/2006	LEBIHAN LOUIS	13/03/2005 †	MESLAYE J-CLAUDE	18/12/1983
HERNANDEZ YVES	17/11/2019	LEBRUN CELINE	09/11/2011	MESSINA ANGELLA	03/05/2009
HERRERO FRANCOIS	25/03/2001 †	LECERF J-LOUIS	28/03/2004	METRAL EDOUARD	01/01/2009
HERSANT CHRISTOPHE	17/11/2019	LECLANGER MICHEL	18/05/2008	METZGER J-PAUL	03/12/1988
HERVE ALAIN	01/01/2008	LECLERC GHISLAINE	03/05/2009	MEYLLEUX DOMINIQUE	16/11/2019
HERZOG CHRISTIANE	17/12/1990	LECONTE STEPHANE	19/03/2011	MEYNIEL SERGE	15/11/2014
HIDALGO ANTONIO	11/11/2018	LEDONNE RICHARD	03/05/2009	MEZIN ERIC	12/05/2012
HIPP MICHEL	03/05/2009	LEDUC BERNARD	23/05/1986	MOISSON HENRI	03/03/1996
HITTE J-PIERRE	20/03/2011	LEE BERNARD	16/11/2019	MOMMENS CLAUDE	18/05/2008
HOLLOSI DANIEL	14/05/2006	LEFEBVRE DOMINIQUE	22/11/2015	MONDIERE ANNE-SOPHIE	20/11/2014
HOSTEIN SERGE	19/03/1995 †	LEGENDRE OLIVIER	13/05/2012	MOOR JEAN-MARC	12/05/2012
HOUCARDE MARTIAL	15/11/2014	LEGER PATRICE	13/05/2007	MOREAU HUBERT	17/12/2000
HUART JOEL	14/11/2020	LEGRAND BASCOBERT ROGER	07/11/1981 †	MOREAU RENE	13/05/2007
HUET MICHEL	16/11/2019	LELORIEUX GUY	16/11/2019	MORENO PASCAL	28/03/2004
HULIN PIERRE	19/03/1995 †	LEMAIRE GHISLAIN	09/11/2010	MORFIN GERARD	06/07/1991 †
HUMBERT CHRISTOPHE	15/11/2018	LEMOINE MICHEL	09/05/2010	MOTTIN LAURENT	11/11/2018
HUMBERT ERICK	15/11/2014	LENORMAND BERNARD	03/12/1989	MOUETTE CATHY	16/11/2019
IMBERT THERESIOUS	01/10/1975 †	LEPAGE PIERRE	02/12/1984 †	MOUTTOU CHRISTIAN	09/05/2010
ISOLA JEAN-PIERRE	17/11/2013	LERAY RENE	04/12/1987 †	MURAKAMI KIYOSHI	16/04/1985
ISTACE CHRISTIAN	13/03/2005	LEROSEY FRANCK	06/11/2016	MURATI CHARLES	13/03/2005
JACOMIN PHILIPPE	02/03/1997	LEROSEY JENNIFER	17/11/2019	MURE BRUNO	11/11/2018
JALADON GILLES	09/05/2010	LEROUX EMMANUEL	18/05/2008	NABIS MAURICE	13/12/2001
JARNO PHILIPPE	21/03/1999	LEROY PHILIPPE	14/05/2006	NAERT LIONEL	19/03/2011
JEANNY GUY	02/03/1997	LEROY SYLVAIN	13/03/2005	NAHON GILLES	03/05/2009
JOLI PHILIPPE	21/03/1999	LESAUVAGE OLIVIER	16/11/2013	NAPOLETANO FRED	21/03/1999
JONARD CYRIL	20/11/2014	LESTURGEON G MICHEL	14/06/1988 †	NAVARRO HERVE	08/12/1990
JORDAN CHRISTIAN	15/11/2014	LETERTRE CLAUDE	22/11/2015	NGANDU LUPOPOLA MICHEL	05/11/2017
JOSSINET FREDERIQUE	09/11/2010	LETREUT MAURICE	27/05/1977 †	NGUYEN HERVE THAI BINH	18/05/2008
JOUAN ROGER	14/09/1975 †	LETT DANIEL	06/11/2016	NICHILO SARAH	20/11/2014
JOUFFRE J-PIERRE	13/03/2005	LEVERT MICHEL	06/06/1993	NOEL J-CLAUDE	01/01/2010
JOUGLAS JACQUES	15/03/1998	LEVREL JEAN-PAUL	13/03/2005	NOLIN PATRICK	13/05/2007

NOIRBUSSON RENAN	15/11/2020	RALITE FRANTZ	12/05/2012	SERE JACQUES	03/12/1989 †
OPITZ FRANK	20/03/2011	RAMON MICHEL	08/12/1990	SEREN BRUNO	01/01/2012
OPITZ PATRICK	13/05/2012	RAMOND MURIEL	09/05/2010	SERIN JACQUES	14/11/2020
OPY JEAN PAUL	13/05/2007	RANDOULET JEAN PIERRE	03/03/1996	SEVAUX RAPHAEL	19/03/2011
ORENES GILLES	13/03/2005	REBOURG LAURENT	20/03/2011	SEVESTRE GUILLAUME	06/11/2016
OUALI MOHAMED	06/11/2016	REDON RAYMOND	03/12/1988	SIGAUD NICOLAS	11/11/2018
OURNAC ROBERT	03/12/1989	REGE REMY	15/11/2014	SIGNAT JACQUES	01/01/2018
OUSSET ROBERT	23/03/2003	RENAUD JEAN JACQUES	09/05/2010	SIMON J-CLAUDE	22/11/2001
OVISE THIERRY	12/05/2012	RENAUD J-JACQUES	09/05/2010	SIMON LUCIEN	16/11/2013
PACTOLE-BIRACH RICHARD	17/11/2013	RENAULT CHRISTIAN	04/12/1987	SIONNEAU LAURENCE	01/01/2017
PAGNIEZ BERNARD	14/05/2006	RENAULT DAWN	26/02/2002	SORRIANO CHRISTIAN	18/05/2008
PALATSI EMILE	02/05/2009	REDA J-MARIE	18/05/2008	SOUCHARD PATRICK	16/11/2013
PANASSENKO ANDRE	13/12/2001	RENELLEAU YVON	06/01/1989	SOUDAY BRUNO	11/11/2018
PANZA CLEMENT	01/01/1993 †	RENOU LOUIS	04/12/1987 †	SOUFI SAAD	18/05/2008
PAPON JEAN	12/05/2012	RETHORE DANIEL	13/05/2007	SOUMEILHAN JOEL	15/11/2020
PARABOSCHI JEAN	18/05/2008	RICHARD JEAN-MICHEL	13/05/2012	STAUBLI CHARLES	04/12/1987
PARENT ANDRE	18/05/2008	RIEU JEAN-CLAUDE	15/11/2014	SUPERNANT XAVIER	16/11/2013
PARENT GILBERT	04/12/1987 †	RINCK DENIS	13/05/2007	TABERNA PIERRE	04/12/1987
PARENT JEAN-PHILIPPE	17/11/2019	RINER TEDDY	15/11/2018	TABONE JEAN CHARLES	01/01/2011
PARPILLON DIDIER	21/03/1999 †	RION LAURENT	17/11/2019	TABUTEAU PHILIPPE	03/05/2009
PASSALACQUA J-PIERRE	01/01/2009	RIQUIN FRANCK	14/05/2006	TARASIUK JEAN PAUL	03/05/2009
PATERNOSTER HENRI	14/03/2019	RIQUIN JEAN-CLAUDE	01/01/2011 †	TAYOT PASCAL	10/12/2002
PAULET HENRY	01/01/2008	RIVAS FRANCIS	22/11/2015	TCHEN RICHARD	09/05/2010
PAUTLER FREDERIC	14/05/2006	ROBALO MARCELIN	19/03/2011	TEMANS YVAN	11/11/2018
PAUTLER PIERRE	18/09/1987 †	ROBARDET GUY	13/12/1986 †	TENDIL ROBERT	02/03/1997
PAVIA RICHARD	09/05/2010	ROBERT FRANCK	11/11/2018	TEURNIER JEAN	01/01/2009 †
PEDEN CHRISTIAN	09/05/2010	ROBERT PASCALE	30/05/1997	THELLIER PHILIPPE	05/11/2017
PEIGNE BERNARD	16/11/2013	ROBERT YANNICK	05/11/2017	THIVAUD CLAUDE	04/12/1987
PELATAN MICHEL	02/12/1984	ROBIN THIERRY	20/03/2011	THOMAS BERNARD	13/05/2007
PELLEGRINO FRANCK	17/11/2013	ROCHERY VIVIANE	09/05/2010	THOMAS CYRIL	20/03/2011
PELTIER CHARLES	14/05/2006	ROCHEUX FABRICE	15/03/1998	THOMAS LAURENT	01/01/2006
PELTIER JEAN-PIERRE	17/11/2019	RODRIGUES THIERRY	18/05/2008	THOMAS PAUL	19/03/2011
PERARD MARC	18/05/2008	RODRIGUEZ ANTHONY	03/12/2020	THOMAS PHILIPPE	03/05/2009
PERES DANIEL	09/05/2010	ROGER RENE	04/12/1987 †	THOMAS PHILIPPE	15/11/2014
PERES MICHEL	20/03/1994	ROTKOPF J-CLAUDE	24/03/2002	TIGNOLA-CHARLES LAETITIA	09/11/2010
PERES MARCEL	14/11/2020	ROUCHOUSE ROBERT	02/03/1997	TISON PATRICK	17/11/2013
PERLETTI J-FRANCOIS	22/11/2015	ROUFFIA ROGER	02/12/1984 †	TONDEUR J-CLAUDE	19/03/2011
PEROU CHRISTOPHE	11/11/2018	ROUHET FREDERIC	22/11/2015	TRAICA MAURICE	13/05/2007
PERREAU DENIS	18/05/2008	ROUSSELLE ERIC	11/11/2018	TRAVERSA PATRICE	13/05/2012
PESQUE PAUL-THIERRY	06/11/2016	ROUX ALAIN	20/03/2011	TROCHERIE JEAN	06/06/1993
PETIT HERVE	15/11/2014	ROZE REGIS	20/03/2011	TROTZIER PATRICK	13/03/2005
PETOLLA CHRISTIAN	09/05/2010	RUBEL ERIC	17/11/2019	TULLIO MARC	09/05/2010
PHILIPPE MAURICE	14/09/1975 †	RUCEL ALEXANDRE	13/05/2007	TURPAULT HENRI	01/01/2009 †
PICART DOMINIQUE	16/11/2013	RUFFIER-MERAY CYRILLE	03/05/2009	TURREL J-LUC	17/11/2013
PIERRON ROLAND	20/10/2019	RUSCA J-JACQUES	03/05/2009	UGARTEMENDIA LOUIS	19/03/2011
PIERROT-CRACCO PASCALE	14/05/2006	SALAS DOMINGO	01/01/2012	VACHIER MARC	09/05/2010
PILI ROGER	14/11/2020	SALTZMANN MICHEL	11/03/2021	VACQUIER ALAIN	20/03/1994
PINA GUY	01/01/2018	SANCHIS MICHEL	23/05/1986	VADELORGE GIL	17/11/2013
PINNA JEAN-JACQUES	24/03/2002 †	SAND EMILE	04/12/1987 †	VAGNERRE CHRISTOPHE	17/11/2019
PION BRUNO	15/11/2020	SANDERS YVES	13/03/2005	VALENTE VINCENT	02/12/1984 †
PIPREL FRANCOIS	11/11/2018	SANS PATRICE	13/05/2007	VALENTE VINCENT	02/05/2009
PIVODORI J-PIERRE	03/05/2009	SANTAMARIA JOSE	13/03/2005	VALENTE VINCENT-JEAN	09/05/2010
PORCHET ERIC	13/05/2007	SANTERNE ANDRE	14/11/2020	VALLEE LUCIEN	01/01/2009
PORET SEVERINE	17/11/2013	SANZ JACKY	18/05/2008 †	VALLELAIN BRUNO	03/12/1989
POSSAMAI STEPHANIE	26/11/2015	SARIE JEAN PIERRE	14/05/2006	VAN LAERE ROBERT	06/06/1993 †
POTEAUX PAUL	13/05/2007	SARRAZIN THIERRY	05/11/2017	VANBELLE CLAUDE	13/05/2007
POTTIER MICHEL	08/12/1990	SASAKI HIKARI	17/09/2013	VANIEMBOURG FERNAND	20/03/1994
PRADAYROL LIONEL	13/05/2012	SATABIN LAURENT	15/11/2014	VAS ANDRE	03/12/1988
PRESLIER JEAN-LOUIS	16/11/2013	SCAVINO PHILIPPE	18/05/2008	VERDIER BRUNO	02/05/2009
PROVOST MICHEL	01/01/2009 †	SCHAEFFER ROBERT	03/12/1989 †	VERDINO ERNEST	04/12/1987 †
PUGET BERNARD	24/03/2002	SCHMITT ALAIN	03/12/2020	VERET SEVERINE	17/11/2013
QUENET GILLES	13/05/2012	SEEL WILLIAM	17/11/2019	VERGNAULT FRANCIS	03/12/1989
QUINTIN GUY MICHEL	02/05/2009	SEGARD JACKY	17/11/2019	VERGNE ROGER	14/09/1975 †
RABILLON LAURENT-PIERRE	12/05/2012	SEGUIN ARNAUD	22/11/2015	VERNIER MICHEL	08/12/1990
RAIGNE J-JACQUES	02/03/1997	SEMPE YVES	19/03/2011	VERRIERE BERNARD	01/01/2008 †



VIALET PHILIPPE	22/11/2015	
VIDAL ALAIN	15/11/2014	
VIDEAU SERGE	07/12/1985	
VIGNEAU Alain	15/11/2020	
VIEILLE MARCHISET VINCENT	17/11/2019	
VILAIN J-FRANCOIS	22/11/2015	
VILAIN OLIVIER	03/05/2009	
VOINDROT ARMELLE	22/11/2015	
VOLANT CHRISTINE	18/05/2008	
WAHRHEIT CYRILLE	15/11/2014	
WALTHER J-PAUL	03/12/1989	
WDOWIAK FRANCK	06/11/2016	
WIRTZ EMMANUEL	18/05/2008	
WLEKLY GEORGES	15/11/2014	
YANDZI DARCEL ROGER	09/11/2010	
ZANELLA ERIC	11/11/2018	
ZELY FABRICE	01/01/2009	
ZEMZEMI MOHAMED	17/12/1991	
ZIN JEAN	14/09/1975	†
ZULIANI BRUNO	01/01/2009	

LISTE DES HAUT GRADES

KENDO ET DISCIPLINES RATTACHÉES

KENDO 8^{ème} DAN

YOSHIMURA KENICHI 25/11/2002

KENDO 7^{ème} DAN

ARMAND ROGER 29/04/2007
 BRUNEL DE BONNEVILLE THIBAUT 14/04/2013
 CARPENTIER J-PAUL 03/05/2001
 DEBACKER BERNARD 08/02/2004
 DELAY FREDERICK 12/02/2006
 DURAND BERNARD 25/05/1999
 EDOU CYRIL 27/11/2018
 FUJII SHIGEMASA 03/05/2002
 GIROT J-CLAUDE 06/10/2013
 GOMEZ ACERO EMILIO 11/12/2006
 GRAUSEM JEAN-LUC 19/11/2011
 GUENTLEUR MICHEL 07/02/2010
 HAGOPIAN ALAIN 03/04/2016
 HEURTEVIN JEAN NICOLAS 29/11/2015
 INOUE YOSHINORI 29/04/2007
 KAMOCHI NORIYUKI 02/12/2018
 KOZAK JEROME 02/02/2014
 LABAYE PHILIPPE 08/07/2003
 LABRU J-PIERRE 08/02/2009
 LAVIGNE J-JACQUES 13/09/1998
 LHEUREUX PIERRE 01/05/2006
 MAIRESSE YVES 01/02/2015
 MOTARD ROLAND 13/04/2014
 MOUTARDE SILVAIN 27/11/2012
 MULLER JACQUES 11/02/2007
 OLIVRY DIDIER 29/11/2015
 PRUVOST CLAUDE 25/11/1998
 RAICK J-PIERRE 08/05/1993 †
 ROLAND GUY 30/09/2012
 SALSON FABIEN 04/02/2018
 SOULAS ALLAN 01/06/2015
 TUVI ANDRE 03/05/2000
 TUVI JEAN CLAUDE 02/02/2014

KENDO 6^{ème} DAN

ABLA MOHAMED 24/11/2011 †
 AIBA MISAKO 06/10/2013
 ANDREEV EVGENY 02/12/2018
 AUGUSTIN JEROME 29/11/2015
 BERNAERS RAPHAEL 11/06/2006
 BLACHON FRANCOIS 04/02/2018
 BLACHON ROMAIN-ANTOINE 08/02/2009
 BLANCHARD AURELIA 03/02/2013
 BLANCHARD HERVE 02/02/2014
 BONIA J-MICHEL 11/02/2007
 BOTBOL STEPHANE 25/11/2014
 BOURREL FRANCOIS 11/02/2007
 BOUSIQUE SYLVAIN 03/02/2013
 BRESSET GEORGES 20/11/2011
 BRIOUZE FRANCOIS 01/01/2008 †
 BRIQUET LAURENT 07/02/2016
 BRUNEL DE BONNEVILLE LISA 03/04/2016
 BRUTSCHI HERVE 11/02/2001
 CANCALON FRANCOIS 05/08/2011
 CAPRIOGLIO LISA 03/04/2016
 CHARDONNET GILBERT 26/05/2019

CHARLEMAINE DANIEL 30/09/2012
 CHAUDRON LAURENT 21/04/2002
 DAVID CHRISTIANE 01/08/1999
 DE BRUNEL LISA 03/04/2016
 DEBACKER STEPHANIE 26/05/2019
 DEGUITRE ALAIN 16/02/1997
 DELAGE FRANCOIS 07/02/2010
 DELAY FRANCOIS 11/02/2001 †
 DELORME PIERRE 01/01/2016
 DI MEO ALAIN NICOLAS 03/02/2019
 DIEBOLD AXEL 29/11/2015
 DUPONT LUDOVIC 13/04/2014
 EZAKI TAKASHI 05/02/2012
 FLEURY SEBASTIEN 02/12/2018
 FOURNIER J-PAUL 07/02/2016
 FOURNIER MARIKA 07/06/2009
 GUADARRAMA VINCENT 03/08/2012
 HAMOT CLAUDE 07/05/1983 †
 HAMOT ERIC 31/03/1997
 HIDALGO MICHEL 30/09/2012
 HOARAU JEAN YVES 09/02/2003
 HOUNNOU LUDOVIC 03/02/2019
 ISCKIA FRANCOIS 06/10/2013
 ISCKIA THIERRY 27/03/2000
 JUDE PIERRE 21/04/1996
 KIMURA KEIKO 11/04/1994
 LE MOIGN IZUMIKO 18/08/2013
 LEPLAT THIERRY 29/11/2015
 LOUIS-MARIE ROBERT 05/02/2017
 MAURAN ROBERT 16/07/2016
 MAUTRET YVON 30/05/1988
 MAYAUD THIERRY 16/04/2005
 MOHATTA MOHAMED 13/04/2014
 MONTESSINOS SYLVIO 03/02/2019
 MONTIGNY J-PAUL 06/08/2008
 NAGANO KAYOKO 30/08/2015
 NAITO ATSUSHI 30/09/2012
 NGUYEN PIERRE 02/02/2014
 PAQUET SERGE 29/04/2007 †
 PARISSIER ROLAND 10/02/2002
 PERE SABINE 02/08/2013
 PERRIN SERGE 12/02/2006
 PETITMANGIN ALEXANDRE 01/02/2015
 PEZOUS JEAN CHRISTOPHE 26/10/2014
 PILFER ALAIN 29/04/2011
 PONTEAU PASCAL 30/09/2012
 PRUVOST-HUYNH ODILE 26/05/2019
 RENIEZ J-PIERRE 01/01/2006
 ROYO MICHEL 01/06/2015
 SABATO VITO LEONARDO 16/09/2007
 SABOURET ALEXANDRE 05/08/2011
 SHIMADA IZUMIKO 18/08/2013
 SICART GUILLAUME 03/04/2016
 SOULAS JEAN-PIERRE 18/04/1999 †
 SYLLA MARVIN 21/07/2018
 TADA RIUZO 11/04/2010
 TRAN FREDERICK 18/04/1999
 VERGNAUD BERNARD 28/05/2012
 VERGNAUD BERNARD 28/05/2012
 VIGNEAU PATRICK 06/10/2013
 YONNET ERWIN 14/05/2017



LISTE DES HAUT GRADES

KENDO ET DISCIPLINES RATTACHÉES

IAIDO 7^{ème} DAN

GOMEZ ACERO EMILIO	08/06/2008	
MERLIER PHILIPPE	05/11/2017	
RAICK J-PIERRE	16/11/1996	†
RODRIGUEZ ROBERT	01/11/2007	
SAUVAGE J-JACQUES	01/11/2007	

IAIDO 6^{ème} DAN

BOURREL FRANCOIS	04/11/2001	
BOUSIQUE J-CLAUDE	24/02/2002	
COTTINEAU CHRISTOPHE	23/06/2017	
DELAY FRANCOIS	04/11/2001	†
GRILLOT BERNARD	11/08/1994	
HAUBERT ANDRE	19/05/2019	
HEITZ VINCENT	19/05/2019	
JUNOT ANDRE	23/10/2005	
LAVIGNE J-JACQUES	20/11/1993	
LOSSON DOMINIQUE	17/05/2015	
RIBAL MICHEL	01/01/2016	
RITTERSKI YVAN	17/11/2018	
SOULAS JEAN-PIERRE	01/11/2004	†
TIREL JEAN	01/11/2004	
TUVI ANDRE	01/03/1985	
VIGNEAU PATRICK	14/11/2010	

JODO 7^{ème} DAN

BLAIZE GERARD	03/08/1998
CHABAUD DANIEL	04/11/2007
LAURIER EMMANUEL	04/11/2007
MARIE DIT MOISSON CORINNE	04/11/2007
RENIEZ J-PIERRE	02/08/1993

JODO 6^{ème} DAN

CHABAUD FABIEN	18/09/2011
CHAMPEIMONT DANIEL	06/12/2008
CUGE NATHALIE	04/11/2007
FOUGERAY CHANTAL	02/09/2012
ISSENJOU MICHEL	25/01/2020
LAMOTTE FABRICE	04/11/2007
MARIOGE NATHALIE	04/11/2007
POVEDA ALEXANDRE	10/09/2017
RODRIGUEZ ROBERT	05/10/2002
SALMONT LUC-ANTOINE	01/11/2003

NAGINATA 6^{ème} DAN

CHARTON SIMONE	01/01/1993	†
DESCHAMPS MARTINE	09/05/2003	
HAMOT CECILE	09/05/2003	

SPORT CHANBARA 7^{ème} DAN

CHERRUAULT JOCELYN	13/01/2012
DANNEMARD JEAN CHRISTOPHE	17/03/2012
FONFREDE JACQUES	13/01/2012
GIROT J-CLAUDE	13/01/2012
LESCUYER CELINE	17/03/2012
TREMELLAT CHRISTIAN	17/03/2012
YOSHIMURA KENICHI	01/05/1995

SPORT CHANBARA 6^{ème} DAN

GIROT ALAIN	25/06/2017	
HAMOT ERIC	27/04/2002	
PRUVOST CLAUDE	27/04/2002	
SOULAS JEAN-PIERRE	27/04/2002	†

LISTE DES HAUT GRADES

KYUDO



7^{ème} DAN

NORMAND JACQUES	10/04/2004
-----------------	------------

6^{ème} DAN

CARNE PIERRE	24/03/2002
DEMANGEON FREDERIC	09/02/2014
DUPONT MICHEL	29/04/2018
GRADUEL REGINE	27/07/2012
GUILLEMAIN D ECHON DOMINIQUE	23/07/2009
INARRA DOMINIQUE	03/08/2016
LADRON DE GUEVARA NICOLAS	03/08/2016
LENROUILLY BRUNO	29/04/2018
LUZET CLAUDE	03/05/2002
MINAMINAKA YUMI	31/10/2014
MOISY ERICK	24/07/2006
NORMAND SHIGERU	24/03/2002
ORIOU CHARLES LOUIS	21/03/2003
ORIOU LAURENCE	22/07/1999

LISTE DES HAUT GRADES

KARATÉ

9^{ème} DAN

AOSAKA HIROSHI	25/06/2013
BILICKI BERNARD	16/05/2013
BELRHITI PATRICE	25/10/2018
CHOURAQUI SERGE	20/10/2011
HERNAEZ GEORGES	05/12/2019
HERNAEZ ROLAND	25/06/2013
KASE TAJI	26/01/2007
LAVORATO JEAN PIERRE	27/03/2008
NAKASHI HIDETOSHI	27/03/2008
NANBU YOSHINAO	11/02/2010
NGUYEN GERARD	28/01/2021
NGUYEN DAN PHU	12/03/2015
OSHIRO ZENEI	05/12/2019
PIVERT PHILIPPE	30/06/2016
RENAULT PHILIPPE	13/03/2013
SAUVIN GUY	28/01/2021
VALERA DOMINIQUE	27/03/2008

8^{ème} DAN

ADANIYA SEISUKE	11/02/2010
AUCLERT ALAIN	12/04/2012
BAUR DANIEL	16/01/2014
BERTHIER PIERRE	24/10/2013
BICHARD BREAUD PIERRE	21/02/2019
BLOT PIERRE	20/11/2014
BOUCABEILLE CLAUDE	16/01/2014
CALIMINTZOS ILIAS	13/01/2021
CARBONNIER JEAN	21/02/2019
CHENAL JACQUES	17/12/2019
CLAUSE CHRISTIAN	28/04/2011
CLEMENCE JEAN PIERRE	06/06/2019
CLERGET JEAN LUC	08/10/2015
DELAGE HERVE	05/12/2019
DUMONT RAYMOND	11/10/2017
DUMOULIN BERNARD	16/01/2014
EYSSARD GEORGES	19/06/2014
FABRE MARCEL	04/07/2018
FISCHER JEAN PIERRE	27/03/2008
FORSTIN SERGE	24/11/2016
GANOT CHRISTIAN	21/02/2019
GARNIER ERIC	05/12/2019
GAZZINI GERARD	11/10/2017
GERBET JACKY	27/03/2008
GOFIN JOSEPH	12/03/2015
GRAF WILLIAM	11/10/2017
KAMOHARA TSUTOMU	28/04/2011
KAWANISHI EIJI	16/05/2013
KHOUDALI HASSAN	28/01/2021
LANCINO MARCEL	26/11/2009
LEDY YVES	02/04/2009
LHOMMEAU PHILIPPE	05/12/2019
MARTIAL ALFRED	11/10/2017
MARTINIS SILVANO	21/02/2019
MASCI THIERRY	05/12/2019
MAZZOLENI CLAUDE	04/07/2018
MAZRI SADEK	30/06/2016
MICHOLET HUGUES	12/04/2012
MOREL JEAN LOUIS	24/10/2013
NAKATA KENJI	22/02/2018

NGUYEN GILLES	07/11/2019
NGUYEN MICHEL	25/06/2013
NGUYEN PHILIPPE	25/10/2018
NGUYEN SERGE	26/11/2009
OKUBO HIROSHI	11/02/2010
OMI NAOKI	11/02/2010
ORTEGA RAPHAEL	27/03/2008
PASCHY ROGER	11/02/2016
PERSELLO EDI	22/02/2018
PHAM XUAN TONG	02/04/2009
PHAN TOAN CHAU	12/03/201
PICHEREAU JEAN PIERRE	28/01/2021
POUPEE JANICK	25/10/2018
RECHDAOUI ALI	05/12/2019
ROSA ANTOINE	27/03/2008
SATO YUICHI	19/06/2014
SAUVIN GUY	12/04/2006
SCHROLL JEAN LUC	28/01/2021
SCHWARZ DAN	17/12/2019
SERFATI JACQUES	22/12/2014
SERFATI SERGE	11/02/2016
SETROUK ALAIN	14/03/2002
SHIMABUKURO YUKINOBU	11/02/2010
SOUSSAN DANIEL	28/01/2021
SUDORRUSLAN JEAN MICHEL	07/11/2019
TAPOL JACQUES	11/02/2016
TISSEYRE JEAN FRANCOIS	06/06/2019
TOKITSU KENJI	02/04/2009
TRAN VAN BA JACQUES	07/11/2019
TSUKADA RYOZO	11/02/2010
VANDEVILLE JEAN PIERRE	25/10/2018
VENET GILLES	28/01/2021
YUAN HONG HAI	25/10/2018
YANG LI QIN	25/10/2018
YUAN ZUMOU	24/11/2018
ZERHAT MARC	25/10/2018
ZHANG XIAO YAN	08/01/2020

7^{ème} DAN

ABADIA ANATOLE	06/01/2017
ABDELWAHED MONCEF	06/01/2017
ABDESSELEM BEN	27/04/2021
ADJOUJ DANY	16/10/2015
ALBERTINI FRANCOIS XAVIER	17/10/2014
ALCINDOR GAETAN ROGER	10/01/2020
ALPHONSE JEAN CLAUDE	10/01/2020
ALIBERT THIERRY	11/05/2019
ALBOUY BERNARD	11/01/2019
ALKOZTITI ABDELUAHED	16/10/2015
AMIRI FARID	10/01/2020
ANSELMO ROMAIN	14/10/2019
ATTIA PATRICK	06/01/2017
AUBERTIN TANGUY JEAN LUC	21/09/2012
AVRIL PHILIPPE	12/01/2018
BABILLE CHRISTIAN	13/11/2018
BARBIER JEAN	12/01/2018
BARONTINI JEAN MARIE	12/03/2015
BARRANGOU CHARLES	20/03/2018
BASCUNANA MICHEL	12/01/2018
BATARDOT EUGENE	10/01/2020
BAUER ERIC	05/12/2019

BELKESSA FARID	02/04/2009
BELRHITI CATHERINE	17/10/2014
BENHAMOU ERIC	08/01/2021
BEN MAMAR AMAR	12/01/2018
BENSALAH ABDELKADER	12/01/2018
BERGER GUY	24/11/2015
BERGHEAUD JEAN PIERRE	23/09/2011
BEZRICHE DJEMEL	06/01/2017
BHADYE VIK	11/01/2019
BISONI CHRISTIAN	11/01/2019
BLANC SUZANNE	12/01/2018
BLANCHART DIDIER	10/01/2020
BLANFUNE JEAN CHRISTOPHE	06/01/2017
BLONDEL BERNARD	12/01/2018
BOSREDON GERARD	06/06/2014
BOTTIN PAUL	12/01/2018
BOUCHAIB PATRICK	22/11/2013
BOUCHET FABRICE	12/01/2018
BOUCHET RICHARD	10/01/2020
BOUDJENAH RACHID	22/06/2008
BOUDOU PATRICK	08/01/2021
BOUILLARD CHRISTIAN	11/01/2019
BOULASSY NICOLAS	06/01/2017
BOURI HEDI	24/11/2016
BOUSSOUIRA KARIM	08/01/2021
BOUTBOUL ALBERT	04/04/1997
BOUVIER PHILIPPE	10/01/2020
BRABO PATRICK	05/06/2017
BRACCHI JOSEPH	12/01/2018
BRIAND PHILIPPE	08/01/2021
BRASSECCASSE FRANCOIS	27/11/2008
BRICARD JEAN LUC	06/01/2017
BUI VIET LINH MICHEL	11/01/2019
BURLION PASCAL	10/01/2020
CAELLES ALBERT	25/10/2013
CAL SERGE	16/10/2015
CALVEZ JEAN PIERRE	15/02/2021
CAPOBIANCO JEAN MARIE	12/01/2018
CARBINER JEAN LUC	11/01/2019
CARRUGGI RENE	19/03/2018
CASSOL ROBERT	20/03/2018
CERON DANIEL	06/01/2017
CHAOUADI SIDALI	06/01/2017
CHARPRENET JACQUES	14/05/2019
CHERDIEU GILLES	07/07/2019
CIACERI ROBERT	22/11/2013
CLAUDE THIERRY	08/01/2021
COLESSE FRANCIS	11/01/2019
COLLAT GILLES	10/01/2008
COLLET DIAFFAR	06/01/2017
CONDAMINE LUCE	04/12/2020
CORNELOUP PHILIPPE	11/01/2019
COURTONE CHRISTIAN	06/01/2017
COUVIN IVAN	12/01/2018
DABERT DOMINIQUE	10/01/2020
DAL PRA JEAN JACQUES	16/10/2015
DAUDIER CAMILLE	14/03/2002
DEBACK ROBERT	20/11/2014
DEBOT VALMY	19/09/2014
DECOSSE HUBERT	09/07/2007
DEHAS ANTHONY	25/11/2010



DELAVEAU JEROME	08/01/2021	GROSSET GRANCHE J. EMMANUEL	06/01/2017	MAUVIARD ALAIN	12/01/2018
DELHIEF THIERRY	10/01/2020	GUEDJALI JEAN MICHEL	16/10/2015	MAZAKA PATRICK	03/02/2019
DENIS VINCENT	01/06/2014	GUERRERO GERARD	06/01/2017	MEJIAS FREDERIC	06/08/2000
DESAULT ANDRE	12/01/2018	GUILLO EMILE	26/11/2009	MERCIER GERALD	08/01/2021
DESAULT BA DANG	26/11/2009	GUILLON PATRICE	08/01/2021	MOLL MARIE CELINE	12/01/2018
DESCAMPS CHRISTIAN	11/01/2019	HAJJI MOHAMED	11/01/2019	MONPOUNGA JACQUES	25/10/2013
DESSONET JEAN CHRISTOPHE	06/01/2017	HALCEWICZ THADEE	27/11/2008	MONTAGNE PHILIPPE	22/06/2008
DEVILLERS GERARD	12/01/2018	HARTMANN JEAN CLAUDE	06/01/2017	MONTEL PIERRE	27/03/2008
DE VIDO MESNIL VERONIQUE	10/01/2020	HEMET DANIEL	12/01/2018	MOREAU DIDIER	06/01/2017
DEVINEAU SERGE	11/01/2019	HENRY STEPHANE	10/01/2020	MOTTET MARCEL	04/02/2005
DHERBECOURT PHILIPPE	12/12/2019	HERROIN DANIEL	15/01/2020	MULLER MICHEL	21/09/2012
DIDIER FRANCIS	01/01/1977	HIEGEL RICHARD	12/01/2018	NACHET KADOU	06/01/2017
DO VINH SEN	06/01/2017	HOANG NGHI	11/01/2019	NAUD JULO	24/11/2019
DOUARRE DENIS	19/11/2017	HOURIEZ BRUNO	12/01/2018	NGUYEN ALAIN	04/11/2012
DOVY DAMIEN	08/01/2021	IDRI SAID	17/10/2014	NGUYEN CHRISTIAN	03/06/2010
DRAY JEAN PIERRE	06/01/2017	ITIER ROGER	29/04/2012	NGUYEN DAN LUC	04/11/2012
DRLJACA PREDRAG	12/01/2018	JACOPINO ALAIN	21/02/2019	NOEL ROLAND	17/10/2014
DUBOURG JEAN LUC	10/01/2020	JACQUET REGIS	22/11/2013	OCCHIPENTI BRUNO	17/12/2020
DUCATEZ JEAN MARC	12/01/2018	JACQUIN ANDRE	16/10/2015	OLIVIE JEAN	11/01/2019
DUFRENE BERNARD	05/06/2015	JARDINIER DANIEL	06/01/2017	OLIVIER DANIEL	21/09/2012
DUGACEK BERNARD	16/10/2015	JEANDILLOU PATRICK	25/10/2013	ORMAN JEAN	02/04/2009
DUJARDIN PIERRE	10/01/2020	JIAN LIUJUN	29/05/2012	OSMAN N EDDINE	21/09/2007
DUMONT GERALD	06/01/2017	JOFFROY BEATRICE	12/01/2018	OUALI ALAIN	15/02/2021
DUPEUX PATRICK	12/01/2018	JOSEPH ANTHONY	16/10/2015	OUZROUT ARESKI	12/01/2018
EL MARHOMY HAMDY	28/10/2019	JUDES FRANCK	13/11/2010	PANATTONI CHRISTIAN	21/09/2012
ELFADALI ABDELAZIZ	25/10/2013	JURYSIK EUGENE	05/10/2018	PARIS JEAN PHILIPPE	06/01/2017
ELKAIM ANTHONY	19/01/2011	KERBATI MOHAMMED	11/01/2019	PARMETIER JEAN	16/10/2015
ERRASFA MOSTAFA	24/11/2019	KERVADEC MICHEL	06/01/2017	PATISSON RODRIGUE	28/06/2018
ETCHEVERRY ANTOINE	11/01/2019	KNUPFER OLIVIER	24/11/2016	PAUGAM BERNARD	10/01/2020
EYRAUD JEAN PIERRE	08/01/2021	KRON BERTRAND	16/10/2015	PECHALAT ROBERT	13/11/2018
FANG XIAOFEN	25/10/2018	LABOUEBE EMMANUEL	11/01/2019	PERACCHIA DANIEL	06/01/2017
FAUCHARD STEPHANE	08/01/2021	LARGET JEAN MICHEL	11/01/2019	PERBAL JEAN	17/10/2014
FAYNOT DANIEL	11/01/2019	LASHERME PIERRE	12/01/2018	PERRIN DIDIER	06/01/2017
FEKKAK ABDESLAM	21/09/2012	LAURENT PASCAL	11/01/2019	PETITDEMANGE FRANCOIS	27/11/2008
FEKKAK HASSAN	06/01/2017	LAUTIER DANIEL	26/11/2009	PETTINELLA CLAUDIO	21/09/2012
FELIX DAVID	15/02/2021	LAVEDAN JEAN MICHEL	01/06/2011	PHAM VINCENT	11/05/2019
FENELON FRANCOIS	14/10/2014	LAZAAR ALI	12/01/2018	PIERINI MICHEL	08/01/2021
FERACCI JEAN MICHEL	06/01/2017	LEE DWAN JONG ALEXANDRE	07/03/1991	PITAVALL DANIEL	11/01/2019
FERRY ALAIN	17/10/2014	LE LAGADEC YVON	02/04/2008	POSTIAUX DIDIER	11/01/2019
FLORES LIBERT	08/01/2021	LERECULEY ALAIN	06/01/2017	POUGET CLAUDE	10/01/2020
FOIS ANTONIO	30/01/2020	LE VIAVANT ALAIN	11/01/2019	PUJOL CHRISTIAN	15/07/2020
FORMAGGIO ALAIN	08/01/2021	LE BLANT GILBERT	08/01/2021	PYREE MARC	24/11/2016
FROIDURE LILIAN	11/01/2019	LEBRUN ROLAND	08/10/2015	QUI JEAN	15/04/2010
GALAIS PHILIPPE	07/06/2019	LECAILLON THIERRY	28/05/2018	RAFFOUX CHRISTIAN	12/01/2018
GALLON WISNIEWSKI J.MARC	12/01/2018	LECHAR JEAN JOSEPH	11/01/2019	RAGOT EDMOND	06/06/2019
GAO SHI KUI	10/01/2020	LECOEUR PIERRE	11/01/2019	RAKOTONARIVO JAONA	10/01/2020
GARDEBIEN BRICE	12/01/2018	LECOURT PASCAL	06/01/2017	RAUX MARC	10/01/2020
GARDIER JOSY	12/01/2018	LEGREE JACQUES	07/06/2013	RAULT PATRICK	21/09/2012
GARIERI ANTOINE	12/01/2018	LE KIM MARIE ROSE	11/01/2019	REMY CHRISTIAN	11/01/2019
GAUCHER PHILIPPE	11/01/2019	LEPRINCE PHILIPPE	25/10/2013	REUSSER JEAN PAUL	25/10/2013
GAUTHIER SYLVAIN	06/01/2017	LETAUD LOUIS	15/09/2006	RICHARD GILLES	17/10/2014
GAZUR ANDRE	27/11/2008	LOMBARDO PATRICK	06/01/2017	RICHARDEAU JEAN PIERRE	16/10/2015
GEORGEON ALAIN	10/01/2020	LOPEZ JEAN MARC	08/01/2021	RINALDO PATRICK	12/01/2018
GESBERT GILBERT	12/01/2018	LORACH MICHEL	16/10/2015	RIVAS ALBERT	11/10/2017
GHORAB ALI	17/10/2014	LORMETEAU MAX	27/11/2008	ROEHRIG BERNARD	08/10/2015
GHORZI MAURICE	08/01/2021	LUCIEN MARCELLIN	10/01/2020	ROIG MAURICETTE	12/01/2018
GIACCONE PHILIPPE	11/01/2019	LUPO DIDIER	16/10/2015	ROLLET PHILIPPE	06/01/2017
GIORDANO HENRI	12/05/2010	LUQUE JEAN ERIC	12/01/2018	ROSA ANTOINE	06/01/2017
GIRODET PASCAL	06/01/2017	MAGNY PASCAL	06/01/2017	ROUDOT PATRICK	12/01/2018
GIUSTO GIOBATTI	22/11/2013	MALMARY GUY	10/01/2020	ROUSSEAU MICHEL	20/10/2011
GOARZIN SU REN PING	19/06/2020	MALOUBIER JEAN CLAUDE	10/01/2020	RUGGIERO PATRICE	27/03/2008
GOFFIN JEAN MARIE	12/01/2018	MANIEY GEORGES	07/01/2020	RUSSO BRUNO	06/01/2017
GONSALES JOSE	12/01/2018	MANSAIS PIERRE	21/09/2012	SAADOUN ALAIN	11/05/2019
GRANGER MICHEL	07/01/2021	MARCOU MARIO	25/10/2013	SALVADOR MARTIAL	08/01/2021
GRONDIN PIERRE	18/10/2016	MASTASS HASSAN	06/01/2017	SARKIS NICOLE	27/03/2008
GROS RAYMOND	25/10/2013	MATTIUCCI GERARD	06/01/2017	SCHILLOT JEAN CLAUDE	06/06/2014

SCHNEGG ALAIN	28/01/2021	AMIRAULT GILLES	07/12/2018	BIARD GILBERT	14/03/2002
SCHROLL JEAN LUC	25/10/2013	AMRIOU RABAH	23/05/1992	BIDAUT JEAN YVES	12/12/2014
SEBTI MAHMOUD	11/01/2019	ANDLAUER STEPHANE	04/12/2015	BIEBER JEAN MICHEL	04/12/2020
SENHAJ RACHID	10/01/2020	ANDRE PASCAL	13/12/2013	BIGI ALAIN	04/12/2020
SERFATI DANIEL	06/01/2017	ANDREONI MARC	04/12/2015	BIGOT GUY	09/06/2001
SERPAGGI LAURENT	10/01/2020	AODIA SOFIANE	03/04/2019	BIGOT MICKAEL	07/06/2013
SEVE PATRICE	06/01/2017	APPOLAIRE FERDINAND	07/12/2018	BILLAUD PATRICK	20/03/2018
SIEDLIS JEAN LUC	11/01/2019	ARAFE HAKIMA	09/06/2017	BILLAULT J. PAUL	02/12/2016
SIGNAT PASCAL	16/10/2015	ARCHIMBAUD FLORENCE	10/06/2016	BILLAUD JEAN RENE	06/12/2019
SOEN FRANCIS	06/01/2017	ARLOT SEBASTIEN	03/10/2020	BLOES BRUNO (AMV)	12/01/2018
SOMBARDIER PATRICK	11/01/2019	ARNAL RODOLPHE	15/07/2020	BLONDEL MARIE CLAIRE	06/12/2019
SOUMENAT GUILLAUME	08/01/2021	ARRABITO LUISA	04/06/2021	BOBLIQUE J. MARIE	05/10/2018
SOUMENAT BRUNO	08/01/2021	ASLOUN NAZIH	07/06/2019	BOICHOT FABRICE	05/06/2015
SZABO ETIENNE	12/01/2018	ASSERE JOEL	19/12/2019	BOIRE XAVIER	04/06/2021
TAKAYASU TAKEMI	24/06/2004	ATTONATY FREDERIC	09/06/2018	BONADEI ALAIN	21/02/2020
TERRAZZONI PHILIPPE	31/01/2019	AUBERTIN TANGUY FRANCOISE	20/03/2018	BONNEAU DOMINIQUE	23/04/2011
TESSON MICHEL	12/03/2019	AUBIGNAT FREDERIC	14/12/2018	BONNIN DAVID	09/06/2017
THERY GHISLAIN	08/01/2021	AUER ALFRED	26/01/2012	BONNOT SEBASTIEN	09/06/2017
THIRION DIDIER	12/01/2018	AULAS YVES	21/07/2020	BONTE JACQUES	04/12/2015
THOMAS CLAUDE	07/02/2012	AYACHE EMMANUEL	19/05/2021	BORDES BERNARD	08/01/2010
THULLIEZ GILBERT	30/01/2020	AZZOUZ LOTFI (WUSHU AMC)	12/01/2014	BOSCH FABRICE	04/06/2021
TOUBAL AHCENE	10/01/2020	BABIN PHILIPPE	09/09/2019	BOTTIN FRANCESCHI NATHALIE	07/06/2019
TOUBAS ALAIN	05/12/2003	BAILLON YANN	07/06/2018	BOUHALI ABDENACER	04/12/2020
TOSINI CHRISTIAN	06/01/2017	BALDET FRANK	25/06/2011	BOUAMRA PATRICE (AMV)	02/12/2016
TRAMONTINI GIOVANNI	10/01/2008	BALTHAZAR CHARLES	06/06/2014	BOUAMRANE HAKIM (WUSHU AMC)	16/06/2013
TRAN GIAC GASTON	27/11/2008	BANASZEWSKI MARC	10/06/2016	BOUCHET ROBERT	26/11/2009
TRAN HIEU MINH	07/04/2012	BANGRATZ GUY	29/11/2016	BOUCHET CHRISTOPHE	05/06/2015
TRIAY JEAN MICHEL	12/01/2018	BANOS FLOREAL (AMV)	04/12/2015	BOUCHETTAT AZZOUZ	10/06/2016
TROTIN NATHALIE	29/04/2021	BARANDONI ROGER	12/12/2014	BOUDET PHILIPPE	14/12/2018
ULMANN LEONARD	27/05/2020	BARBE RENE	28/11/2017	BOUDJELLAL FATMI	10/06/2016
VALENTIN LAURENT	08/01/2021	BARDREAU YVES	27/01/2012	BOUGHANEM NABIL	06/06/2014
VERFAILLIE BRUNO	11/01/2020	BARE MICHEL	07/01/2011	BOUGHANEM SAMI	18/01/2014
VIGNON MICHEL	28/11/2018	BAREILLE THOMAS	06/06/2008	BOUHASSOUN NORDINE	13/11/2018
VINCENT JEAN LUC	17/10/2014	BARICAULT DIDIER	04/12/2020	BOUKHEZER KASSAN	07/01/2011
VINOT FABRICE	06/01/2017	BARRIERE MICHEL	06/12/2019	BOULESNANE ALI	12/12/2019
VITRAC JEAN CHARLES	27/03/2008	BARST JOEL	01/01/2012	BOULESNANE CECIL	23/02/2017
WAN DER HEYOTEN LOUIS	04/06/2010	BARTHELEMY CORINNE	10/03/2019	BOULET PHILIPPE	09/05/2019
WENTZIGER RICHARD	21/09/2012	BASILE VERONIQUE (AMV)	05/06/2015	BOULLANGER MICHEL	20/10/2011
WYCKAERT GEORGES	27/11/2008	BASSONVILLE PASCAL	06/06/2014	BOUMAHAMMED NORDINE	02/12/2016
YEDDOU SALEM	08/01/2021	BATT RENE	07/12/2018	BOURDELAS RICHARD	07/06/2019
YOUNG RICHARD	11/01/2019	BAUDET EDMOND	14/12/2012	BOUREAU EVE	09/06/2017
ZHANG CHAO LONG	15/07/2011	BAUDOUIN JIM	08/12/2017	BOUSQUET ANTHONY	03/10/2020
ZHANG KUNLIN	29/05/2012	BAVAROIS JEFFERSON	07/06/2019	BOUTIN DANIEL	14/06/2003
		BAYSANG MICHEL	14/01/2014	BOUTOILLER LAURENT	06/12/2018
		BEAUDRY OLIVIER	30/04/2019	BOUTROS JOSEPH	06/03/1987
		BEAUJEAN DIDIER	06/06/2014	BOUZRAR CHRISTIAN	09/06/2015
		BEAUNES GERARD	14/12/2012	BRAILLON DIDIER	09/05/2019
		BEAUROY EUSTACHE PATRICK	06/12/2019	BRAITEAU ALAIN	02/12/2011
		BEGHRI MOHAMED	02/12/2016	BRANCHER GINO	14/12/2017
		BENCHAA AHMED	24/09/2009	BRANCHI MICHEL	29/01/2012
		BEN HASSAN SAID FAICOIL	25/06/2019	BRAZILLIER ERIC	06/06/2014
		BENAZZI ABDEL KADER	06/06/2014	BREST THIERRY	04/12/2020
		BENDELAC EVELYNE	06/06/2014	BRICARD AGNES	12/12/2014
		BENDJEDDOU MOHAMED	10/01/2020	BRICCHI ROBERT	20/12/2019
		BENELMAADADI SALIM	20/12/2019	BRIGANTI JEAN	20/05/2019
		BENSADALLAH AMAR	07/12/2018	BROUQUISSE BERNARD	20/12/2019
		BENZAÏM ABDEL JALIL (AMV)	06/06/2014	BRUN GERARD	30/06/2016
		BERGER SOPHIE	28/04/2011	BUFFIN JEAN	25/01/2021
		BERKOUK FAROUK JEAN PIERRE	04/12/2015	BUGEAU LOIC	04/12/2015
		BERKOUK KARINE	03/10/2020	BUHANNIC PATRICE	13/12/2013
		BESNIER BRUNO	09/06/2017	BUI SANDRA	04/06/2021
		BERTOLINI ORLANDO	12/03/2015	BUI JEAN LUC	09/06/2018
		BEZRUKI GREGORY	04/12/2020	BUI XUAN YVES	09/05/2019
		BIAIS ELISABETH	04/12/2015	BURGEL GREGORY	04/06/2021
		BIAMONTI ALEXANDRE	01/01/2013	BURLION PASCAL	08/06/2012
6^{ème} DAN					
ABDELLI NICOLAS	20/12/2019				
ABDOU AHMED	08/12/2017				
ACEDO JOSE	02/09/2014				
ADJANONHOUN PIERRE	08/09/2020				
ADRAR LAID	07/06/2019				
AGRARE ROMAIN	03/10/2020				
AGUAD ROBERT	03/10/2020				
AISSAOUI BAGHDAD	24/01/2017				
AIT HAMADOUCHE ALAIN	04/12/2020				
AKANATI CHRISTIAN	10/06/2016				
AKCHA MOHAMED	04/12/2020				
ALBERT JEAN LOUIS	20/12/2019				
ALCARAZ ETIENNE	08/12/2017				
ALEGRE FREDERIC	04/12/2020				
ALENDIA BERNARD	03/10/2020				
ALLIX CECILE	14/12/2018				
ALLOUACHE MADJID	14/12/2018				
AMDOUNI CHOUKRI	06/06/2014				
AMGHAR MONIQUE	28/04/2011				
AMIEL ISABELLE	02/12/2016				



BURLION BERNARD	11/06/2013	DA SILVA LOUIS	13/12/2013	ECHEVERRIA CRUZ	09/06/2017
BUSCEMI SERGE	07/12/2018	DA SILVA PATRICK (AMV)	07/06/2019	EHNY RICHARD	10/06/2016
CABANNES JOEL	02/12/2016	DAMIE OLIVIER	20/03/2018	EL HAJOU SAID	04/12/2020
CABANTOUS CHRISTIAN	07/06/2013	DAMOISEAU PIERRE	18/06/2010	EL MARBOUH JAOUAD	08/12/2017
CABARDOS RENE	27/03/2008	DAMOUR EMMANUEL	09/06/2018	EMIER CHRISTOPHE	03/10/2020
CABON REMY	06/10/2020	DANIEL HERVE	02/12/2011	ESPINASSON JEAN LOUIS	14/12/2012
CAELLES DEPERNE DOMINIQUE	14/12/2012	DAOUDI ZOUBIR	06/06/2014	ESTEBAN CHRISTOPHE	10/06/2016
CAMMARATA FABRICE	20/12/2019	DARRIBA GUMERSINDO	01/09/2020	FAGUIER DOMINIQUE	08/12/2017
CAMPODARBE JOEL	09/06/2017	DARVICHE SAID (AMV)	05/06/2009	FALLET GABRIEL	20/12/2019
CANET ALAIN	06/12/2019	DAUPHIN MECHAIN FREDERIC (AMV)	04/12/2015	FANTINI RENE	15/10/2013
CARAARTINIAN STEPHANE	09/06/2018	D'AURIA JOSEPH	08/12/2017	FARIN DENIS	06/12/2019
CAREL MICHEL	19/03/2018	DE FELICE EMMANUEL	06/06/2014	FAUCHET HENRI	08/12/2017
CAREL STEPHANE	02/12/2016	DE VERDELHAN THIERRY	14/12/2018	FAUTRARD JEAN FRANCOIS	07/01/2011
CARLIER SERGE	02/09/2014	DE VIDO CHRISTOPHE	07/06/2019	FAVRE CHRISTOPHE (AMV)	10/06/2016
CARO ALIX	12/03/2015	DECOCK ERIC (AMV)	05/06/2015	FESLER MARC (Krav maga)	14/12/2018
CAROTINE PATRICK	30/05/2017	DEFAY GERARD (AMV)	02/12/2016	FETTOUCHE OMAR	03/10/2020
CARRERE NOEL	13/12/2013	DEHAS HOCINE	02/12/2016	FISCHER PASCAL	02/12/2016
CASTEL ANDRE	20/12/2019	DEFELICE ONOFRIO	04/12/2020	FISCHER LAURENCE	10/04/2018
CASTRUCCI PHILIPPE	06/12/2019	DEFIVES BENOIT	03/10/2020	FLEURY TRISTAN	03/10/2020
CAVALIER ALAIN	20/12/2019	DEGLISE PATRICK	04/12/2020	FLEURANT PASCAL	05/06/2015
CAVALLI MICHEL	04/12/2015	DEJOUHANNET THIERRY	12/12/2014	FOLNY RICHARD	09/06/2018
CHABRAND DENIS	20/12/2019	DEKKICHE GERARD	13/12/2013	FONTAROSA FRANCOIS	15/07/2011
CHALLOUX FRANCOIS	14/12/2018	DELARUE PATRICK	24/06/2014	FORNASERO HENRI	20/10/2011
CHAMPROUX HERVE	13/12/2013	DELAUNAY LUC	02/12/2016	FORTIA GILLES	07/06/2013
CHAN LIAT FRANCOIS	09/01/1999	DELESCLUSE GEORGES	04/12/2020	FOUGERET JEAN FRANCOIS	20/12/2019
CHAPUIS MICHEL (AMV)	25/05/2007	DELCLLOS MARC	04/12/2020	FRENEUIL daniel	20/10/2011
CHAPUT FRANCK	09/06/2017	DELCOURT JACQUES	24/02/2011	FRIGOUT JEROME	09/06/2018
CHARLER JEAN MICHEL	05/09/2001	DELCROIX GERARD	12/12/2014	FRIK JEAN	08/01/2010
CHARLES ALAIN	09/01/2010	DELMOTTE YANNICK	08/12/2017	FROIDURE LIONEL	09/06/2017
CHARLES YANN	22/06/2021	DELSAUT FRANCK	05/06/2015	GALERON FERNAND	02/12/2011
CHAROY POL (WUSHU AMC)	25/11/2010	DELVILLE J JACQUES	05/06/2009	GALIANA ALAIN	25/06/2019
CHAUVEL CLAUDE	03/10/2020	DENOZI THIERRY (AMV)	02/12/2016	GALLO DOMINIQUE	08/10/2015
CHEMAMA GERARD	05/01/1975	DERBRE GAETAN	06/12/2019	GALLUCCIO JOSE	25/09/2014
CHEREAU DAVID	10/06/2016	DESCOTES JEAN MARC	10/06/2016	GANDON LE CARFF ERWANN	03/10/2020
CHERKIT PATRICK	04/12/2015	DESROSIERS J.PIERRE	08/12/2017	GARCIA CARLOS	20/12/2019
CHEVALIER MAX	14/03/2002	DETHELOT SOLANGE	05/01/2011	GARCIA DIDIER	15/04/2019
CHEVALIER MICHEL	05/06/2008	DEVILLE JEAN CLAUDE	12/12/2014	GAUDIN PHILIPPE (AMV)	11/01/2018
CHEVRIER GILLES	06/06/2014	DEVILLIERS PHILIPPE	15/02/2021	GAUFFENIC PATRICK	02/12/2016
CHINEN KENYU	10/10/1987	DI FRANCESCO ANTONIO	12/12/2014	GAUTHIER MARTIAL	24/06/2014
CHOMET JEAN MICHEL	25/11/2010	DI MEO ROBERT	04/12/2015	GAUTIER CHRISTOPHE	08/06/2012
CHU HOANG LAN ANTOINE	08/12/2017	DI SOTTO GUY	09/10/2018	GAUTIER GERARD	24/01/2017
CIMINERA MICHEL	04/12/2015	DIALLO ABDOULAYE	06/12/2019	GAZZINI MAXIME	09/06/2018
CIPRIOTIS MICHEL	27/03/2008	DIDELET PHILIPPE	23/12/2019	GENTIL CLAUDE	31/05/1997
CLAVERIE GERARD	27/11/2018	DIDERICH LIONEL	03/10/2020	GENTRIC JEAN CLAUDE	12/04/2013
COLLIN MICHEL	10/06/2016	DIEU PHILIPPE	04/12/2020	GERARD JEAN LOUIS	06/12/2019
COLLIN DANIEL	06/06/2014	DIGNOIRE PHILIPPE	04/12/2015	GERAUD XAVIER	04/06/2021
COLLOT JEAN LUC	04/12/2020	DIOMEDI GABRIEL	27/11/2018	GHARNOUS MOHAMED	08/12/2017
COMITI J.MARIE	07/12/2018	DIZARN CHRISTIAN	09/06/2017	GIACINTI PAUL	01/04/2015
CONSTANT J.CLAUDE	04/12/2015	DJEDDI JACQUES	07/12/2018	GILLON MARCEL	04/12/2015
CORBEAU GERARD	13/12/2013	DOGAN TOLGA	09/06/2018	GIORNELLI FRANCOIS	21/02/2019
CORDIER JEAN MARC	08/12/2017	DOISNE JEAN LUC	08/12/2017	GIRAUD JEAN RENE	12/05/2012
CORDOLIANI JEAN PIERRE	26/06/2008	DOMAT JEAN LUC	14/12/2012	GLONDU ELIANE	29/01/2012
CORRIERI J.PAUL	07/12/2014	DONNET REGIS	14/12/2018	GOGUET JEAN LOUIS	08/12/2017
COTE PIERRE	08/01/2010	DORVILLE MAX	04/12/2009	GOMINET EVELYNE	20/12/2019
COUDRAY ERIC	04/12/2020	DOUIEB RICHARD	25/05/2007	GOMIS JEAN FRANCOIS	08/06/2013
COUTURE BERNARD	13/12/2013	DREISSIA BACHIR	31/05/2021	GONCALVES FLORENT	08/12/2017
CREMIEUX JACQUES	20/12/2019	DUBOIS DANIEL	01/06/1976	GOUIN PASCAL	07/12/2018
CRESPIY MICHEL	02/12/2016	DUBUS STEPHANE	31/05/2019	GOUROUAYA ALAIN	07/12/2018
CRETINIER JEROME	24/04/2021	DUBUS STEPHANE (WUSHU AMC)	31/05/2019	GOUTFER MAXIME (WUSHU AMC)	12/12/2014
CROUZAT DIDIER	08/12/2017	DUFRENOY JEAN PIERRE	25/09/2014	GRANET JEAN LOUIS	11/09/2014
CROZET GUY	11/06/2015	DUGAUQUIER XAVIER	07/06/2019	GRAIRIA DUPUY ANNIE	20/12/2019
CRUET JEAN CLAUDE	06/06/2004	DULEY LAURENT	04/06/2021	GRAMONDI ROBERT	27/03/2008
CUVILLIER STEPHANE	08/12/2017	DUMONT GAMRA	09/01/2010	GRANDJEAN CHRISTIAN	21/06/2012
CUZIN PASCAL	12/12/2014	DUMONT BARBASTE NADIA	03/10/2020	GRANDON ALBAN	04/06/2021
DA CUNHA MANUEL	15/03/2020	DUVAL GILDAS	06/12/2019	GRANOUILLET JEAN MARIE	09/06/2017

GRECO ALAIN	04/12/2015	LAFITTE ROMAIN	24/06/2011	LOCO CHRISTIAN	09/07/2020
GRESSUS SYLVAIN	13/12/2013	LAGARDE JEAN FRANCOIS	04/12/2020	LOIRAT PHILIPPE	04/12/2020
GROSHENNY MICHEL	04/06/2010	LAGRANGE SYLVIE	07/06/2013	LOISY DIDIER	06/06/2008
GROSJEAN PIERRE	06/12/2019	LAGUERRE FRANTZ	12/12/2014	LOMBARDI THIERRY	14/04/2021
GROSS J MARIE	08/12/2017	LAHSEN CHRISTOPHE	04/12/2018	LONCKE YVES	06/06/2004
GUIBILATO J.MARC (WUSHU AMC)	02/12/2016	LAI SERGE	02/12/2016	LONG HIM NAM SERGE	29/01/2012
GUILLAUME DIDIER	04/12/2020	LAI GUY	02/12/2016	LONG HIM NAM SERGE	29/01/2012
GUILLET ERIC	04/12/2020	LALANDRE B ALAIN	14/02/1994	LOPEZ MANUEL	04/12/2015
GUILLOUX BERTRAND	14/12/2018	LALLALI EDGARD	04/12/2020	LORHO DIDIER	06/12/2019
GUOYTOU YANNICK	04/12/2020	LAMAC DANIEL	15/04/2019	LORIAU ANDRE	05/06/2009
GRUNDMAN MIKAEL	04/06/2021	LAMARQUE YVES	14/12/2012	LOUALI RABAH	12/12/2014
HADDOUCHI TOUFIK	09/06/2018	LAMBERT JEAN LUC	12/12/2014	LOUVET MICHEL	26/06/2008
HADERLI J CLAUDE	24/06/2011	LANNES PASCAL	06/12/2019	LUTIN FELICIEENNE	08/09/2016
HAFAYED HADJ	04/12/2020	LARIO JOSE (Krav maga)	10/06/2016	LUTIN ENIDE	08/09/2016
HAFIZOU GEORGES	12/12/2014	LARIVIERE LAURENT	09/06/2018	LYUH SUNG KOO KI	31/05/1985
HAI AHMED	05/01/2011	LAROUQUIE PIERRE	02/12/2016	MAANINOU AZIZ	07/12/2018
HAUWEN NORBERT	20/10/2011	LASNIER JACQUES	02/12/2011	MABILLE SERGE	04/12/2015
HAZARD JEAN JACQUES	19/12/2016	LAULAGNET ERIC	10/06/2016	MACIUK STEPHANE	05/06/2015
HEBBAL YOUSSEF	06/06/2014	LAVAUULT XAVIER	08/12/2017	MACQUART OLIVIER	07/12/2018
HEBRARD FRANCOIS	02/12/2016	LEE MOON HO	05/06/1985	MADELAINE JEAN MICHEL	04/12/2015
HEDEF DJAMEL	08/12/2017	LEE YONG SEON	06/03/1991	MAGNIER ALEXIS (AMV)	02/12/2016
HEEMS CHRISTINE	18/09/2020	LEE YANG ER YUE	21/02/2019	MAGOIS GUY	01/12/2005
HEIDELBERGER JEAN JACQUES	08/12/2017	LE HUU NGHIA	09/06/2018	MAITRE GERALD	07/06/2019
HEITZ PASCAL	07/01/2011	LE HUU NGHIA (AMV)	09/06/2018	MALMARY GUY	25/05/2007
HOANG NAM	01/03/1991	LEBATTEUR ALAIN	05/06/2009	MALNATI WILLIAM	07/01/2011
HOEN EMMANUEL	03/10/2020	LEBELT JEAN FRANCOIS	04/12/2020	MANIERI FRANCOIS	12/12/2014
HIOLLE ROLAND	28/06/2018	LE BLANT GILBERT	13/12/2013	MAQUAIRE PHILIPPE	08/12/2017
HOUNKPATIN SEPTIME	05/01/2011	LEBON JACKY	03/10/2020	MARCENAT WISLY	09/06/2018
HUG YANNIK	06/12/2018	LE BOULAIRE PIERRE	20/04/2010	MARCHAND YANNICK	08/12/2017
HUMBERT JEAN CLAUDE	20/12/2019	LE BRIAND GILLES	22/03/2016	MARCINOWSKI XAVIER	01/06/2015
HUSSON OLIVIER	07/06/2019	LEBRAT PASCAL	02/06/2016	MARCON CHRISTOPHE	19/03/2018
HUYNH HUNG MAI	27/07/2012	LEBON J.FRANCOIS	05/11/2017	MARECAUX GUY	17/03/2007
IANNUZZELLA FABIO	07/06/2019	LEBSIR AHMED	14/12/2018	MARI STEPHANE	09/06/2017
IDIRI ABDELHAKIM	09/06/2017	LECHAT YVES	06/12/2019	MARIA ANDRE	04/12/2015
ILLEMAY DANIEL	12/01/2016	LECOMPTE THIERRY	04/12/2020	MARIE PASCAL	04/12/2015
JABOT MARC (AMV)	04/12/2015	LECOMTE RICHARD	25/09/2014	MARIE JOSEPH HUBERT	21/02/2016
JAILLOT JACQUES	02/12/2016	LE CONTE ANTOINE	03/04/1998	MARION FREDERIC	06/06/2008
JAMES HILTON	02/12/2011	LEDY KHAM	10/06/2016	MARTIN LOIC	23/06/2014
JAMET YVES	05/06/2015	LEDUC JACQUES	11/09/2020	MARTIN MARC	13/12/2013
JARDIN SEBASTIEN	04/06/2021	LE FRANC PHILIPPE	02/12/2016	MARTINET JEAN CLAUDE	13/12/2013
JEGOU ALAIN	12/12/2014	LEFRANCOIS LAURENT	05/06/2015	MARTINEZ FRANCISCO	04/12/2015
JIMENEZ JOSE	25/06/2011	LEGRAND J.CLAUDE	07/12/2018	MARTINOT TANYA	09/06/2018
JOLIVEL FABIEN	15/04/2019	LE GOUILL ROGER	27/03/2008	MASSARIN MICHEL	20/12/2019
JOSSO MICHEL	27/11/2008	LE MEUR DENIS	13/12/2013	MASSIANI GERARD	20/12/2019
JREIGE MICHEL	22/12/2020	LE TROCQUER PIERRE YVES	12/12/2014	MASSON PATRICK	07/06/2019
JULIE MIKE	06/06/2014	LELEU GILLES	08/12/2017	MASSOUTIER OLIVIER (AMV)	05/06/2009
JULIE JEAN CLAUDE	03/10/2020	LEMARCHAND J. CLAUDE	25/06/2011	MATHIAS RENE CLAUDE	04/12/2015
JUSSELME JEAN CLAUDE	20/12/2019	LEMOINE J.LUC	12/12/2014	MAZURIER MARYSE	11/09/2014
KACHA KAMAL	17/06/2020	LERAY MORGAN	03/10/2020	MECHAIN GEORGES (AMV)	04/12/2015
KADIRI YAMANI MOHAMED	04/12/2020	LEROY YVES	14/12/2012	MECHERI HAKIM	03/10/2020
KAFI BOULARES	07/12/2018	LEROY NATHALIE	24/07/2006	MENARD ALAIN	04/12/2020
KARADJA NOUMAN	20/12/2019	LEROY PATRICE	08/12/2017	MECHERI BOUALEM (WUSHU AMC)	07/06/2019
KEBIR HABIB	04/06/2021	LESCALIER JEAN CLAUDE	26/06/2015	MENVIEL FRANK	04/06/2010
KERAIMIA MONGI	20/09/2020	LESCOUET PASCAL	06/12/2019	MERCIER JEAN MARIE	08/10/2015
KERSPERN YVES	12/12/2014	LESUEUR HERVE	04/06/2021	MERCIER JEAN MARIE	08/10/2015
KHEZAMI MUSTAPHA	06/12/2019	LIBRAN BENOIT	03/10/2020	MESSADAOUI MOHAMED	07/06/2019
KIM JONG WAN	06/03/1991	LIMIER CECILE	06/06/2014	METTLER DENIS	14/12/2012
KOLIMAGA JEAN PIERRE	20/12/2019	LINGELSER TONY	07/06/2019	MEUNIER ALAIN	04/06/2021
KONATE CHOUAIBOU (AMV)	06/06/2014	LIONETTI WILLIAM	02/12/2016	MEYER LAURENT	06/12/2019
KONDO FELICIEN	02/12/2016	LISTOIR RODRIGUE	03/10/2020	MEYNARD PIERRE	02/12/2016
KRALJEVIC PIERRE	02/12/2016	LLAVES PIERRE	24/06/2011	MEZIANE MOHAMED	23/09/2010
KREMSEY BENOIT	06/12/2019	LOBO JOSE	02/12/2016	MIALOT GUY	20/05/2006
KWON BONG SIK	22/12/1973	LOCK GEORGETTE	08/12/2017	MICHAUD ALAIN	20/12/2019
LACOMME GERARD	03/10/2020	LOCK CARBINER MARJORIE	03/10/2020	MILOVANOVIC BORIVOJ (AMV)	06/06/2014



MINGUEZ FRANCOIS	12/12/2014	PLANTIER HENRI	20/11/2019	SANTONI FRANCOIS	14/12/2018
MITORI CHARLES	30/05/2017	PLAZANNET J.PAUL	14/12/2018	SAUTREAU ALAIN (AMV)	05/06/2009
MITRANI ALAIN	13/12/2013	PLUMAIN JACK	07/06/2019	SAUVAGE PHILIPPE	06/06/2014
MIZZI FREDERIC	05/06/2015	POISSONNEAU HUGUES	06/12/2019	SCHNEIDER ADOLPHE	14/06/2003
MOCHFEGH FARROKH	10/04/1993	PLUMAIN JACK	07/06/2019	SCHOENIG JEAN CLAUDE	14/01/2014
MOHAMMEDI HAMID	06/06/2014	PONCET MARCEL	27/03/2008	SCHWEITZER ANTOINE	08/12/2017
MOHANDIZ MOHAMED	06/06/2014	PONT BENOIT	09/06/2018	SCUSSEL THIERRY	04/12/2015
MOLARD STEPHANE (WUSHU AMC)	10/06/2016	PORTO JEAN	04/12/2020	SECHER MICHEL	28/06/2018
MONTABORD THIERRY	25/06/2011	POUCHARD LAZARE	04/06/2021	SEDRATI NOURDINE	06/06/2010
MONTAMA JEAN LUC	27/11/2008	POULLIN FABIEN	04/12/2020	SELLAK NOUR EDDINE	06/12/2019
MONTOYA PHILIPPE	14/12/2018	POUSSET JEROME	07/06/2019	SEPTIER DE RIGNY EMMANUEL (AMV)	12/12/2009
MOREAU GERARD	09/01/2010	PRADIER FABRICE (AMV)	09/06/2017	SERISIER JACQUES	25/01/2008
MOREL CATHERINE	20/03/2018	PRADIER LUC (AMV)	02/12/2016	SERVIERE GILLES	02/12/2016
MORELLI J.PIERRE	30/06/2013	PUVELAND HERVE	26/06/2015	SERVILLE ALAIN	25/10/2018
MORICE DU LERAIN MICHEL	06/06/2004	PYREE LENA	31/03/2015	SFORZA PHILIPPE	13/12/2013
MORLON MICHEL	15/04/2004	QUEVEDO DIAZ ANGELO	08/12/2017	SIADOUX NICOLAS	10/06/2016
MOUA YIA	05/12/2014	QUEYROI SYLVAIN	14/12/2012	SIGNAVONG DETH	16/01/2009
MOUSSA FOUD	04/06/2021	RABU CHRISTOPHE	04/12/2015	SIMON JOEL (AMV)	02/12/2016
MOUA YIA (WUSHU AMC)	05/12/2014	RACINET JEAN NOEL	06/12/2019	SIMON YVAN	26/01/2006
MOUSSAOUI MOHAMED (Krav maga)	07/12/2018	RAJAONARISON ALLAIN	02/12/2016	SIMONJ MOISE	11/09/2020
MUTLU MICHEL	05/11/2013	RAMBARANE J.CLAUDE	13/12/2013	SIOHAN BRUNO	09/06/2018
MUTLU BARBAROS	07/06/2019	RAMIN EUGENE	07/12/2018	SITZIA GILBERT	06/06/2014
N DOYE RAHIM	15/12/2013	RANARIVONY JEANNOT	02/12/2016	SLIMANE FARID	20/12/2019
N GUYEN DUC LONG DOMINIQUE	14/12/2018	RANDRIANARISOA CLAUDE JUSTIN	12/06/2012	SLIMANI SAÏD	12/12/2014
NADALUTTI DAVID	25/10/2018	RANDRIANINDRINA ZAFITSORY	08/12/2017	SMITH JEAN	20/03/2018
NARANIN FREDDY	03/10/2020	RAPELLI	04/12/2020	SOARES VICTOR	09/06/2018
NARDY FERNAND	21/02/2016	RAVENET JEROME (WUSHU AMC)	31/05/2019	SOAVE MICHEL	12/12/2014
NAUSSY DANIEL	12/12/2014	RAYMOND HERVE	10/06/2016	SORDOILLET SERGE	03/04/2019
NAVARRO ROLAND	07/12/2018	RAYNAUD CAROLE	04/06/2021	SORTANT CHRISTIAN	02/12/2016
NEGRE FRED	12/12/2014	REIX PASCAL	07/06/2013	SOUBADOU ANTOINE FERNAND	05/11/2017
NENER JAMES	22/12/2020	RENA FIRMIN	12/12/2014	SOUBERCAZE PUN PATRICK	23/12/2019
NGUYEN VAN BOI	09/06/2018	RENAULT DOMINIQUE	27/09/2016	SIOUBRY DUCAY ANNABELLE	04/06/2021
NGUYEN VERONIQUE	15/03/2020	RENAY RENAUD	09/06/2017	SOUCHET JEAN GUY	10/06/2016
NIEL PATRICK	08/12/2017	RENSCH CHRISTIAN	08/12/2017	SOULIE CHRISTOPHE	29/05/2012
NOSRATIAN REZA	20/01/1993	RICATTI MICHEL	04/12/2015	STABILI NICOLA	08/12/2017
NOUASRI RIDHA	02/12/2016	RICCIO CHRISTOPHE	08/06/2012	STANISIERE MARC	09/05/2019
NUGUES ERIC	19/03/2018	RICCIO LAURENT	08/06/2012	STARCK RAPHAEL	04/12/2015
NUNES JOEL	13/12/2013	RIGAUD J. FRANCOIS	14/12/2018	STOICA BOGDAN PAUL	07/06/2019
OBEID OUALID	14/12/2012	RIGOLET J. MARC (AMV)	07/06/2019	STURKOP ROBERT (Krav maga)	07/12/2018
OLIVIER GERARD	14/03/2014	RINO MICHEL	14/12/2018	SUPERON RENFENG (WUSHU)	16/06/2013
ORBAN BRUNO (AMV)	04/12/2015	RIO PATRICK	05/06/2009	SUARD patrick	31/03/1995
OTSUKA KAZUTAKA	06/04/2006	RIVIERE PHILIPPE	04/12/2020	SYLLA EDMOND	02/12/2016
OUAKNINE DANIEL	12/12/2014	ROCCHIA PATRICK	04/12/2020	SZKUDLAREK MYRIAM	30/04/2019
OUARET DJEBBAR	15/03/2020	RODRIGUES GEORGES	07/06/2019	SZYMONIK BRUNO	02/12/2011
PACE JEAN FRANCOIS	04/12/2015	ROESCH JEROME	07/12/2018	TABET EDWARD (AMV)	04/12/2015
PAJANIANDY GHISLAIN	04/12/2020	ROIG MICHEL	07/12/2018	TADEUSZAK JACQUES	23/06/2014
PARAMASSIVANE LOUIS	25/06/2019	ROISSARD FRANCK	07/12/2018	TAGUIQUE ZAKARIYA	04/12/2020
PARROT SYLVAIN	05/06/2015	ROQUEFERE PIERRE YVES	24/04/2010	TAOUIL MEROUANE	04/12/2020
PAVON JOSE	20/06/2015	ROSADINI PATRICK	12/05/2017	TAVERNIER ANDRE	16/05/2009
PEDENAUD PATRICK	14/12/2018	ROUILLE RENE	02/12/2016	TAZARTES SIMON	02/12/2016
PELAGALLI michael	03/10/2020	ROUSSEL PATRICE	04/12/2015	THAMMAVONGSA VINAY	03/10/2020
PELLICER BRUNO	09/03/2018	ROUY BRUNO	06/12/2019	THAO BENOIT	25/11/2010
PERBAL THIERRY	14/12/2018	ROUSSEL THOMAS	09/06/2018	THARSILE JEAN	08/12/2017
PERETTI GUY	04/12/2020	ROZZI MICHEL	15/04/2019	THERY CATHERINE	10/06/2016
PERILLIEUX JEAN PIERRE	19/05/2006	RUBIO J.LUC	07/06/2013	THUBERT GERARD	04/12/2015
PETIT CORINNE	13/12/2013	RUL DIDIER	06/12/2019	THULLIEZ GILBERT	26/04/2012
PETITJEAN RAYMOND	28/05/2018	RUQUOIS PASCAL	18/11/2020	TIENNOT DAVID (Krav maga)	14/12/2018
PETRE BRICE	04/06/2021	SABAS EDGARD	04/12/2015	TILLARD GUY	31/01/2016
PEZERIL PHILIPPE	06/06/2014	SABBAGH JOSEPH	10/12/2019	TINAUGUS JEAN	28/10/2020
PHAN NHUAN DAVID	06/06/2019	SAIFIA CHAFIK	07/12/2018	TINDERT SAID	03/10/2020
PINCEMAIL J.LUC (WUSHU AMC)	14/12/2018	SAINT DOMINIQUE	08/12/2017	TINTILLIER DAVID	06/06/2014
PINNA CHRISTOPHE	28/04/2011	SAINT CLAIR ERLANGE	07/12/2018	TKACZ JOSEPH	06/12/2019
PIQUEREZ PATRICE	09/01/2010	SAKKA ABDELWAHEB	22/03/2016	TLATI CHOUKRI	15/03/2020
PITHON LUC	21/02/2019	SANCEAU CHRISTIAN	05/06/2015	TILLARD GUY	31/01/2016
PLANA FRANCIS	04/12/2020	SANKHON SOUFIANE	12/06/2019	TOMAO SERGE	11/09/2014

TORQUATO JACQUES	02/12/2016
TOUATI MOKTAR	08/12/2017
TOURNAFOND J GUY	05/01/2011
TRAN VAN DO (AMV)	04/12/2015
TRAVERS STEPHANE	12/12/2014
TREBOSC ALLAN	14/06/2003
TREGOAT NATHALIE	06/06/2019
TRIMARCHI FRANCOIS	04/06/2021
TRUONG THANH DANG ALAIN	05/06/2015
TRUONG THANH NHAN GILLES (AMV)	06/06/2014
TSIA KING FUNG MICHEL	15/04/2019
TURPIN PASCAL (WUSHU AMC)	07/06/2019
UHRING JEAN PAUL	12/12/2014
URBAIN JEAN	04/12/2015
VALENTI FRANCK	19/03/2016
VALERY JOSE (AMV)	20/05/2016
VALVERDE JOSE	08/12/2017
VAN CHINH DANIEL	02/12/2016
VANDAMME THIERRY	06/12/2019
VANG NGOC HA	20/10/2011
VASSALLI MICHEL	10/12/2019
VANG NGOC HA (AMV)	20/10/2011
VERAN J LOUIS	08/12/2017
VERDELLI ELISABETH	07/12/2018
VERVYNCK PHILIPPE	04/12/2015
VETAL BRUNO	12/12/2014
VEYSSY JEAN MICHEL	20/12/2019
VICHET MAX	27/03/2008
VIEILLARD JACQUES	14/12/2018
VIGIER J.CLAUDE (AMV)	02/12/2016
VIGNERON JEAN PAUL	19/03/2016
VILAY SOMSAY (AMV)	19/12/2015
VINCENT PATRICK (Krav maga)	13/12/2013
VINOUEZ CHRISTOPHE	06/12/2019
VITRAC FREDERIQUE	02/12/2011
VIVES MARIANO	04/12/2015
VOLIOTIS STEPHANE	07/06/2013
WALCH STEPHANE	10/06/2016
WALISKO MARC	04/06/2021
WATRA SOURAKHATA	08/12/2017
WEHR FABIEN	09/06/2017
WILLAUME PASCAL	02/12/2016
YATTA HACENE	04/12/2020
YONG BO CHANG	14/09/1977
YONNG BO CHANG	14/03/1977
ZADI KARIM	03/10/2020
ZAJAC GERARD	14/12/2018
ZAMUDIO JACKY	02/12/2016
ZANATI PHILIPPE	12/12/2014
ZEBBAR MARC	06/03/2017
ZENATI NOUREDDINE	02/12/2016
ZHOU LING XIA	21/04/2021
ZOUINE HACENE	06/12/2019
ZSIGA GEORGES	01/06/1994
ZUSSY BERTRAND	11/06/2013

LISTE DES HAUT GRADES

AïKIDO - BUDO

8^{ème} DAN

MILLIAT GILBERT	15/09/2020
NOCQUET ANDRÉ	
PELLERIN CLAUDE	03/09/2019
TAMURA NOBUYOSHI	01/10/1975

7^{ème} DAN

AILLOUD GILLES	12/03/2019	
ALLOUIS DIDIER	19/03/2015	
AVRIL HENRI	04/09/2018	
AVY JEAN-PAUL	16/09/2000	†
BARDET JACQUES	03/07/2012	
BENARD MICHEL	10/09/2014	
BONEMAISON JACQUES	06/09/2008	
BONNEFOND GUY	01/09/2007	†
BOUCHAREU LUC	09/03/2017	
CEBILLE CLAUDE	19/03/2015	†
CHAMOT JEAN-MARC	03/09/2019	
CHARRIE PIERRE	02/04/2005	†
CHRISTNER EDMOND	02/04/2014	†
COUDURIER CURVEUR MARC	17/09/2005	†
DALESSANDRO ROBERT	09/03/2017	
DELABY JEAN-LUC	13/03/2018	
DIZIEN HERVÉ	10/03/2016	
DUPUY JEAN-LOUIS	01/09/2007	
FEMENIAS JEAN-PAUL	15/09/2020	
FONTAINE JEAN-LUC	14/09/2002	†
GAYETTI CHRISTIAN	27/06/2011	
GENTIL CLAUDE	10/03/2007	
GEORGE BATIER BERNARD	05/09/2009	†
GRIMALDI PIERRE	05/09/2016	
JOANNES JEAN-CLAUDE	10/03/2016	
LE VOURC'H ROBERT	12/03/2019	
LLAVERIA JEAN	04/09/2015	
METZINGER EMILE	10/03/2020	†
MOINE JEAN-PAUL	03/07/2012	
PIGEAU JEAN-PIERRE	13/03/2018	
PROUVEZE MICHEL	05/09/2017	
SOLLE SERGE	03/07/2012	†
SUGA TOSHIRO	27/06/2011	
TROGNON RENÉ	01/09/2007	†
VAN DROOGENBROECK RENÉ	18/09/2004	†

6^{ème} DAN

ARMENICO JEAN-LUC	12/03/2019	
AUDRA HUBERT	05/09/2017	
AUTRET GUY	13/09/1997	†
BACCO ALAIN	04/09/2018	
BALSAN CHRISTOPHE	09/03/2017	
BARRE MAURICE	03/07/2012	
BELAYACHI MOHAMED	03/07/2012	
BENEDETTI STÉPHANE	11/09/1999	
BERNARD ARMAND	03/09/2019	
BERTHELO BERTRAND	09/03/2017	
BIDAULT ROBERT	13/03/2018	
BIEHLY ALAIN	04/09/2018	
BLANQUER ROBERT	10/03/2007	†
BOBO JEAN-MARIE	13/03/2018	
BOTH BRUNO	10/03/2020	
BOUBAULT DANIEL	10/03/2007	†

BOUCHER XAVIER	04/09/2018	
BOUSSABOUA KAMEL	27/06/2011	
BROCART MATHIEU	21/04/2021	
BRUN PIERRE	05/09/2016	
BRUNEL JEAN-PAUL	05/09/2009	
CADIOU MICHEL	04/09/2018	
CAGNET DIDIER	27/06/2011	
CAPLANE DIDIER	21/04/2021	
CARDOT JOSEPH	17/01/1987	†
CAST FABRICE	04/09/2015	
CASTILLON JEAN-MARIE	11/09/1999	†
CLEMENT MARCEL	08/05/1986	†
COCCONI PHILIPPE	09/03/2017	
COURBE ALAIN	10/03/2007	
DATIGNY JEAN-PIERRE	05/09/2009	
DESNIUO MARC	27/06/2011	
DESROCHES MICHEL	06/09/2008	
DUFFOURS RICHARD	04/09/2018	
ERRICO JEAN-CLAUDE	04/09/2018	
FABRE JEAN-FRANÇOIS	21/04/2021	
FAIS DIDIER	10/03/2020	
FALCO JOSÉ	05/09/2016	
FLOURE ALAIN	04/09/2018	
FRIEDERICH HERVÉ	19/03/2015	
FRIEDERICH PAUL	08/05/1986	†
GACHE JEAN	10/03/2007	†
GILABEL ROLAND	19/03/2015	
GILLET MICHEL	17/09/2005	
GOMBERT ROBERT	08/05/1986	†
GRUSSENMEYER LIONEL	27/06/2011	†
GUILLON ANDRÉ	05/09/2009	
HEYDACKER PASCAL	03/07/2012	
HORRIE JEAN-PIERRE	10/03/2016	
HOUREQUIN RÉMI	19/03/2015	
JUBAULT PATRICK	04/09/2018	
LAFONT JEAN-PIERRE	19/03/2015	
LECOMTE JACQUES	03/09/2019	
LE VOURC'H JEAN-YVES	31/03/2000	†
MARTIN DANIEL	22/02/1992	
MASSON CORINE	11/09/1999	
MAURIAL ANDRÉ	27/06/2011	†
MIMOUNI ABDELKADER	05/09/2016	
MONTERRAT ROBERTO	03/07/2012	
MORAND PATRICE	03/07/2012	
NGUYEN THE THIEN	05/09/2009	†
NIVET CLAUDE	05/09/2017	
PAGE CHRISTOPHE	02/04/2014	
PALMERI ANDRÉ	03/07/2012	
PAPIN JACQUES	10/09/2014	
PATOUT PASCAL	10/03/2020	
POLAT GÉRALD	03/07/2012	
SANS SERGE	02/04/2014	†
SI GUESMI AHMED	02/04/2014	
SI GUESMI BRAHIM	05/09/2016	
SOARES ANTONIO	04/09/2015	
SOLEIL FÉLIX	08/03/1997	†
VALLA PIERRE	10/03/2020	
VENTURELLI MICHEL	06/09/2008	†
VERGNOLE ALAIN	13/03/2018	

LISTE DES HAUT GRADES

F.F.A.A.A.

8^{ème} DAN

MULLER PAUL 13/07/1947
 TISSIER CHRISTIAN 07/02/1951

7^{ème} DAN

ARISTIN MARIANO 24/11/1935
 ARNULFO ROBERTO 15/08/1942
 BENEZI PATRICK 23/03/1954
 BOIRIE BERNARD 12/06/1946
 BOYET DIDIER 04/09/1946
 CHAUVINEAU GERARD 17/12/1943
 CLEROT LOUIS 27/01/1924
 DUMONT GERARD 02/08/1948
 ERB MICHEL 19/12/1966
 GOUTTARD PHILIPPE 23/02/1954
 GRANGE PHILIPPE 29/07/1957
 GUENARD HERVE 26/06/1942
 GUERRIER ALAIN 12/03/1940
 HAMON MICHEL 09/09/1935
 LEON PHILIPPE 10/11/1954
 LIARD JEAN 12/09/1943
 LORENZI GUY 12/02/1928
 MATHEVET LUC 18/06/1964
 MONNERET BERNARD 02/06/1931
 NADENICEK LILOU 03/07/1953
 NOEL FRANCK 25/01/1950
 PALMIER BERNARD 30/12/1949
 RETTEL GILLES 05/09/1955
 ROCHE JOEL 16/11/1952
 ROUCHOUSE ROBERT 17/04/1943
 ROYER ALAIN 24/12/1943
 SUBILEAU JEAN-LUC 30/08/1946
 VAILLANT TISSIER MICHELINE 16/06/1960
 VERDIER ALAIN 24/04/1949
 WALTZ ARNAUD 18/11/1958
 ZANOTTI BRUNO 15/08/1960

6^{ème} DAN

ANGLADE PHILIPPE 23/09/1951
 AUFRAY JEAN PAUL 23/02/1943
 BACHRATY MARC 30/07/1968
 BASSE CHRISTIAN 08/04/1950
 BOUCNIAUX HUBERT 23/02/1939
 BOUGRISSA DJILLALI 21/12/1947
 BOURGUIGNON DANIEL 24/07/1956
 BOURION CLAUDE 07/10/1937
 CACCAMO GIUSEPPE 10/12/1955
 CLEMENT CHRISTIAN 16/01/1955
 CONEGGO DANIEL 28/02/1955
 CROISAN GINA 26/03/1959
 CZERNIAK MICHEL 02/10/1959
 DALET DOMINIQUE 30/05/1956
 DAVID CATHERINE 15/06/1954
 DE CARVALHO GERALDO 24/06/1961
 DE CHENERILLES GILLES 17/11/1948

DEHAIS PHILIPPE 11/12/1954
 DESROCHE MARCEL 29/11/1927
 DEVRED DOMINIQUE 15/08/1958
 DOUSSIN PHILIPPE 27/06/1963
 DROGY DENIS 24/11/1958
 DUFRENOT RAYMOND 30/12/1947
 DUGACHARD DOMINIQUE 29/12/1947
 DURCHON PASCAL 19/11/1963
 ELHAR KARL 22/03/1956
 FATH EMILE 24/10/1940
 FONTAINE HUBERT HENRI 02/04/1961
 FOULON ERIC 05/07/1962
 GALAIS CHRISTIAN 29/03/1931
 GAVORY THOMAS 03/04/1975
 GONZALEZ BRUNO 12/09/1972
 GUILLABERT ALAIN 26/08/1948
 GUILLEMIN PASCAL 12/06/1972
 HANNIS ROBERT 17/06/1940
 ISRAEL JEAN PIERRE 03/01/1953
 JANNINELLE BERNARD 18/02/1959
 KAPPELER-MAZERAUD DOMINIQUE 20/08/1954
 LAGARRIGUE PAUL 09/11/1947
 LAPIERRE MICHEL 04/09/1954
 LAURENT MICHEL 18/12/1928
 LEBRET MAUFRET HERVE 08/11/1956
 LECOQ IRENE 28/09/1947
 LEGROS COLOMBE 10/04/1954
 LEGROS DANIEL 06/02/1951
 LIDY JACQUELINE 30/08/1934
 MAIGRET JACQUES 22/12/1951
 MAINGAUD JEAN FRANCOIS 05/10/1955
 MARCHAND ERIC 28/09/1964
 MARCIAS PASCAL 30/11/1957
 MARCON PIERRE 19/10/1962
 MARTIN DENIS 28/03/1938
 MATTHIEU PIERRE 04/11/1948
 MATTHIS PAUL 31/01/1949
 MECHARD MAX 09/10/1942
 MERESSE GÉRARD 09/05/1950
 MERIT JEAN-MICHEL 01/08/1955
 MILLET BERNARD 15/04/1939
 MOUZA CHRISTIAN 10/06/1954
 NICKELS GROlier JOSETTE 05/03/1953
 NICOLAI JEAN PAUL 07/08/1937
 NOLL BERTHIER SYLVIA 11/11/1960
 NORBELLY PASCAL 15/07/1961
 PICARD CAMILLE 30/06/1954
 POLLONI MICHEL 14/04/1956
 PORCINO BIAGGIONI ANNE MARIE 07/04/1954
 PROBST ROGER 17/03/1906
 RAMBAUD FRANCINE 09/08/1946
 RASCLE DOMINIQUE 20/07/1958
 REMMERS CORNELIA 24/08/1964

RETOURNE SERGE 26/10/1959
 REUSCHLE PATRICE 07/12/1947
 RIVIERE BRUNO 10/06/1956
 ROBERJOT JACQUES 15/12/1936
 ROUSSEL GALLE PIERRE 13/03/1938
 SCHWEITZER CHRISTIAN 10/09/1953
 SEYE MARE 25/08/1964
 SIMON FERNAND 22/02/1932
 SMECCA SALVATORE 13/10/1958
 TENDRON ALAIN 11/07/1962
 TRAMON PHILIPPE 16/02/1964
 VATON ALFRED OCTAVIUS 15/09/1954
 VEILLE LOUIS ALEXANDRE 17/08/1937
 WALLA CLAUDE 22/02/1939
 YVRARD XAVIER 31/05/1955



LISTE DES HAUT GRADES

TAEKWONDO



9^{ème} DAN

BANG SÉO HONG	02/02/2002
KIM JONG WAN	16/02/2007
LEE KWAN YOUNG	20/08/1988
LEE MOON HO	02/02/2002
LEE RICHARD	07/03/2003
LEE YONG SEON	02/02/2002

8^{ème} DAN

BRANCO EDOUARD	23/05/2014
JOHN BENJAMIN	23/05/2014
KANG SEUNG SIK	02/02/2002
LEE WON SIK	23/05/2014
PARK PIL WON	23/05/2014
PHAN THAN HUNG	23/05/2014
PIARULLI ROGER	23/05/2014

7^{ème} DAN

ABRAHAM MICHEL	14/12/2019
AHOLOU MICHEL	02/06/2016
AUBRY DIDIER	03/06/2012
BAPTISTA MANUEL	14/12/2019
BEAUVILLE RENE	23/05/2014
BERNARD PHILIPPE	14/12/2019
BOUEDO PHILIPPE	02/02/2002
CHINDAVONG VALY	23/05/2014
COLEUX THIERRY	23/05/2014
DELLA NEGRA MICHEL	23/05/2014
DOUCARA THIEMAN	14/12/2019
DUONG VAN HOAI	14/12/2019
ENGELVIN ALAIN	23/05/2014
FLORENTIN ANDRÉ	17/11/2017
FOSTIN GUY	14/12/2019
FRIESS GUY	23/05/2014
FRIESS BYEONG	23/05/2014
HAN CHUN TEC	20/09/1999
HOUSSAINI ABDESLAM	23/05/2014
HU KWANG SUN	07/03/2003
HUO YUNG KAI VIPAUL	23/05/2014
JURCA CLAUDE	23/05/2014
KIM YONG HYUN	20/04/2004
LAGUERRE CHRISTOPHE	02/06/2016
LE BORGNE PHILIPPE	28/05/2017
LEE KANG JONG	12/05/2012
LEVAN DANIEL	14/12/2019
LIPECKA JEAN-FRANÇOIS	14/12/2019
MAIZEROI LUCIEN	14/12/2019
MOHAMEDALY ROBERT	14/12/2019
MOLLET RÉMI	23/05/2014
MONTOSI PHILIPPE	14/12/2019
NGUYEN NGOC LONG	23/05/2014
NGUYEN NGOC THANH	17/11/2017
NGUYEN VAN FRANÇOIS	16/02/2007
ODJO DENIS	23/05/2014

PARK MOON SOO	05/07/2000
PHANITHAVONG PATRICK	02/06/2016
PHIMPHRACHANH KHONE	23/05/2014
SADOK HASSANE	14/12/2019
SICOT JEAN-PIERRE	23/05/2014
SPATARO ANGÉLO	23/05/2014
STANCZAK PATRICK	17/11/2017
TAMBOUEZ BRUNO	23/05/2014
VIGLIONE CLAUDE	12/05/2012
VISCOGLIOSI PAUL	02/02/2002
YOO SEUNG RO	05/09/1995
YOUANSAMOUTH HÉ	02/02/2002

6^{ème} DAN

AGBANRIN NADJIB	29/05/2016
AGBOTON ENGELBERT	27/05/2018
AIT-MOULAY RACHID	04/07/2021
ALBASINI ERIC	31/08/2020
AHMED ANWAR FAWZI	26/05/2019
AHOLOU MICHEL	31/05/2009
ARINO SÉBASTIEN	29/05/2016
AVEGNON WILFRIED	27/05/2018
BADE JURGEN	04/07/2021
BENCHAREF ABDELKADER	31/05/2015
BOROT JEAN-NOEL	27/05/2018
BOROT MICKAEL	04/12/2013
BOURDON MICHEL	28/05/2017
CALVO ERIC	29/05/2016
CAOVAN ROGER	03/06/2007
CARQUER CLAUDE	27/05/2018
CARRON MICHEL	03/06/2007
CHAZAL ALEXANDRE	04/07/2021
CHEY SAM PHENG	28/05/2017
CHINTARAM RADHA	31/05/2015
CHOI YOO SOO	03/06/2007
CHUNG PATRICK	30/08/2014
DAGUENET LUC	26/05/2019
DE FREITAS FRANÇOIS	28/05/2017
DE GARAM CHRISTINE	31/05/2015
DEDEGBE THIERRY	28/05/2017
DENDRAEL FABIEN	29/05/2016
DO MAXIME	28/05/2017
DOUCARA THIEMAN	03/06/2007
DUBOIS ALAIN	28/05/2017
DUONG VAN HOAI	26/05/2013
EL FAHASSI ABDESSLAM	31/05/2015
EL OUARZAZ BRAHIM	30/05/2010
ESSONO EKANI THÉODORE	28/05/2017
FORCA SYBILLE	31/05/2015
FORMICHI DANIEL	03/06/2012
FOURES FRANÇOIS	25/06/2016
FREZOULS YVAN	04/12/2013
GIRAUD JEAN-RENÉ	12/05/2012
GLEREN BASTIEN	04/07/2021
GRIMAUD SERGE	02/02/2002

LISTE DES HAUT GRADES

TAEKWONDO

6^{ème} DAN suite

GUEYE SALOUM	31/08/2020
HUSSON JEAN-MARC	27/05/2018
JOVER JULIEN	04/07/2021
JULEMONT STÉPHANE	09/05/2009
LABURE HERVÉ	25/05/2014
LAFORET CAROLE	31/05/2015
LE JULIEN	28/05/2017
LE BORGNE PHILIPPE	20/09/2009
LEE SUNG JAE	20/02/1999
LEGENDRE CHRISTOPHE	25/06/2016
LIONNE CORINNE	04/07/2021
LOUIS BENOIT	31/08/2020
LOUAMI HACENE	04/07/2021
MAHAOUI KARIM	31/05/2015
MAIZEROI LUCIEN	17/11/2017
MALLIA RAYMOND	31/05/2016
MAMI AOMAR	26/05/2019
MANGIN WILLIAM	25/06/2016
MARQUINA SIMON	31/05/2015
MOREIRA LYDIE	26/05/2019
NELSON CEDRIC	04/07/2021
NGO SU HENG	26/05/2019
NGUYEN BA THANH	31/05/2015
NGUYEN HÉLÈNE	27/05/2018
PASSALACQUA RICHARD	30/05/2010
PERLES JOSÉ	29/05/2011
PHANITHAVONG ANTONY	25/06/2016
PHANITHAVONG PATRICK	30/05/2010
PHOMPHAKDY INPRASITHE	26/05/2019
PICHEREAU RICHARD	04/07/2021
PIRODEAU ALAIN	31/08/2020
REBULLIDA ALAIN	27/05/2018
ROUBINEAU NICOLAS	27/05/2018
SADOK HASSANE	03/06/2012
SANNA NICOLAS	28/05/2017
SEMBONA SERGE	31/05/2015
SIWIK THIERRY	27/05/2018
STEHLIN MATHIEU	04/07/2021
SZTANTMAN BERTRAND	04/12/2013
TADDEI JEAN-LAURENT	05/04/2014
TAFIAL ISABELLE	26/05/2013
TAFIAL PATRICE	29/05/2011
TORRE ANGÉLIQUE	26/05/2019
TRAN MINH TRI	25/04/2008
VAN THUYNE JESSE	25/05/2014
VIDAL STÉPHANE	27/05/2018
VILLARET LIONEL	29/05/2016
VO LUDOVIC	04/12/2013
WULFFAERT RAYMOND	29/05/2016
YOUANSAMOUTH RATSAMY	14/05/2004
ZOHIN HANS	04/07/2021